

La Cour d'appel rejette la requête de l'Asbestos

par Bernard Morrier

Parce qu'il dit ne pas avoir juridiction pour entendre une telle requête, le juge Albert Mayrand, de la Cour d'appel du Québec, a rejeté hier la demande d'injonction de la Société Asbestos Limitée, visant à empêcher le gouvernement du Québec de se prévaloir de sa loi 121, du moins jusqu'à ce qu'un banc complet du plus haut tribunal québécois ait statué en appel sur le refus du juge Denis Lévesque, de la Cour supérieure, d'accorder l'injonction recherchée en première ins-

tance.

C'est vendredi dernier que le juge Mayrand avait entendu de part et d'autre les différents arguments et il avait décidé de prendre tout en délibéré, afin de se demander tout d'abord s'il avait la juridiction nécessaire pour accueillir la requête en sa qualité de juge en division de pratique.

Dans son jugement écrit déposé hier, le magistrat analyse d'abord les articles 46 et 523 du Code de procédure civile, invoqués par la société Asbestos. Il élimine sur-le-champ l'article 523 qui, claire-

ment, confère des pouvoirs à la Cour d'appel et non à l'un de ses juges.

Quant à l'article 46, où il est dit entre autres que « les tribunaux et les juges ont tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur juridiction », le juge Mayrand estime que cet article n'a pas pour but d'ajouter à la juridiction des cours ou des juges, mais de leur reconnaître des « pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur juridiction ».

« Encore faut-il qu'ils aient juridiction, poursuit-il, c'est-à-dire que la loi les

autorise à décider du litige qui leur est soumis. En Cour d'appel, les litiges sont entendus par au moins trois juges qui siègent ensemble; un seul juge ne peut rendre des décisions que dans les cas qui n'exigent pas l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ou dans les cas d'exception prévus par d'autres articles du Code de procédure civile. Faute d'un texte dérogeant à la règle générale, je suis donc d'avis que je n'ai pas juridiction pour émettre l'injonction interlocutoire qui m'est demandée ».

Toujours selon le magistrat, il serait

anormal qu'il en soit autrement. Il note qu'accueillir la requête équivaudrait presque à infirmer le jugement porté en appel, tout au moins à le rendre en partie irrémédiablement inefficace.

Le juge Mayrand souligne en plus que les conclusions de la requête que la Cour supérieure a refusée sont à peu près les mêmes que celles que la société Asbestos a présentées devant lui. « La seule différence, fait-il ressortir, est qu'on me demande de paralyser les droits de la Société nationale de l'amiante et ceux du gouvernement jusqu'au jugement final en

appel sur la première requête; tandis qu'on a demandé en Cour supérieure et qu'on demandera à la Cour d'appel de paralyser les droits des intimés jusqu'au jugement final sur l'action en déclaration d'inconstitutionnalité ».

Ce qui amène le magistrat à dire qu'à cause de la similitude des deux requêtes, la décision qu'il rendrait, s'il s'arrogeait ce droit de se prononcer sur le fond, risquerait de défavoriser injustement une des parties et même de venir en conflit avec l'arrêt que la Cour d'appel sera appelée à prononcer au sujet de la première requête.

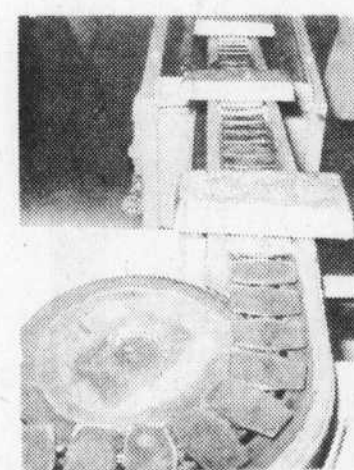
L'actualité économique



Nés pour de petits bateaux?

Les pêcheurs du Québec pourraient gonfler la valeur de leurs captures jusqu'à \$200 millions par année en 1984, s'ils exploitaient une part proportionnelle des réserves de poissons et de crustacés de la nouvelle zone de pêche canadienne de 200 milles. Il faudrait pour cela que les entreprises de pêche comme les Pêcheurs-Unis (qui contrôlent près de la moitié des pêches au Québec) se décident à faire le saut vers « la grande pêche » et les grands chalutiers. Le Québec dans ce secteur comme dans d'autres se contentera-t-il d'un petit pain... et de petits bateaux?

— page 9



Belmoral produit de l'or

Une nouvelle mine d'or entrera en production dans la région de Val-d'Or à compter d'aujourd'hui. Les expéditions de minerai aurifère se feront au rythme de 16.000 tonnes par mois à la mine Belmoral, une entreprise contrôlée par des intérêts de Calgary. Près d'une centaine de travailleurs sont déjà à l'œuvre. La jeune compagnie a décidé d'inscrire ses actions au comptoir aux États-Unis. Il est possible que la nouvelle réglementation de la Bourse de Montréal permette l'inscription du titre sur le parquet du square Victoria.

— page 11



On le fait. Mieux.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
courtier en immeuble

Au Cameroun, Ottawa n'a que des amis

par Claude Turcotte

YAOUNDE (Cameroun) — Le premier ministre, M. Joseph Clark, termine ce matin mardi sa visite officielle au Cameroun dont il emporte un souvenir ému. L'homme politique a surtout été frappé par l'admiration et le respect que l'on porte au Canada en terre africaine.

« Quand on me faisait observer que l'absence de tout passé colonial valait au Canada une réputation particulière sur ce continent, ce n'était qu'une phrase, a dit M. Clark à la presse. Ici, j'ai pu vérifier toute la portée de cette observation. »

En trois jours, le chef du gouvernement canadien a pu constater tout ce que le Canada représente pour ce pays avec lequel le premier ministre et les représentants de l'ACDI ont signé des ententes de coopération avant de quitter Yaoundé: projet d'électrification rurale de \$20,7 millions, dont \$4 millions en subventions et le reste sous forme de prêt; aide de \$2,7 millions dans le secteur forestier; participation pour une somme de \$100.000 au financement d'une étude de rentabilité avec l'Alcan et le gouvernement camerounais en vue d'établir une industrie de l'aluminium qui susciterait des investissements privés de l'ordre de \$100 millions au Cameroun.

D'autre part, les autorités camerounaises négocient avec la société pour l'expansion des exportations en vue de financer un autre projet d'électrification rurale, sans compter les projets en voie de réalisation, comme la réfection d'une ligne de chemin de fer et du port maritime de Douala.

La présence du Canada se fait déjà sentir depuis de nombreuses années en ce pays grâce à l'œuvre des missionnaires. Plus récemment, le Centre de réhabilitation créé par le cardinal Paul-Émile Léger a davantage retenu l'attention. Celui-ci doit rentrer incessamment à Montréal ainsi que l'annonceait dimanche en chaire l'évêque de Yaoundé, Mgr Zoa.

Ainsi le Canada compte beaucoup d'amis au Cameroun et l'on ne se surprend pas d'entendre dans la foule de 200.000 citoyens venus accueillir M. Clark à son arrivée des exclamations lancées avec la sourire: « Beaucoup d'argent! »

Pour M. Clark, c'était un premier contact avec le tiers-monde, avec un pays dont le Canada s'emploie à favoriser le développement depuis quelques années.

Pour le premier ministre, ce voyage aura aussi été l'occasion de découvrir une terre francophone hors du Canada et d'affirmer à cet égard la continuité de la poli-

tique canadienne de solidarité avec les pays de langue française. La plupart des interventions, des discours et des entretiens particuliers se sont déroulés en français. Mme Clark, très à l'aise en français, a pris part à plusieurs événements.

Le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, et M. Clark, ont à peine évoqué le projet incertain d'une communauté internationale des pays de langue française. Envers ce type d'association, a-t-on souligné dans l'entourage du président, le Cameroun entend maintenir une attitude de complète neutralité. Autant dire que ce rêve du président Senghor, un moment caressé par le gouvernement libéral de M. Trudeau, mal reçu à Paris, n'intéresse pas le président Ahidjo.

M. Clark, dont le parti s'est toujours montré très critique envers les dépenses excessives de l'État, en particulier celles de l'ACDI, a indiqué lundi soir en conférence de presse que son gouvernement a toujours l'intention de procéder à la révision des programmes canadiens d'aide extérieure. Mme Flora MacDonald publiera en septembre sur cette question un document que les parlementaires et la presse pourront étudier et commenter à loisir. Pour sa part, l'ACDI prépare pour l'automne une sorte de livre blanc qui pourrait servir d'amorce à son programme

Voir page 6: Cameroun

Les téléphonistes ne chôment pas au Comité québécois d'aide aux réfugiés

par Jean-V. Dufresne

Dans un petit réduit à l'arrière du casse-croûte au rez-de-chaussée de Cantlie House, un immeuble de prestige, à l'angle des rues Peel et Sherbrooke, s'affairent au téléphone, sans relâche, une douzaine de bénévoles.

Dans une petite pièce à côté, quelques volontaires vietnamiens, garçons et filles, fichent minutieusement les renseignements sur des petites cartes blanches.

Entre deux téléphones, on respire un peu. Les physionomies sont tantôt inquiètes, toujours enthousiastes. À ce rythme,

dans deux semaines, elles trahiront les premiers signes de la fatigue.

C'est que le Comité québécois d'aide aux réfugiés du Sud-Est asiatique, m'expliquera Mme Liliane Beunat, vient à peine de naître et déjà des centaines d'appels inondent le petit central téléphonique, installé malgré la grève de Bell Canada par du personnel cadre. Le syndicat, on le suppose, a fermé les yeux pour la bonne cause.

Des 200 appels fichés hier avant-midi, le quart constitue des demandes fermes de parrainage. D'autres ne peuvent que donner de l'argent, offrir des logis inoccu-

pés, proposer des emplois, du mobilier ou des vêtements. Les premiers parrains arriveront en septembre, et l'hiver ne sera plus très loin.

Pourquoi Peel et Sherbrooke? C'est simple. L'immeuble est la propriété de M. Douglas Cohen, et c'est lui qui eût d'abord l'idée de publier dans les quotidiens de Montréal des placards pour pétitionner le gouvernement fédéral, afin qu'il ouvre plus grandes encore les portes du Canada aux réfugiés de la mer.

On l'appelle déjà le « comité-parapluie », car les associations qui se sont constituées pour venir en aide aux

réfugiés se multiplient à Montréal. En réalité, il s'agit d'une initiative spontanée qui ne tient son mandat de personne, sinon de la générosité de ceux qui veulent bien y donner de leur temps.

Le Comité s'est tout simplement incorporé en une association à but non lucratif. Il est en relation constante avec les deux ministères de l'Immigration fédéral et provincial, et une bonne dizaine d'associations laïques ou religieuses, anglophones et francophones, qui ont déjà adopté des initiatives semblables. Entre les uns et les autres, le Comité québécois d'aide

Voir page 6: Les téléphonistes

Herbert Marcuse

Le maître à penser de la « contestation »

BONN (AFP) — Le philosophe Herbert Marcuse, le père spirituel de la contestation des étudiants à la fin des années soixante, est mort dimanche à l'âge de 81 ans à la clinique de Starnberg en Bavière, a annoncé sa famille hier.

Depuis près de deux mois déjà, il était transporté d'hôpital en hôpital entre Munich et Francfort. Il souffrait de troubles cardiaques qui se sont aggravés provoquant sa mort.

Il était connu du grand public pour avoir été, à la fin des années soixante, l'un des maîtres à penser des étudiants contestataires à travers le monde.

En l'espace de quelques mois, son nom fut prononcé, inscrit sur les murs pour former avec Marx et Mao les « 3 M ». Le mouvement, parti des universités américaines, devait trouver un écho fulgurant à Berlin-Ouest dans un milieu étudiant en pleine ébullition (juillet 67), et gagner la France en mai 1968.

De ses livres ont été tirés les fameux slogans « L'imagination au pouvoir », « Civilisation égale répression », « L'utopie importe plus que les doctrines ». Par la suite, sa semi-retraite a marqué un divorce de plus en plus flagrant entre sa pensée et la réalité, en particulier à partir de l'apparition et de l'extension du terrorisme.

Ce vieux monsieur aux cheveux blancs est toujours resté plus professeur que leader révolutionnaire. La notoriété tardive venait en fait consacrer une œuvre dont les grands thèmes étaient élaborés dès

avant la guerre et nourrie par la crise révolutionnaire allemande de 1918. *Culture et société* (1971) qui rassemble des textes écrits de 1933 à 1968 en témoigne. On était d'abord intrigué et souvent séduit par le fait qu'il parvenne à mettre en doute à la fois les idées dominantes, marxistes et freudiennes, en retournant aux sources des philosophes utopistes. Il apparaissait alors comme une sorte de météore. On a été jusqu'à prononcer le mot de « prophète ».

Pour Marcuse, loisirs, consommation et libertés ne sont que des « tolérances répressives » dans la mesure où l'homme, subjugué par les mythes modernes n'a pas la capacité de choisir. Il dénonce l'antagonisme capitalisme-communisme car, dans les deux cas, selon lui, c'est la société industrielle qui triomphe. *Eros et civilisation* et *L'Homme unidimensionnel* sont couronnés par un autre ouvrage *La Dimension esthétique*.

Quand Marcuse déclare que « l'homme est aliéné », il veut dire qu'il est étranger à sa propre nature. C'est par « la dimension esthétique » qu'il peut « se retrouver » après avoir éliminé de sa vie tout ce qui est « artificiel ». Il imagine un monde dominé par la création, qualité qui peut seule abolir le cycle infernal de production-consumption. Eros, Dieu de vie, dominera alors Thanatos, qui représente l'engourdissement et la mort.

Pourtant, il désapprouve les hippies et l'écologie en pariant sur « un plus haut niveau de progrès » scientifique et techni-

que. Il est allergique aux messianismes qui font fureur aux États-Unis — lui qui croit en un homme libre, beau et bon. Il est horrifié par les ravages du terrorisme — lui qui est épicurien.

Sa pensée et son œuvre apparaissent comme une architecture de verre où se retrouveraient l'harmonie entre habitat humain et l'environnement proche. En fait beaucoup de jeunes avaient mal lu Marcuse ou ne le connaissaient que par les slogans (lui qui avait horreur de la

Voir page 6: Herbert Marcuse

HORAIRE D'ÉTÉ
du lundi
au vendredi
DE 9H. À 5H.30

aussault

la grande Librairie
du 8955 saint-laurent

«Scission définitive» à l'Alliance de la fonction publique

Pas question d'un syndicat québécois autonome

QUÉBEC (PC) — L'Alliance de la fonction publique du Canada a rejeté hier, par une majorité de 315 à 88, une proposition pilotée par des députés du Québec prévoyant la création d'un syndicat québécois des fonctionnaires fédéraux.

Les représentants de cette organisation syndicale, qui regroupe les 180.000 fonctionnaires canadiens, ont décidé en effet à l'occasion de leur congrès triennal qui se déroule actuellement à Québec de tuer dans l'oeuf ce projet qui aurait entraîné une régionalisation de ses structures.

La décision prévisible de l'AFPC a provoqué un fort mouvement de dissidence

auprès des fonctionnaires du Québec, intéressés à avoir leur syndicat autonome.

Le président du Conseil régional de Montréal, M. Robert Martin, a réagi immédiatement à la décision du congrès en affirmant que lui et son groupe allaient travailler dorénavant à la constitution de ce syndicat en dehors des cadres de l'Alliance.

«C'est une scission définitive, a-t-il dit, nous allons maintenant tenter de faire amender la Loi des relations de travail dans la fonction publique et lancer une campagne de financement au niveau national.»

Selon M. Martin, il est indispensable de modifier la loi fédérale afin de permettre à une

organisation syndicale de représenter des fonctionnaires. C'est pourquoi des contrats ont déjà été établis avec des députés, notamment le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, pour qu'ils tentent de présenter des amendements en ce sens au cours de la prochaine session de la Chambre des communes.

Le Conseil régional de Montréal, qui représente 18.000 des 35.000 fonctionnaires du fédéral au Québec, a reçu le mandat d'étudier la formation d'un Syndicat des travailleurs fédéraux québécois (STFQ), de la part de ses différentes unités. La suggestion devait être jugée inconstitutionnelle par le président de l'Alliance, M. Andy Stewart.

Conformément aux statuts de l'organisation, M. Martin a donc soumis hier à la plus haute instance syndicale une liste de 2.000 signatures réclamant la formation de ce syndicat. Selon le texte de la résolution, ce groupe distinct aurait formé un élément à l'intérieur de l'Alliance, regroupant les 17 sections du Québec.

Il faut signaler en effet que dans l'AFPC les membres sont regroupés par ministère et non par province.

La proposition soumise au congrès national avait été secondée par le Conseil régional de Québec, qui représente environ 4.000 membres.

Selon M. Martin, la nouvelle structure syndicale aurait per-

mis de protéger la culture des fonctionnaires du Québec et d'administrer entièrement les \$5 millions de cotisations qu'ils versent annuellement. Il estime en effet que \$300.000, seulement reviennent actuellement aux membres du Québec.

Le débat entourant cette question d'un syndicat québécois a pris immédiatement une connotation politique.

Ainsi dans son exposé, M. Martin a invité les députés à prouver que «l'on peut se respecter mutuellement». Il a déploré le fait que «dans le second plus grand syndicat canadien, nous n'ayons même pas le statut d'une province ou d'un gouvernement».

La réplique fut d'ailleurs servie sur le même ton et plusieurs intervenants ont fait valoir que ce n'est pas le temps de diviser l'AFPC.

Certains ont soutenu que les promoteurs du projet sont des gens frustrés qui ne peuvent admettre que leurs membres du Québec soient fiers d'être Canadiens.

Interrogé hier à l'issue du vote, M. Martin a souligné qu'il sera nécessaire que les fonctionnaires fédéraux du Québec soient représentés au sein d'un seul groupe advenant que le Parti québécois gagne son référendum.

En effet, il faudra s'assurer, a-t-il déclaré, qu'ils soient tous intégrés à la fonction publique québécoise.

Quant au Conseil régional de Montréal, M. Martin s'attend à ce qu'il soit mis en tutelle par l'Alliance au cours des prochaines semaines.

Comment remédier à la faiblesse du PC-Québec

par

Rodolphe Morissette

Le Parti conservateur du Canada compte effectuer dès à partir de l'automne des gains de tous ordres au Québec et, au mieux, d'y retrouver quelques comités ouverts soit par quelques libéraux fatigués de la députation québécoise à Ottawa, soit par quelques têtes d'affiche du Parti libéral, ex-ministres qui pourraient trop s'enlever sur les banquettes de l'opposition.

Maints stratèges, organisateurs et candidats défaits du parti au Québec continuent de faire pression sur les dirigeants nationaux de la formation pour qu'un Parti conservateur provincial soit créé au plus tôt.

Ils l'ont fait savoir au chef du parti et nouveau premier

ministre du pays, M. Joe Clark, lors de la réunion amicale à laquelle près de 400 personnes assistaient à Saint-Donat, le samedi 21 juillet dernier, plus exactement à la résidence d'été de M. Marcel Masse, ancien ministre de l'Union nationale et, depuis plusieurs années, l'un des conseillers des conservateurs pour le Québec.

Cette réunion chez M. Masse, en vérité une fête en l'honneur de M. Roch LaSalle, nouveau ministre des Approvisionnements et services, visait à saluer la venue, «enfin», d'un ministre «bleu» du Québec. L'autre nouveau ministre et député conservateur du Québec, M. Howard Graftey, n'était pas de la partie.

Serait-ce un retour en force de M. Masse auprès du chef du parti, après l'éclipse momentanée des semaines qui ont suivi immédiatement l'élection du 22 mai?

Car M. Masse, qui avait oeuvré très intensément à la cause conservatrice durant toute la campagne électorale du printemps, non seulement comme conseiller, mais également comme recruteur en chef de candidats députés, avait été plus ou moins écarté des grandes décisions du nouveau parti au pouvoir, après le 22 mai. Le conseiller privilégié de M. Joe Clark pour le Québec, soit le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, prenait en effet la relève, lui et ses deux fidèles, Me Jean

Bazin et Me Michel Cogger. Ces deux derniers travaillaient plus précisément à la transition du pouvoir libéral au conservateur pour ce qui touchait le Québec. Mandat qui est en gros terminé.

Bien des conservateurs québécois qui étaient de la fête de Saint-Donat affirment à grands cris que oui, il s'agit bien d'un «retour en force» de M. Marcel Masse dans l'équipe des conseillers officiels de M. Clark. D'autres, dont l'influence est cependant plus grande que les premiers, précisent qu'au contraire, M. Joe Clark s'est rendu à la fête de Saint-Donat «pour Roch LaSalle» et qu'il ne voulait pas indisposer personne du fait que le même après-midi, il avait assisté au baptême du fils de M. Brian Mulroney.

Bref, on reste en présence de deux hypothèses: ou M. Clark cherche à ménager les susceptibilités des dirigeants conservateurs québécois ou il donne à entendre qu'il se propose désormais de diversifier ses ressources en conseillers québécois.

Quoi qu'il en soit de cette question, les conservateurs québécois scrutent à la loupe le comportement des élus libéraux du 22 mai au Québec. On n'écartera point l'idée d'offrir à certains d'entre eux des postes alléchants au gouvernement ou dans la fonction publique fédérale,



Brian Mulroney



Marcel Masse

afin de libérer quelques comités où sauraient se présenter quelques candidats conservateurs de prestige. On considère également comme possible que des députés libéraux qui étaient des ministres de poids dans le cabinet Trudeau souffrent mal l'opposition et abandonnent leur siège plus tôt que prévu.

Pour l'heure, enfin, il paraît exclu que le gouvernement conservateur cherche à combler les quelques vacances au Sénat en y nommant des titulaires québécois qui pourraient exercer pour un temps la fonction de ministre. On attend plutôt que la prochaine session soit entamée, afin de voir si la faible représentation québécoise sur les banquettes ministérielles (deux personnes) créera un drame, ou non. «On verra, puis on avisera», annonce un collaborateur immédiat de M. Clark.

Pour ce qui est d'une collaboration avec ce qu'il reste de l'Union nationale au Québec en vue de former un parti conservateur provincial, l'hypothèse doit être nuancée, car la situation varie d'un comté à l'autre. Si dans Saint-Hyacinthe et Missisquoi, par exemple, unionistes et conservateurs travaillent généralement main dans la main, il n'en est pas ainsi dans plusieurs autres comtés, notamment dans la Beauce ou dans Lotbinière, etc., où l'Union nationale a plutôt tendance à travailler avec les créditistes. Il n'y a par conséquent pas de projet d'ensemble de collaboration avec l'UN.

Bell: les téléphonistes optent pour le même syndicat que les techniciens

Les téléphonistes de Bell Canada, au Québec et en Ontario, ont décidé majoritairement de s'affilier au Syndicat des travailleurs en communications du Canada (CTC-FTQ), qui représente déjà les 15.000 techniciens de cette entreprise, à la suite d'une longue période de maraude.

Ces téléphonistes, au nombre de 7.400 ont en effet accordé une majorité de 56,18% au STCC, à l'issue d'un scrutin secret ordonné et déposé par le Conseil canadien des relations de travail (CCRT). Cet organisme fédéral rendra, au cours des prochains jours, une décision définitive sur l'affiliation des téléphonistes à la lumière du vote postal dont le dépouillement s'est effectué à ses bureaux hier.

Depuis 40 ans, les téléphonistes étaient représentés par le Syndicat des communications du Canada, une association indépendante qui avait résisté aux nombreuses cam-

pagnes de maraude dirigées contre elle par les grandes organisations syndicales canadiennes. Il y a deux ans, le STCC délogeait, après une dure bataille son rival indépendant en obtenant la représentation des techniciens, ce qu'il répète maintenant avec les téléphonistes.

Au début de l'année, le CCRT refusait d'accréditer le STCC parce que la «majorité» soumise par le maraudeur à partir des cartes d'adhésion ne lui semblait pas évidente. Le Conseil canadien des relations de travail devait par la suite permettre une nouvelle campagne de maraude en tenant son propre scrutin pour tirer au clair cette affiliation des téléphonistes de Bell Canada.

La réunion des téléphonistes et des techniciens dans une même structure syndicale modifie sensiblement le rapport de forces au sein de cette importante entreprise de communications.

Ce geste ne signifie toute-

fois pas que les téléphonistes vont emboîter le pas aux grèves tournantes des techniciens, en cours depuis plus d'un mois. La décision prochaine du CCRT sur l'affiliation des téléphonistes aura pour conséquence de débouquer les négociations, dont le cours a été suspendu pendant plusieurs mois en raison du litige de l'accréditation. Ce n'est qu'après les étapes de la négociation, de la conciliation et du Conseil de conciliation que les téléphonistes pourront recourir à la grève.

Du côté des techniciens, le résultat du scrutin annoncé hier a été accueilli avec enthousiasme.

Les grèves et les lock-out rotatifs ont diminué sensiblement hier, au Québec et en Ontario, mais aucune rencontre n'est prévue pour les prochains jours.

Hier, un peu plus de 2.000 techniciens sur un total possible de 15.000 étaient absents du travail en raison des grèves et des lock-out. À Montréal et à Toronto, les techniciens étaient au travail. À Québec, par contre, les 750 techniciens ont débrayé.

Le logement, importante source de discrimination raciale au Canada

par André Tardif

Non seulement les pratiques discriminatoires envers les immigrants et les autochtones sont-elles de plus en plus répandues au Canada, mais la plupart des commissions provinciales des droits de la personne n'accordent qu'une faible priorité aux problèmes du logement.

De plus, les chercheurs en matière de logement et les gouvernements se montrent peu intéressés vis-à-vis d'un problème que l'on semble considérer comme minime au pays. Or, une étude récemment publiée par le Conseil canadien de développement social (CCDS) tend à prouver que la discrimination raciale dans le logement est pratiquée couramment.

Mais tout comme pour le viol, y compiler des statistiques est à peu près impossible: on sait qu'il y en a beaucoup plus que l'indiquent les quelques rapports rédigés par la police, mais le prouver est très difficile, écrit l'auteur de l'étude intitulée *Racial Discrimination in Housing*, Mlle Dorothy Quann, étudiante en droit à l'Université d'Ottawa.

L'étude affirme que les taux de vacances peu élevés et la rareté des logements à coût modique, fournissent, depuis six ans, l'occasion aux propriétaires d'exercer une plus grande sélection. En même temps, elle se penche sur diverses formes de pratiques discriminatoires en logement auxquelles se livrent les propriétaires, les agents d'immeubles et les voisins, et montre la difficulté de rendre compte de ces pratiques et de les prouver.

Lorsque les problèmes raciaux ont attiré l'attention du public au cours des années 60, la discrimination dans le logement n'a pas été jugée comme une question importante au Canada. Cependant, en raison des changements apportés en 1966 à la Loi canadienne sur l'immigration en ce qui touche les critères de sélection, la composition de la mosaïque

ethnique a changé de façon marquée. Selon l'étude, un nombre accru d'immigrants non blancs se sont établis dans les régions urbaines et ont commencé à faire face à de sérieux problèmes dans leur recherche d'un logement convenable. En même temps, les autochtones et les Canadiens noirs qui déménagent dans les centres urbains font face à une pénurie critique de logements à coût modique et de logements locatifs pour leur famille.

L'étude affirme que ces groupes sont mal vus des propriétaires, non seulement à cause de leur origine raciale mais aussi parce que la société les a qualifiés de «mauvais risques».

On y retrouve aussi un historique des lois contre la discrimination raciale dans le domaine du logement au Canada, et des renseignements détaillés, pour chacune des provinces, sur les articles de loi portant sur les droits de la personne en ce qui concerne le logement. La recherche porte toutefois presque exclusivement sur les villes de Toronto et Ottawa, Mlle Quann expliquant que le CCDS n'avait pas les fonds pour lui permettre de la pousser plus loin.

Dans une analyse du problème, l'étude montre que plusieurs victimes de discrimination raciale dans le logement ne s'en rendent même pas compte, surtout lorsque la démarche pour louer est effectuée d'abord par téléphone où leur accent les trahit. Détecter la discrimination est encore plus difficile lorsqu'on a affaire à un agent d'immeubles dans l'achat d'une maison, parce que le tamisage se fait de façon très subtile et cachée.

Et même si elles se rendent compte de la situation, la plupart des victimes n'osent pas se plaindre, connaissant mal d'abord la législation sur le sujet et ignorant l'existence d'une commission provinciale des droits de la personne. D'autres enfin, mieux renseignées, n'osent pas faire les

démarches qui s'imposent parce qu'elles les jugent trop pénibles et ne croient pas que ça changerait quoi que ce soit à leur problème.

L'étude explique ce comportement des victimes par le fait que la plupart connaissent mal l'anglais ou le français, viennent de pays où les droits de la personne ainsi que des lois sur le sujet n'existent pas, se méfient des gouvernements et ont peur de perdre leur statut d'immigrant en logeant une plainte.

Les préjugés raciaux ainsi qu'un comportement discriminatoire sont à l'origine de cette situation dans le logement. C'est ainsi qu'avant de louer ou de vendre à une personne appartenant à un groupe minoritaire, le locateur ou le propriétaire tiendra compte d'idées préconçues quant à leur comportement dans un logement ou dans le voisinage. Des expériences précédentes avec une personne du même groupe peuvent être à l'origine de cette attitude.

Les bénéficiaires de prestations sociales, les familles monoparentales ayant une femme comme chef, les handicapés physiques et, surtout, les mères autochtones avec des enfants, semblent éprouver le plus de difficultés au Canada à trouver un logement convenable, en raison justement des préjugés qui prévalent à leur endroit.

AGENT OFFICIEL

pour



ROLEX

À MONTRÉAL

GAMBARD

630A Cathcart

866-3876

Près du Carré Phillips



Ce pompier néo-zélandais a pratiqué hier le bouche-à-bouche à ce chat découvert asphyxié dans une maison en flammes de Wellington. Ne ménageant aucun effort pour ranimer l'animal, le pompier lui a également donné de l'oxygène et des massages cardiaques. Ces efforts ont été couronnés de succès: dès son retour à la vie, le chat a griffé le front de son sauveteur. (Photolaser AP)

Les Égyptiens connaissent la télégraphie sans fil.

La preuve, depuis le temps qu'on fouille, on n'a pas trouvé de fils.

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

Vols Delta sans escale vers Boston, puis Philadelphie.

Seule Delta vous offre des vols sans escale à destination de Boston. Ces vols sans escale à 7h30 et à 16h se poursuivent aussi jusqu'à Philadelphie. Communiquez avec Delta ou votre agent de voyage. Delta est toujours là.

DELTA



Horaires sujets à changement sans préavis. Détenteur d'un permis du Québec.

AVIS

de l'Office de la langue française

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES EMPLOYANT DE 100 À 499 PERSONNES:

LE CERTIFICAT DE FRANCISATION PROVISOIRE DES ENTREPRISES DES CATÉGORIES E ET F.

Les entreprises appartenant aux catégories E et F, telles qu'elles ont été établies par le Règlement relatif à la langue des entreprises, modifié et publié à la Gazette officielle du Québec, partie 2, 110^e année, n° 60, du 20 décembre 1978 (pages 7121 à 7124), sont celles qui employaient au 30 juin 1977, au Québec, de 100 à 499 personnes. Les entreprises de la catégorie E tirent principalement leurs revenus au Québec d'une des activités économiques groupées dans le secteur suivant:

- le commerce de gros,
- l'industrie des aliments et boissons.

Les entreprises de la catégorie F tirent principalement leurs revenus au Québec d'une des activités économiques groupées dans le secteur suivant:

- les institutions financières,
- les services personnels,
- les services divers,
- l'assurance.

Avis est donné à toutes ces entreprises qu'elles sont actuellement admissibles à l'aide de l'Office pour définir et élaborer les programmes de francisation nécessaires. À cette fin, les entreprises de la catégorie E devront posséder un certificat provisoire le 7 août 1979; celles de la catégorie F, le 7 octobre 1979.

L'Office désire leur rappeler que tout retard indu pour se procurer le certificat de francisation provisoire pourrait gravement compromettre l'obtention du certificat permanent pour la date à laquelle il est exigible, ce qui contreviendrait aux articles 136, 137 et 206 de la Charte de la langue française.

Pour obtenir le certificat de francisation provisoire, l'entreprise doit satisfaire à deux exigences stipulées dans le Règlement relatif à la langue des entreprises:

- remplir le formulaire «demande de renseignements généraux» obtenu de l'Office sur demande écrite et le lui renvoyer;
- fournir la description de la structure et de la composition de son comité de francisation à l'aide d'un formulaire obtenu de l'Office.

Les entreprises des catégories E et F doivent donc communiquer le plus tôt possible avec l'Office, si elles ne l'ont pas déjà fait, afin d'obtenir la «demande de renseignements généraux».

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Service des programmes de francisation de la grande entreprise, Office de la langue française, C.P. 316, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1G8. Téléphone pour les entreprises de la catégorie E: (514) 873-7032, catégorie F: (514) 873-6187.

Le président,

Raymond Gosselin
Office de la langue françaiseGouvernement du Québec
Office de la langue française

Les oubliés du Cambodge

par Rodolphe Morissette

Les réfugiés cambodgiens sont peu nombreux à pouvoir débarquer au Canada. Plusieurs des nouveaux arrivants s'installent dans des logements exiguës et commencent à travailler à la manufacture de boutons.

La famille You Sareth est débarquée à Montréal en mars dernier. Il a 35 ans et son épouse était enceinte de six mois à l'arrivée. Ils ont une fillette de quatre ans et maintenant un rejeton de deux semaines. Comme plusieurs des réfugiés cambodgiens, ils habitent une grande pièce dans un immeuble à logements, rue Papineau. Personne n'y signe de bail: chacun y est en transit, à \$120 par mois.

Il travaille à une manufacture de boutons, avec plusieurs compatriotes réfugiés. Trois célibataires occupent le logement d'en face. Une grande pièce aussi. Tous ils proviennent du camp de réfugiés situé à Surin, en Thaïlande, où ils ont peiné de 1977 à janvier 1979, avant d'être accueillis au Canada.

Ils sont peu nombreux au Canada, les Cambodgiens. Seulement 400 en tout, dont environ 300 au Québec, la plupart de ceux-ci habitant la région montréalaise. En 1975, puis en 1976, le pays accueillait chaque fois 2.269 réfugiés du Sud-Vietnam, contre respectivement 120, puis 131 réfugiés du Cambodge. En 1977, 243 réfugiés du Sud-Vietnam entrent au Canada, contre 11 seulement du Cambodge. En 1978, 657 réfugiés sud-vietnamiens sont accueillis, 293 Thaïlandais... et quatre Cambodgiens.

« Contrairement au problème vietnamien, le drame cambodgien est peu connu, commente le président de la Communauté khmère du Canada, M. Chan Dara. Les Vietnamiens sont plus occidentalisés que les autres Indochinois. Ils ont plus de facilités de contact, notamment par l'intermédiaire du clergé catholique ».

Les Cambodgiens qui arrivent ici restent habités par la peur. Leur pays comptait six millions d'habitants en 1975, avant que ne tombe Phnom Penh pour la première fois, aux mains des Khmers rouges. Ils ne sont guère plus de trois millions aujourd'hui, dont un million cherche à fuir le pays qui a maintenant nom Kampuchéa.

Au fait, le Cambodge est coincé, dans la

péninsule indochinoise, entre le Vietnam et la Thaïlande. Depuis des siècles, le Vietnam manque d'espace vital: ce pays, deux fois plus peuplé que le Canada, au territoire sept fois plus petit que le Québec et dont de vastes portions montagneuses restent inhabitables, cherche à occuper du terrain. Ce qui formait, par exemple, le Sud-Vietnam était jusqu'au XIXe siècle une partie du Cambodge que le Vietnam a conquise au siècle dernier.

L'occupation du Kampuchéa par le Vietnam, consacrée par la seconde chute de Phnom Penh en janvier dernier, s'intensifie de mois en mois: le Kampuchéa se vietnamise; la langue vietnamienne tend à y devenir une deuxième langue officielle et, depuis six mois, l'occupant s'applique à chasser du pays « la matière grise », ceux qui sont susceptibles de contester le pouvoir des quelque 150.000 militaires vietnamiens postés au Cambodge.

Chan Dara regrette vivement que les Canadiens, comme la plupart des Nord-Américains, tendent, par ignorance, à « mettre tous les Indochinois dans le même sac ». Au fait, Cambodgiens et Vietnamiens sont peu comparables. Les premiers ont hérité de la culture hindoue, ils sont bouddhistes et proviennent du tronc « nègre » (les Négritos) de la souche asiatique: ils ont normalement la peau beaucoup plus noire, quoique de nombreux mélanges, notamment avec les minorités d'origine chinoise de Thaïlande, ont pu atténuer le contraste entre eux et les Vietnamiens, qui proviennent plutôt du tronc mongoloïde-chinois (peau jaune). L'héritage des Vietnamiens, civilisation et religion, est, lui d'origine chinoise.

La famille You Sareth, comme les autres réfugiés cambodgiens, a pu jouir de l'aide de la Communauté khmère du Canada: les membres de celle-ci servent d'interprètes aux nouveaux venus, ils les aident à se trouver un logement et les assistent dans la quête d'un nouvel emploi.

Depuis trois semaines, quelques familles cambodgiennes installées à Ottawa (il s'en trouve peu au Canada anglais) ont entrepris de parrainer de leurs compatriotes qui vivent dans des conditions misérables dans les camps officiels de réfugiés en Thaïlande. M. Chan Dara multiplie quant à lui ses efforts pour persuader les dirigeants de paroisses montréalaises de parrainer aussi des réfugiés cambodgiens.



Après avoir côtoyé la mort pendant plus de cinq ans, nous nous croyons ici au paradis, affirme M. You Sareth, ci-dessus, à droite. Réfugiée du Cambodge, la famille You Sareth est débarquée à Montréal en mars dernier. Elle habite une seule grande pièce dans un appartement de l'est de Montréal. (Photo Pierre Villeneuve)

Quelques-uns auraient déjà accepté de le faire.

Pour la très grande majorité des Cambodgiens en exil dans le monde entier, comme pour au moins le million de leurs

compatriotes qui cherchent encore à fuir le pays, une seule solution reste possible pour enrayer ce génocide qui est passablement avancé: que l'occupant vietnamien quitte le pays; que la Chine soit amenée à

faire pression sur le leader des Khmers rouges déchu en janvier, Pol Pot, pour qu'il baisse les armes; qu'enfin l'ONU entre au Cambodge et y organise des élections démocratiques.

Le bill 17 Mort des cliniques privées?

par Gilles Provost

Invoquant le droit à l'existence des quelques cliniques privées québécoises spécialisées en médecine industrielle et surtout des droits de gérance des employeurs, la Clinique de médecine occupationnelle de Montréal Inc. a réclamé hier plusieurs amendements au projet de loi 17 du gouvernement québécois sur la santé-sécurité au travail.

« Nous nous opposons formellement aux deux articles qui confient à un comité paritaire patron-employés le soin de nommer le médecin responsable des services de santé dans l'établissement », a expliqué hier M. Gaspard Fauteux, président-directeur général de cette clinique qui affirme compter parmi ses clients une cinquantaine d'entreprises importantes employant plus de 20.000 personnes à travers le Québec.

Selon le personnel de cette clinique, seul l'employeur devrait pouvoir engager et congédier le médecin attaché à l'établissement, en vertu des droits de gérance bien établis. A la rigueur, on pourrait peut-être le forcer à engager un tel médecin mais il devrait pouvoir refuser tous ceux que proposeraient les services publics. Enfin, le mandat d'un tel médecin ne devrait comporter aucune limite de temps et personne d'autre que l'employeur ne devrait pouvoir même demander son remplacement.

Ce faisant, le personnel de cette clinique s'oppose à plusieurs articles fondamentaux de la réforme mise de l'avant par le gouvernement.

Contrairement à ce que laissait croire le Livre blanc de l'an dernier, le projet de loi stipule que les services de santé pour les travailleurs de l'établissement doivent être fournis par un hôpital, un CLSC ou dans l'entreprise elle-même tandis qu'on n'aurait recours aux cliniques privées qu'en cas de non-disponibilité des autres locaux.

M. Fauteux s'oppose à une telle exclusion, indiquant que cela va acculer à la faillite les trois cliniques privées déjà en place à Montréal et que le Québec perdrait ainsi un atout important. « Nous n'aurions d'autre choix que de devenir des experts-conseils au service des compagnies », a indiqué M. Fauteux. A ses yeux, c'est une fonction honorable et nécessaire mais elle risque de n'être pas suffisante pour faire vivre une clinique privée.

M. Fauteux a aussi reconnu que le personnel de sa clinique a contribué à l'élaboration des positions de l'Association de médecine industrielle, du Conseil du patronat, de quelques grandes entreprises et de certains comités sectoriels de l'industrie à l'égard de la réforme de la santé-sécurité au travail.

M. Fauteux ne voit là aucun conflit d'intérêt susceptible de compromettre la réputation d'impartialité de son personnel médical, soulignant que jamais un syndiqué n'en a appelé d'un verdict rendu par sa clinique. A ses yeux, la meilleure façon de protéger le médecin de tout conflit d'intérêt consisterait à ne faire aucune réforme et à préciser simplement les normes de santé et d'hygiène applicables à chaque secteur industriel.

En outre, le personnel de cette clinique privée suggère que les employés soient dorénavant munis d'un carnet de santé permanent et continu qui les suivrait aussi longtemps qu'ils seraient sur le marché du travail.

Hausse de 9 à 15% des tarifs aériens

GENEVE (D'après Reuter, AP et AFP) — A l'issue de deux semaines de négociations, l'Association du transport aérien international (IATA) a annoncé hier que les tarifs (passagers et fret) augmenteraient de 9 à 15% à partir du 1er septembre pour tenir compte de l'augmentation du prix de kéroène.

Le communiqué de l'IATA précise que selon l'accord intervenu entre une soixantaine de compagnies, les transporteurs se chargeront de communiquer ultérieurement leurs nouveaux tarifs, qui varient en fonction des distances, des lignes et de certaines conditions spéciales.

Un porte-parole de l'association a déclaré que certaines variations régionales dans le prix de carburant avaient d'ailleurs rendu les négociations particulièrement ardues.

Certains pays, notamment la Suisse, pourront accorder des réductions en raison de la bonne tenue de leur monnaie vis-à-vis du dollar.

C'est la deuxième fois cette année que l'IATA décide d'une hausse pour

faire face à la hausse des carburants. En mars, les augmentations se sont situées entre 5 et 7%.

L'IATA estime que le coût d'exploitation des compagnies aériennes se sera accru de 16% cette année, uniquement à cause de la hausse du carburant.

Il est d'ores et déjà prévu, apprend-on de bonne source, que l'assemblée générale qui doit se réunir en octobre à Cannes, réexaminera la question des tarifs.

La compagnie National Airlines était la seule à représenter les États-Unis, où les autorités ont vivement critiqué le fait que l'IATA se soit chargée de coordonner la hausse des prix. L'absence de Pan Am et de TWA a, dit-on, rendu encore plus difficile l'adoption, par les transporteurs de l'Atlantique-Nord, d'une politique cohérente en matière de prix.

La compagnie Swissair a indiqué qu'elle devrait sans doute supprimer certaines lignes en raison de la hausse du prix du kéroène, qui devrait atteindre 90% dans son cas.

La FTQ-Construction s'oppose à la prolongation du décret

par Louis-Gilles Francoeur

Les gérants d'affaires de la FTQ-Construction, réunis hier dans la métropole, ont décidé de s'opposer à toute prolongation du décret même si les entrepreneurs avaient manifesté leur intention de ne pas s'opposer à une telle demande si elle avait été formulée par la partie syndicale.

Depuis quelque temps, plusieurs représentants syndicaux de la construction ainsi que plusieurs du côté patronal songeaient à une prolongation d'un mois du décret de la construction, ce qui aurait reculé d'autant l'échéance du droit de grève et de lock-out, prévu pour mercredi. Du côté gouvernemental, le ministère du Travail avait indiqué son intention d'envisager sérieusement une telle proposition à condition qu'elle soit appuyée par les deux parties en négociation depuis trois mois. De part et d'autre se dessinait une volonté d'en arriver à cette trêve supplémentaire d'un mois afin de permettre un examen plus approfondi du dossier actuellement sur la table de négociation.

Le secrétaire général de la FTQ-

Construction, M. Maurice Pouliot, a par contre demandé officiellement aux 100.000 travailleurs de la construction de « continuer à travailler de la même façon que si le décret était encore en vigueur » à compter de demain, date d'expiration du décret. La partie patronale a déjà demandé pour sa part à ses membres de continuer de payer les taux du décret après son expiration, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le vote des gérants d'affaires contre le prolongement du décret constitue un appui important à la stratégie défendue par les électriciens et les opérateurs de machinerie lourde de la FTQ-Construction, qui préfèrent « garder une bonne pression sur les employeurs afin de hâter le dénouement de la négociation », a déclaré M. Pouliot. Selon ce dernier, la très grande majorité des gérants d'affaires se sont rendus aux arguments de ces deux syndicats même si la semaine dernière, les plus petits syndicats de la FTQ-Construction envisageaient la nouvelle trêve d'un bon œil.

« C'est peut-être une épée de Damoclès, a reconnu M. Pouliot, mais elle est au-dessus de la tête des deux parties. Et de notre part, il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre. C'est très clair pour nous. Nous sommes prêts à négocier de bonne foi et si c'est pareil de l'autre côté, les négociations ne devraient donner lieu à aucun affrontement en août. »

Le secrétaire général de la FTQ-Construction a justifié le refus d'un prolongement du décret en précisant que « trois mois après le début des négociations, aucune clause n'est encore signée, tant aux tables de métier que sur les clau-

res se sont rendus aux arguments de ces deux syndicats même si la semaine dernière, les plus petits syndicats de la FTQ-Construction envisageaient la nouvelle trêve d'un bon œil.

« C'est peut-être une épée de Damoclès, a reconnu M. Pouliot, mais elle est au-dessus de la tête des deux parties. Et de notre part, il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre. C'est très clair pour nous. Nous sommes prêts à négocier de bonne foi et si c'est pareil de l'autre côté, les négociations ne devraient donner lieu à aucun affrontement en août. »

Le secrétaire général de la FTQ-Construction a justifié le refus d'un prolongement du décret en précisant que « trois mois après le début des négociations, aucune clause n'est encore signée, tant aux tables de métier que sur les clau-

Voir page 6: La F.T.Q.

Le Canadien dépense 40% de son budget alimentaire au restaurant

par Renée Rowan

Prendre un repas au restaurant n'est plus une chose exceptionnelle, c'est un mode de vie au Canada. En 1978, l'industrie canadienne des services alimentaires intervenait pour environ 40% des dépenses alimentaires du consommateur pour une semaine et tout indique que dans les trois ou quatre prochaines années, ce pourcentage atteindra 50% ou plus.

Ces prévisions, tirées d'un rapport que vient de publier le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, soulignent qu'au Canada toute politique alimentaire nationale doit tenir compte de la vitesse croissante à laquelle progresse l'industrie des services alimentaires et qu'en déterminant sa politique nationale,

AUJOURD'HUI

À 20 h, soirée d'information sur les semaines culturelles du mouvement Allo Mondial, au 8655 rue Saint-Denis.

À 20 h, conférence de M. Didier Saumon sur le dessin astronomique, à la salle Léon-Provancher du Jardin botanique.

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: à la salle des loisirs d'Oka, route 344 ouest, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et au 4e étage de l'édifice du Montreal Star, 250 rue Saint-Antoine ouest, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

le gouvernement doit accorder une sérieuse attention aux besoins de l'industrie de la restauration pour bien servir sa clientèle.

Ce rapport préparé par M. R.M. McClelland, de la firme Operational Management de Toronto, à la demande du Groupe de la politique alimentaire du ministère, note que ces prévisions résultent des changements dans le mode de vie de la population, changements entraînés en bonne partie par le nombre considérable de femmes qui sont sur le marché du travail. Non seulement ces femmes ne mangent pas au foyer, mais le revenu additionnel qu'elles apportent au ménage permet à la famille de changer son mode de vie.

C'est, selon ce rapport, le groupe d'âge des 18-35 ans qui est perçu par les exploitants des services de restauration comme le groupe clé qui fréquente les restaurants le plus régulièrement ou qui se procure au magasin des aliments à emporter une fois par semaine ou plus.

Ce rapport de 135 pages, riche en informations de toutes sortes sur le marché des services alimentaires appelé parfois marché des aliments consommés ailleurs qu'à la maison et qui comprend tous les aliments et boissons alcoolisées pris à l'extérieur, nous apprend qu'en 1976, un milliard et demi de repas ont été consommés à l'extérieur du foyer. Ceci signifie que pendant 22 jours consécutifs, le Canadien moyen a mangé trois repas en dehors de chez lui. Ces repas ont été préparés dans 32.000 établissements par 450.000

employés à plein temps et à temps partiel. Les ventes d'aliments et de boissons alcoolisées pour la même année se sont élevées à \$8 milliards.

Le pouvoir d'achat et les volumes de vente importants seront de plus en plus concentrés dans les grandes entreprises à succursales multiples. La petite entreprise familiale disparaît graduellement, de la même façon que l'épicier du coin a disparu des centres urbains. Peu d'entreprises familiales de restauration ont une indication exacte des coûts des aliments et de la main-d'œuvre, note le rapport. Par contre, tous les répondants aux nombreuses entrevues menées auprès de 93 grandes entreprises canadiennes de services alimentaires au cours de décembre 1977 et janvier 1978 ont été en mesure d'indiquer, de façon immédiate, au moyen d'un imprimé d'ordinateur, leurs statistiques d'exploitation.

La croissance sera marquée dans le domaine des restaurants rapides par l'introduction de plats mexicains, de même que par la multiplication de certains restaurants à succursales multiples et à caractère familial. Selon l'auteur du rapport, les établissements gastronomiques n'auront plus qu'un marché mou, les prix de ce genre de repas — aliments, boissons alcoolisées, taxe de vente provinciale — s'élevant à \$50 ou \$75 et plus pour deux personnes. M. McClelland prévoit que des restaurants mexicains seront ouverts à l'essai au Canada et que le diner sans façon, dans des restaurants tout simples, sera copié dans tous les centres urbains.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICATS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (30 CR.)

AUTOMNE 1979

- Animation
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Coopération
- Criminologie I
- Criminologie II
- Culture et civilisation
- Etudes québécoises

- Gérontologie
- Information et journalisme
- Loisirs
- Publicité
- Récréation
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations interpersonnelles
- Relations publiques
- Sciences de la communication
- Sciences infirmières: milieu clinique

- Sciences infirmières: organisation des soins et éducation
- Sciences infirmières: santé communautaire
- Toxicomanies: prévention et intervention
- Traduction I
- Traduction II

Pour les enseignants en particulier

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement à l'élémentaire

- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

ADMISSION (nouveaux étudiants): 3 AOÛT
INSCRIPTION (anciens et nouveaux étudiants): 10 AOÛT

Renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090

Les décentralisateurs centralisent

AVOCAT des régionalismes, grand défenseur devant l'éternel d'un « Canada des petites patries » et d'une réforme constitutionnelle qui enlève son trop-plein d'hégémonie à Ottawa, le gouvernement conservateur de M. Clark vient de trouver une curieuse façon de se démarquer enfin du régime libéral précédent: il met fin, en pratique, au programme de décentralisation de la fonction publique, en annulant ou en reportant sine die 19 démenagements de parties de ministères ou de certaines agences fédérales qui devaient être répartis au bénéfice de plusieurs localités à travers les provinces.

En annonçant cette coupure à la hache, le président du Conseil du trésor, M. Sinclair Stevens, a fait grand cas des économies qui résulteraient de cette décision, soit environ \$200 millions. « La décentralisation, a-t-il déclaré, est une mesure peut-être souhaitable, mais surtout symbolique. Et symbolique à très fort prix. » Voilà une façon légère et provocante de traiter les économies régionales. Et peut-être M. Stevens et son gouvernement sont-ils ceux qui, « à très fort prix », sont en train d'acheter tout simplement la paix sociale, dans la région d'Ottawa, où la mauvaise humeur des fonctionnaires leur a coûté des sièges cruciaux le 22 mai dernier.

On ne peut soutenir longtemps, sans faire montre de « l'insensibilité » aux régions que les conservateurs ont tant reprochée aux libéraux, que les opérations de décentralisation n'ont guère de vertu que symbolique. Au Québec, par exemple, l'annulation, camouflée sous le nom de « report » de quatre projets fédéraux, aurait apporté une injection de \$26 millions annuellement en salaires aux villes de Rigaud, Jonquière, Sherbrooke et Québec. Les effets locaux de ces annulations sur la construction, les opérations commerciales, la génération de nouveaux emplois dépasseraient largement, d'ici quelques années, les quelques millions qu'on prétend conserver dans le bas de laine aujourd'hui.

M. Stevens est sans doute plus près de la vérité quand il prétend vouloir faire des économies de création d'emplois dans la fonction publique. Une bonne partie des fonctionnaires habitant Ottawa refuse habituellement de démentager ses pénates un peu trop loin de son univers bureaucratique familial; sans leur garantir la parfaite sécurité d'emploi, Ottawa

s'engage à les relocaliser en priorité en d'autres ministères et à leur fournir le recyclage nécessaire. Tout cela contredit la fameuse promesse de coupure de 60,000 emplois dans la fonction publique, faite étourdiment l'année dernière. Ce qu'on oublie, et que les expériences de décentralisation faites jusqu'à maintenant tendent à démontrer, c'est que la productivité des fonctionnaires a tendance à être plus élevée dans les régions qu'à Ottawa. Il y a là quelques possibles économies d'emplois qui ne compensent pas pour le surplus à court terme à Ottawa, mais dont on devrait tout de même tenir compte.

Les opérations de décentralisation, on le voit, heurtaient franchement les intérêts de la population fonctionnaire à Ottawa.

L'Alliance de la fonction publique s'y est opposée avec vigueur et se réjouit aujourd'hui, affichant un soulagement proche de la réconciliation avec le nouveau gouvernement conservateur. Les fonctionnaires, faut-il le rappeler, lui avaient fait guerre ouverte au cours de la campagne électorale, et fort efficacement dans la région d'Ottawa, à cause des menaces de coupures d'emplois. L'Alliance, comme il se doit, défend les intérêts de ses commettants; le gouvernement Clark lui cède facilement. Il lui aura fallu bien peu de temps pour devenir, comme d'autres, sourd aux régions à cause de l'atmosphère protégée et pesante de la capitale.

Car les quelques projets de décentralisation qui survivent ne sont pas ceux qui profitent aux régions les plus défavorisées (Maritimes, Québec, nord-est de l'Ontario) comme la logique aurait dû le dicter, mais ceux pour lesquels on avait déjà engagé trop de crédits pour pouvoir reculer. Ce type de raisonnement, où le souci si ce n'est le principe de recherche d'une plus grande égalité n'ont aucune place, est ce qu'on pouvait craindre le plus d'un gouvernement conservateur.

Le Québec est la province la plus touchée par la décision fédérale. Seul aura lieu le transfert du collège de Revenu-Canada à Rigaud, quatre autres projets étant relégués aux calendes grecques. Non content de cet exploit, M. Stevens a cru bon révéler dans sa littérature explicative la vieille querelle linguistique. Après avoir annulé ou reporté les démenagements, il précise qu'aucun d'entre eux ne sera repris sans entente avec les provinces sur la

disponibilité, pour les enfants des fonctionnaires, de services d'enseignement « dans la langue officielle qu'ils utilisent habituellement ».

Ce texte, dont il faut reconnaître la paternité à M. Jean Chrétien, date d'octobre 1977, au lendemain de l'adoption de la loi 101 au Québec. Il cherchait à obtenir sinon l'annulation, du moins l'exemption, pour les fonctionnaires, des obligations de la « clause-Canada », qui interdit l'accès de l'école anglaise aux enfants provenant des autres provinces. Quand le gouvernement libéral a lancé son programme de décentralisation en 1975, il ne s'est pas inquiété des services d'enseignement en français pour les fonctionnaires francophones appelés à aller travailler dans des provinces de langue anglaise. Encore aujourd'hui, pour les projets retenus, on affirme vouloir négocier des ententes avec ces provinces mais seulement si les francophones déplacés forment une « minorité importante », dont nul n'est capable de dire la taille. Cette disposition linguistique du programme de décentralisation a donc toutes les allures d'une « clause-Québec ». Et puis, de toute façon, les projets sont annulés ou « reportés », on voit mal pourquoi M. Stevens tenait tant à jouer au dur en la brandissant encore vendredi dernier. La campagne électorale est terminée, et nul n'a plus à se fatiguer à jouer du muscle pour bien montrer qu'il tient le Québec en respect.

Les pertes économiques que subit le Québec à cause de la dernière décision d'Ottawa, la provocation politique dont joue inutilement M. Stevens illustrent dès à présent les carences de la défense des intérêts des Québécois au sein du nouveau gouvernement. La semaine dernière, le ministre des Transports croyait atténuer la mauvaise humeur en annonçant l'annulation du démenagement du Centre de recherche et de développement de Transports Canada, de Montréal à Ottawa. On apprendrait quelques heures plus tard qu'il continuerait peut-être à le démembrer, mais à petit feu. C'est prendre le Québec pour une terre de naïveté politique qu'il n'est certes pas. Il faudra plus que des grandes réaffirmations solennelles de bilinguisme officiel, des « messages aux Québécois » lancés du Cameroun, pour qu'une juste méfiance, fondée sur des actions et non sur des étiquettes, s'éteigne.

Lise BISSENETTE

L'étape camerounaise du voyage africain

Avec une émotion bien sentie et un évident succès de foule, M. Joseph Clark a complété l'étape camerounaise de son voyage en Afrique. Émotion qu'on explique sans peine, en effet, puisque le jeune premier ministre, à Douala et à Yaoundé, découvrait tout à la fois un aspect du tiers monde et un certain visage de l'Afrique francophone. Succès de foule, aussi, qu'illustre l'humour incomparable de la rue, obligatoirement remplie de ces 200,000 personnes qui acclamaient le généreux visiteur à son arrivée, et parmi lesquelles il y avait ce Camerounais qui a su lancer, tout sourire, à l'adresse de M. Clark: « Beaucoup d'argent. » Bien sûr, et pour quoi pas, puisque ce pays en voie de développement est largement tributaire de l'aide extérieure, dont celle du Canada qui n'est pas négligeable et qui, en certains secteurs, sera heureusement élargie, une aide qui s'exprime aussi dans l'oeuvre éditoriale la-bas par le cardinal Paul-Emile Léger, fondateur et animateur d'un Centre de réadaptation.

Puisqu'il partage avec le Cameroun ce que le président Ahidjo appelle « l'héritage lourd et exaltant » du bilinguisme, le Canada désormais gouverné par M. Clark ne pouvait résister à la tentation de réitérer une solidarité agissante avec les pays francophones, l'un des plateaux de la balance dont l'autre est réservé aux liens particuliers avec les États du Commonwealth. Mais il est heureux que le sage président du Cameroun ait exprimé, par l'abstention plus que par le verbe, des réserves qui ne trompent pas au sujet du projet de création d'une communauté internationale des pays entièrement ou partiellement de langue française. C'est une idée, on s'en souvient, que le président du Sénégal, M. Senghor, lança il y a près de 20 ans, reprise épisodiquement par d'autres hommes d'E-

tat africains, cultivée encore par les premiers fondateurs de l'Agence culturelle et technique des pays francophones, inlassablement soutenue par notre camarade Jean-Marc Léger... Mais, faute d'application et privée de promoteurs en France, cette idée allait mourir lorsque, soudain, le gouvernement libéral de M. Trudeau s'avisait de la remettre en circulation avec l'aide de M. Senghor. M. Clark pense peut-être que ce projet est de nature à séduire le Québec et qu'il convenait d'en parler à l'occasion de ce voyage. Fort heureusement, le président Ahidjo lui aura fait comprendre que l'entreprise ne présente pas un intérêt ni surtout un besoin réel à ses yeux. Personne n'en veut, ni la France, qui n'affectionne pas beaucoup le partage en ces matières, ni la Belgique qui n'en a pas les moyens politiques, ni le Mahgreb qui a toujours vu là une menace de néo-colonialisme culturel, ni la Suisse qui ne participe jamais à ce genre d'opérations... Il ne restait donc, pour appuyer ce rêve, qu'une poignée de pays africains, la Principauté de Monaco, si elle avait quelque chose à dire, et le gouvernement d'Ottawa sous M. Trudeau. Le but relevait manifestement d'un souci de politique intérieure: écarter le Québec d'un forum d'États souverains de langue française. Pourquoi faut-il que le sénateur Martial Asselin ait donné l'autre jour l'impression de reprendre à son compte l'idée du Commonwealth français? C'est encore une affaire de confusion et de dossiers mal étudiés. Car si l'est d'une part parfaitement naturel que le gouvernement conservateur réaffirme sa solidarité avec les pays de langue française, rien ne l'oblige d'autre part à réactiver le dossier d'une communauté structurée qui serait fondée à la faveur d'un « sommet ».

Les pays de langue française du tiers monde, hors les beautés d'une langue dont ils ne partagent pas vraiment la culture, n'ont pas d'avantages matériels, économiques ou politiques à réaliser un tel projet. M. Clark, à qui le président Ahidjo aura sans doute fait comprendre cela, en français au surplus, s'abstiendra sans doute de revenir sur la question.

Mais il en est une autre sur laquelle il lui faudra constamment revenir, celle des formes nouvelles dont il croit pouvoir revêtir l'aide extérieure du Canada désormais. Le premier ministre a indiqué que son gouvernement ne reviendra pas sur la promesse de pratiquer des coupures dans les dépenses de l'ACDI, lesquelles excèdent le milliard, tout compris. Il tient ces propos à Yaoundé, là même où il vient d'annoncer une augmentation substantielle et justifiée de notre assistance technique et financière au Cameroun. Quel étrange paradoxe! Pas pour M. Clark qui se dit convaincu qu'il est possible de faire, dans les programmes d'aide étrangère, une place plus grande à l'entreprise privée. Le premier ministre parle comme s'il ignorait que de nombreuses entreprises privées bouclent leur budget grâce à l'ACDI, ou vivent carrément au crochet de l'Agence. Un livre blanc est attendu sur le sujet cet automne. Il nous sera révélé comment en réduisant ses dépenses, le gouvernement compte promouvoir le nouvel ordre économique mondial, mettre au point une meilleure stratégie de développement pour les années 80, relancer le dialogue Nord-Sud, accroître nos efforts financiers en faveur des pays moins nantis. M. Martial Asselin a peut-être le secret de la formule.

Michel ROY

RÉPUBLIQUE

La mission de Mme Harel dans le PQ

par Jean-Pierre Forget

Militant du Parti québécois dans la circonscription de Shefford, l'auteur répond ici à l'article paru le 12 juillet, sous la rubrique Témoignage, et signé Micheline Carrier.

À vouloir mêler beaucoup de choses en même temps, tout en se réservant le privilège d'en simplifier certaines autres, on arrive à produire une salade très indigeste. Au risque de passer pour misogyne à vos yeux, je vais tenter de mettre un peu d'ordre dans vos ingrédients.

Je veux bien comprendre et vous dire que je partage le bien-fondé de vos aspirations très légitimes. Même

si, dans une lutte comme celle que vous livrez, il est naturel d'être exaspéré par la lenteur des résultats, il serait sage de ne pas vous épuiser à frapper sur tout le monde et son père à la fois.

La condition féminine actuelle est le résultat de deux mille ans d'évolution humaine. C'est trop facile d'en blâmer le gouvernement actuel et les personnes qui le composent.

Depuis 20 ans, au Québec comme ailleurs, il s'est produit une évolution. Une évolution que se fait avec le temps, même si tous et chacun voudraient voir l'aboutissement de sa lutte personnelle en dedans de son terme de vie. Une évolution qui peut s'accélérer; mais si elle s'emballe, elle risque de devenir une révolution. Et on sait les

risques que charient les révolutions qui, de toute façon, après avoir freiné, au bout de leur souffle, font toujours un pas en arrière pour se replacer là où est rendue l'évolution normale. C'est ce que je crois être la pondération de l'histoire.

Pour avoir eu la chance de la co-tourner à l'occasion de nombreux congrès et conseils nationaux du Parti québécois, j'estime beaucoup Mme Louise Harel. Mais je la respecte encore plus pour sa manière d'accepter le processus démocratique et de se soumettre loyalement. Cependant, Louise Harel sait très bien que le Parti québécois est un parti politique dont l'objectif premier est la souveraineté-association du Québec à être atteinte par voie démocratique et auquel se su-

bordonne un projet de société que chérissent tous les Québécois. Ce grandiose projet se réalisera par étapes, sans anachronisme.

Aussi, je commence à me demander si Louise Harel n'aimerait pas que cesse de la suivre comme son ombre le personnage de turbulent trouble-fête, créé et entretenu par certains journalistes toujours à l'affût d'une scission possible qu'à la longue ils semblent souhaiter pour orner leurs manchettes.

Pour ce qui est des noirs desseins que les hommes du Parti québécois préparent pour Mme Louise Harel, je crois que vous partez en guerre un peu trop vite. Vous manquez sûrement de réalisme politique.

Une chose est certaine. Mme Harel sait, depuis longtemps, qu'on ne mêle pas aussi facilement que vous le faites les notions de parti et de gouvernement. Elle sait que le programme du parti est un projet de longue haleine pour une société que l'on veut tous la meilleure et la plus humaine possible et sur lequel sont fondés les espoirs de tout un peuple.

Alors que vous semblez mêler légèrement vos espoirs aux promesses du gouvernement; Mme Harel sait que pour ce qui est de ses promesses, le gouvernement actuel peut dire: « Mission accomplie! »

Maintenant, pour votre petit bout de chantage dans lequel vous écrivez: « Les Québécois ne peuvent associer naturellement leur avenir à l'avenir institutionnel du Québec », je vous répondrai que je concède beaucoup plus d'intelligence à nos Québécois que vous ne le faites. Je suis con-

Albert BRIE

Voir page 6: Mission

LETRES AU DEVOIR

Mais quelles sont les causes politiques?

(Lettre adressée à M. Michel Roy)

N'ayant pu suivre tout ce qui s'écrivait et se disait publiquement depuis un certain temps à propos du problème des réfugiés indochinois, j'ai trouvé votre éditorial dans LE DEVOIR du 29 juin très informatif et très intéressant. Je suis aussi d'accord avec votre conclusion selon laquelle faire davantage pour enrayer la tragédie des réfugiés, ce n'est pas seulement ouvrir nos frontières et nos coeurs, mais aussi s'attaquer à ses causes politiques.

J'aurais aimé cependant vous voir expliciter davantage ces causes politiques au lieu de vous contenter de citer les déclarations du ministre fédéral des Affaires étrangères, Mme Flora Macdonald, et du ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture. Mme Macdonald a accusé, en termes diplomatiques, certes, le gouvernement socialiste du Vietnam de poursuivre une politique raciste. Et les « interrogations » de M. Couture, juxtaposées à l'accusation de Madame Macdonald, ont pris l'air de réquisitoire.

Il faut s'attaquer aux causes politiques du problème, soit! Mais encore faut-il le faire correctement et ne pas se fier aveuglément aux hommes politiques canadiens au pouvoir.

Protestation d'un évêque canadien

À la fin de juin dernier, dans la ville de Pucallpa, dans la jungle péruvienne, une vingtaine de militaires attaquaient violemment un groupe de professeurs en grève depuis le quatre du même mois. Lors d'une marche de solidarité réalisée dans les rues de la ville, plusieurs furent battus et durent être hospitalisés. C'est contre une telle violence que Mgr Gustave Prévost, p.m.e., protesta énergiquement, dans un communiqué qui fut lu dans toutes les églises de son territoire.

Mgr Prévost, originaire de Saint-Eustache et ancien missionnaire en Chine, est évêque de Pucallpa depuis 22 ans.

Le Comité « Justice et Paix » de la Société des Missions-Étrangères, dont Mgr Prévost est membre, croit important que le public québécois connaisse la teneur et l'esprit d'une telle prise de position. Nous présentons ici le contenu de ce texte, tel que traduit de l'espagnol.

« C'est d'une façon inqualifiable qu'a été roué de coups le secrétaire général du Syndi-

cat unique des travailleurs de l'éducation de Colonel Portillo et en même temps secrétaire général du Front de défense de la même province. « Cet abus succède à d'autres abus, commis contre des professeurs de la ville de Pucallpa. « Ces agressions vont à l'encontre de toute logique; à l'encontre du sens commun; à l'encontre des droits les plus élémentaires de la personne; à l'encontre du respect dû aux citoyens. « De tels abus font la honte de leurs auteurs et constituent une insulte à la population de Pucallpa. « C'est pourquoi je dénonce énergiquement ce qui est arrivé, et la façon dont ce fut fait. « Nul besoin de préciser qu'on doit trouver et punir selon la loi les responsables de ces actes inhumains. « La violence engendre la violence », a déclaré le Pape Paul VI: on ne gagne et ne résout rien avec la violence, d'où qu'elle vienne. La même déclaration fut reprise par

leurs anciennes victimes indochinoises. On est cependant en droit d'exiger d'eux qu'ils aient la décence de ne pas s'écarter en accusateurs et en juges: après le mythe du « bain de sang » et celui du « Goulag vietnamien », osera-t-on accuser le Vietnam de racisme et de « commerce de la misère humaine »?

« Comme je souhaite que le peuple canadien et québécois n'ait pas le coeur trop commodément compartimenté, et la mémoire trop commodément trouée de leurs dirigeants. Les révolutionnaires vietnamiens ont mis cent ans avant de réussir à secouer le joug du colonialisme français; ils ont mis vingt ans pour se libérer de l'emprise de l'impérialisme américain; mais il ne leur a fallu qu'un mois pour briser l'invasion chinoise. Je veux bien croire qu'ils ne savent pas — pas encore, comment s'y prendre pour rebâtir leur pays sur le tas de ruines dont ils ont hérité. Mais je suis certain qu'ils en trouveront bien une manière à eux — une manière digne d'eux. Cette certitude, hélas, ne m'empêche pas de me désoler devant la rapacité et l'hypocrisie des classes dirigeantes en Occident.

Tran van DAN

Beauport, 6 juillet.

Jean Paul II.

« Au nom de l'Évangile, de la justice et de la fraternité humaine, j'incite les autorités compétentes à faire en sorte que la population de Pucallpa soit respectée et que cessent ainsi l'insécurité et l'angoisse dont elle est victime. Je souhaite que, dans un dialogue, les parties intéressées trouvent tout au moins un commencement de solution à la grève des enseignants; c'est notre désir à tous; somme toute, la victime de cette grève c'est notre Pérou lui-même. « Finalement, j'exhorte les fidèles à la pondération (ce qui ne veut pas dire lâcheté ni soumission passive) afin d'arrêter dès maintenant l'escalade de violence qui nous menace. « Comme chrétiens, nous avons présent à l'esprit que, sans négliger les exigences de la justice, nous professons et demandons dans le Notre Père le pardon des offenses. Mgr Gustave PRÉVOST, p.m.e., vicaire apostolique Pucallpa, 30 juin.

Pour que disparaisse la discrimination

Dans presque toutes les sociétés, ceux qui, intentionnellement ou non, ne correspondent pas à une certaine « norme » sont souvent en butte aux railleries de la « majorité ». Les policiers, chargés de défendre cette norme sociale, partagent le plus souvent les sentiments de la majorité; jusqu'aux années récentes, ces sentiments pouvaient s'exprimer sans grande contrainte. Ainsi peut-on expliquer que ceux ou celles qui sont perçus comme différents, et sans pouvoir, soient souvent l'objet de traitements discriminatoires, allant de la raillerie à la violence physique. Les pauvres, les femmes, les « gais », les membres de minorités ethniques ou raciales peuvent en porter témoignage.

Les incidents de la rue Bé-

langer du 20 juin dernier mettent en relief des pratiques discriminatoires quotidiennes souvent cachées. Ils vont forcer non seulement la police mais toute la communauté montréalaise à choisir. Ne rien faire, la pratique la plus fréquente dans la plupart des domaines, risque d'amener une situation injuste, et assez explosive, comme c'est le cas actuellement à Toronto.

Il faudrait d'une part, éduquer la population en général et souligner l'apport économique social et culturel des divers groupes discriminés; c'est-à-dire changer les attitudes de la majorité. D'autre part, le changement d'attitudes doit s'accompagner d'un changement de comportement: la discrimination doit être, en théorie comme en

pratique, mise hors la loi. L'un des moyens d'y parvenir est sans doute d'utiliser la Commission des droits de la personne, en renforçant ses pouvoirs et ses moyens.

Nous préparons actuellement quelques pages qui pourront, nous l'espérons, servir de base de réflexion à l'élaboration d'une politique de compréhension et d'harmonisation des relations entre minorités et majorité, en respectant les caractéristiques et les désirs des différents groupes et individus.

Michel LAFERRIÈRE, professeur adjoint, département des fondements sociaux de l'Éducation, Université McGill.

Montréal, 9 juillet

M. de Saint-Robert et le Québec

J'ai lu dans LE DEVOIR le texte que Philippe de Saint-Robert a écrit pour Le Monde sur la question constitutionnelle canadienne. On sort abasourdi d'une telle lecture. J'en cite un passage juste pour vous remettre dans le ton: «... le Canada est un État qui n'est jamais parvenu à exister vraiment... (le Québec)

... une nation qui n'a cessé de vivre et de créer dans les conditions les plus injustifiées et les plus oppressives... » Et ainsi de suite. On n'en croit pas ses yeux.

Le moins que l'on puisse rétorquer à ce pistage français aussi prétentieux que suffisant, plus doué pour se fourrer

le nez dans les affaires des autres que pour bien comprendre la réalité canadienne, c'est de bien vouloir laisser les Canadiens disposer eux-mêmes de leurs arpents de neige. Cela dit malgré toute l'amitié que l'on porte à la France. Et de grâce, si jamais le monsieur pousse l'insolence jusqu'à récidiver, qu'il veuille bien désigner les Canadiens d'expression française autrement que par « les Français du Canada ».

Robert BERTHIAUME

Québec, 22 juillet

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65, par année: six mois: \$36; trois mois: \$24. À l'étranger: \$70, par année; six mois: \$38; trois mois: \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

BIBLIOTHÈQUE

Les meilleurs aussi s'en vont

« Je suis encore le meilleur. » Heureusement que le nom de M. Trudeau coiffait cette habillerie, autrement on eût tout de suite cru à une autre fanfaronade de Mohammed Ali.

On aura remarqué que le boxeur et l'homme politique ont en commun cette jactance narcissique teintée d'humour. On ne peut cependant les en chicaner: ils ont constamment fait des ravages dans

les rangs des aspirants de toutes couleurs et de toutes obédiences.

Mais là s'arrête la ressemblance. Aux dernières nouvelles, Cassius Clay se retire vaincu. M. Trudeau n'en est pas là. Il vient de perdre le titre aux mains d'un adversaire qu'il continue de mésestimer sans nuance parce qu'il n'a pas ses dix ans de règne et son I.Q.

L'ex-premier ministre es-

père obtenir un combat revanche. Mais pour y avoir droit, il ne lui suffira pas de servir aux électeurs des rododendres usés et de tout faire pour couler son parti dans le bronze, ce qui pourrait donner l'idée aux jeunes loups libéraux d'abandonner l'avenir politique du chef inflexible aux ciseaux de la statuette.

Albert BRIE

Les Bretons crient «Au secours!»

par
Yann Plunier

D'origine bretonne, M. Plunier est
établi au Québec depuis 25 ans.

LES lecteurs du DEVOIR sont au courant du traitement infligé collectivement à la Bretagne et aux Bretons; mais il devient urgent de le dénoncer une fois de plus car maintenant, ce ne sont plus seulement les droits d'une minorité qui sont bafoués, mais les droits de l'homme. Le problème breton est devenu un problème humain donc aussi un problème canadien.

Rappelons pour mémoire que la Bretagne subit de la part de la France des violences de toutes sortes. La violence juridique est la plus vieille. Le traité qui l'unit à ce pays, s'il fut partiellement respecté jusqu'à 1790, n'est plus, depuis cette date, qu'un vulgaire chiffon de papier, même s'il a toujours force de droit (LE DEVOIR, 14 juillet 1978). Les violences administratives, dont une des dernières est l'amputation d'un cinquième de leur territoire, les Bretons les subissent depuis la Révolution, mais surtout depuis Napoléon. La violence culturelle date aussi de la Révolution. Elle est la plus sournoise et de loin la plus dangereuse pour la collectivité bretonne, car en détruisant sa culture, on détruit son identité: c'est en somme la solution finale. Plus subtil que les nazis qui pratiquaient

le génocide en tuant les Juifs, le gouvernement français préfère l'ethnocide: c'est moins voyant et tout aussi efficace.

Malgré, ou à cause de la Charte culturelle bretonne, cadeau empoisonné de Valéry Giscard d'Estaing, on retarde la mise en place d'organismes et de crédits comme on maintient un poisson dans l'eau pour le mieux noyer. Ceci est surtout vrai pour tout ce qui a rapport à l'enseignement de la langue bretonne. On refuse toute subvention à l'Association des écrivains bretons, même ceux de la langue française. On refuse une subvention à la municipalité de Dinard qui veut célébrer le 500^e anniversaire d'un événement historique qui s'est déroulé sur son territoire et on "démissionne" son syndicat d'initiatives. On menace un maire de lui retirer une subvention s'il persiste

dans son intention de se présenter sur l'estrade d'honneur d'une fête folklorique etc... Les ministères français de la culture successifs n'ont encore jamais donné un seul franc pour encourager l'art ou la littérature bretonne. La "bande des quatre" (Veil, Chirac, Mitterrand, Marchais) s'arrange pour refuser du temps d'antenne à la liste Europe-Régions lors de la récente campagne électorale européenne. On refuse, on refuse, on refuse.

La violence humaine n'est pas moins sadique. La Bretagne est considérée par la France comme une colonie tout juste bonne à fournir de la main-d'œuvre pour ses usines parisiennes (Paris est la plus grande ville bretonne: un Breton sur quatre y demeure) ou pire pour fournir de la chair à canons (un mort sur 14 habitants pour la Bretagne, un mort sur 28 habitants pour la France lors de la guerre de 1914-1918).

Les jeunes Bretons en ont assez. Ils veulent vivre au pays; ils veulent vivre leur culture et la développer dans un cadre de vie choisi par eux et non imposé de l'extérieur. Plusieurs, abandonnant les moyens de leurs devanciers, qui se sont avérés inefficaces, refusent par exemple de

signer les pétitions en faveur de la langue bretonne. Finie la mendicité auprès du gouvernement français: on prend. Pour rester dans la légalité, on doit hélas se contenter d'ouvrir des écoles prématernelles puisqu'il serait impossible d'ouvrir des écoles primaires ou secondaires en breton! Et pour les faire vivre on doit compter sur la générosité du public! D'autres, plus violents, ont décidé de faire parler la poudre et c'est ainsi que depuis une dizaine d'années on a pu dénombrer plus de 300 attentats symboliques contre des biens matériels: il n'y a pas encore eu de victime.

Après chaque série d'attentats, bien sûr, la police arrête. Elle arrête à tort et à travers. Tout ce qui "binouise" ou "bretonne" est suspect: dans le tas il doit bien y avoir quelques coupables! On est surpris de voir des gens honorables, syndiqués ou patrons, se faire arrêter par centaines. On est surpris de voir jetés en prison par dizaines, non des ratés de la société, mais des prêtres, des ouvriers, des architectes, des professeurs, des cultivateurs. On est dégoûté de les voir déferés à cet organisme ignoble qui s'appelle Cour de sûreté de l'État (LE DEVOIR, 18 février 1979). On est écoeuré de les voir

gardés à vue pendant plus d'un an en attendant un procès que certains d'entre eux n'auront même pas, leur dossier étant vide! Le comble de la sordidité a-t-il été atteint lorsqu'on a emprisonné Gérard Pérése faute de pouvoir punir son père? Ce n'est pas certain. Chaque jour apporte des faits nouveaux qui rappellent le peu de cas qu'on fait en France des différentes déclarations des droits de l'Homme.

Et c'est pourquoi la protestation s'étend. Après les mouvements politiques bretons et les C.O.B.A.R. (Comités bretons antirépression) les syndicats sont entrés dans la danse, principalement la CFDT. Plus récemment ce fut au tour du PSU-Bretagne (Parti socialiste unifié) de dénoncer «le caractère abusif de ce long internement préventif qui, tout en démontrant bien l'inconsistance et le vide de certains dossiers d'accusation (que l'on se rappelle la rapidité avec laquelle ont été jugés ceux contre qui la Cour de sûreté de l'État a pu retenir un motif d'accusation précis) illustre bien la réponse que l'État capitaliste français entend apporter aux problèmes bretons. Inquiet de cette utilisation de la détention préventive comme méthode de répression contre les militants en raison de leurs opinions,

le PSU-Bretagne exige la libération immédiate de tous les prisonniers politiques bretons.

Plus récemment encore c'est au tour de la liste Europe-Écologie, par son porte-parole François de Beaulieu, l'auteur du livre bien connu «Les dents du progrès», de déclarer qu'il veut «faire entendre les voix de ceux qu'on cherche à faire taire. Parmi ceux-là je n'oublie pas les détenus bretons et, plutôt que de publier un communiqué de soutien, j'ai demandé que les éventuels élus de la liste Europe-Écologie s'engagent à ne pas s'asseoir lors des sessions de l'Assemblée européenne tant que les quinze, qui ont été arrêtés il y a 10 mois, seront maintenus dans la plus totale ignorance quant à leur sort futur. Ceci ne préjuge évidemment pas des autres actions qui pourront être menées en leur faveur.

Depuis le 16 juin le barde Glenmor, un des plus grands noms bretons, et le journaliste Jean Le Calvez font la liste de la faim pour demander eux aussi la mise en liberté provisoire des prisonniers bretons. «Nous attendons Yann Puillandre» peut-on lire sur une banderole au-dessus de leur lit. Ils n'ont pas encore obtenu gain de cause.

Pendant ce temps-là les familles de détenus se constituent en association pour dénoncer la durée injustifiable des procédures en cours et les conditions de détention (vexations, contrôles indus, interdiction de recevoir des livres en langue bretonne ou même traitant de la Bretagne, interdiction d'expédier ou de recevoir des lettres en breton etc...). Elles dénoncent aussi la criminalisation des actes qu'on reproche à leurs pères, fils ou maris: la formule «Association de malfaiteurs» apparaît maintenant dans certains dossiers. Elles protestent enfin contre la dispersion et l'éloignement des détenus, cause de dépenses et de pertes de temps pour les familles et les avocats.

La Ligue des droits de l'homme de France, par la voix de son représentant Me de Felice, dénonce aussi la disproportion des peines qu'on inflige aux Bretons. Si vous n'êtes pas Breton et tuez deux gendarmes vous êtes condamné à deux ans de prison; mais si vous êtes Breton et si vous faites sauter quelques pierres et quelques croûtes à Versailles, vous êtes condamné à 15 ans! Si vous êtes Pied-Noir, vous appelez Eugène Ibanez et avez soutenu un siège armé appuyé d'un commando, vous avez droit à une mise en liberté provisoire; mais si vous êtes accusé (à tort ou à raison) de possession de mèche lente ou de détonateur, deux objets qu'on peut se procurer au marché libre, vous n'avez pas droit à cette liberté.

La coupe déborde. Les Bretons crient «Au secours!» L'opinion publique canadienne ne peut rester indifférente.

MARIA DE LOURDES PINTASSILGO



Première femme premier ministre dans l'histoire du Portugal

par José Rebelo

Madame Maria de Lourdes Pintassilgo, premier ministre désigné du Portugal, s'est rendue samedi après-midi au Palais de Belem pour remettre au président de la république la liste de son gouvernement de gestion. Elle compte rendre publique au début de la semaine la composition de son cabinet, chargé de préparer les élections législatives, prévues pour novembre. Le correspondant du journal LE MONDE à Lisbonne fait le portrait de Mme de Lourdes Pintassilgo.

LISBONNE — La première femme à exercer les fonctions de premier ministre dans l'histoire du Portugal est née à Abrantes, petite ville de l'intérieur. Ingénieur chimiste, Mme Maria de Lourdes Pintassilgo a eu des responsabilités professionnelles dans un des plus importants groupes in-

dustriels et financiers du temps de Salazar, la CUF. Membre de la chambre corporative, elle s'y était à plusieurs reprises insurgée contre certaines mesures adoptées par le régime.

Après la révolution du 25 avril 1974, Mme Pintassilgo a été successivement secrétaire d'État et ministre des affaires sociales dans les trois premiers gouvernements provisoires. Depuis mars 1975, elle exerce les fonctions d'ambassadeur du Portugal à l'UNESCO.

Profondément catholique, très liée aux associations de laïcs qui seront créées à la suite du concile Vatican II, le nouveau premier ministre portugais a été présidente de la jeunesse universitaire catholique et du mouvement Pax Romana. Elle est membre d'une organisation internationale, le GRAAL, qui s'est distinguée au Portugal par des initiatives, surtout en ce qui concerne l'alphabétisation en milieu rural.

Mme Pintassilgo, bien qu'elle refuse les étiquettes politiques, est ce qu'on appelle couramment une catholique

de gauche. Optimiste de tempérament, elle a un franc parler qui inquiète souvent ses amis et irrite ses adversaires. Exubérante, affichant en permanence un large sourire, elle est aux antipodes de l'image froide et énigmatique du président de la République.

Le général Eanes l'a connue par l'intermédiaire du groupe de militaires progressistes du Conseil de la révolution. En 1977, il l'a chargée d'élaborer un rapport sur les problèmes sociaux du pays. Dans l'entourage du chef de l'État, on assure qu'il a été alors impressionné par l'esprit de créativité révélé dans ce travail.

Le nom de Mme Pintassilgo figurait déjà sur la liste des personnalités susceptibles d'être premier ministre après la démission de M. Soares l'été dernier. À l'époque, elle n'avait pourtant pas reçu le soutien de ses amis du Conseil de la révolution, plutôt opposés à l'expérience de gouvernements coupés des partis, qui tentait le chef de l'État. Quelques mois plus tard, on

Voir page 6: Portugal

REPRIQUE

Des criminologues égarés en politique

par
F. Bernard Dupont

M. Dupont est conseiller en orientation au collège Marie-Victorin.

La dernière intervention des professeurs de criminologie de l'Université de Montréal et de l'Association professionnelle des criminologues du Québec dénonce les deux récentes nominations au sein de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Précisant que leur position ne se veut aucunement une attaque contre un gouvernement ou un autre, les intervenants désirent uniquement s'élever contre ce qu'ils appellent «l'incompétence». Les éditions du journal LE DEVOIR (25 mai 1979) et du journal LA PRESSE (2 juin 1979) rapportent ainsi les propos des professeurs André Normandeau, Pierre Carrière et Pierre Landreville ainsi que de monsieur Jean Trépanier, directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Ainsi donc le groupe de professeurs de criminologie s'indigne du fait que les deux récentes nominations à la Commission nationale des libérations conditionnelles — celles de messieurs Gaston Clermont et Prosper Boulanger — constituent un geste politique qui porte un dur coup à la crédibilité de l'organisme. Prétextant que les deux nouveaux commissaires n'ont aucune expérience pertinente dans le domaine judiciaire — ils n'ont jamais touché de près ou de loin à ce secteur d'activités — les professeurs sont d'avis qu'il est tout à fait inadmissible que l'on confie des décisions aussi importantes à des personnes «aussi incompétentes». (Que l'affront pour des milliers d'électeurs qui les ont élus à plusieurs reprises!). Pour eux, ces nominations font revenir la Commission en arrière alors qu'elle tente depuis plusieurs années de se faire une image positive auprès du public. Sans éterniser un débat qui demeure somme toute une tempête dans un verre d'eau, nous croyons qu'il est opportun de commenter ce jugement facile et fallacieux.

Il nous faut d'abord reconnaître qu'il est honnêtement possible de s'interroger sur le caractère politique de certaines nominations au sein d'organismes gouvernementaux; c'est là un sain exercice démocratique. Il nous faut cependant constater que plusieurs néophytes l'ont fait bien avant les professeurs de l'Université de Montréal et qu'ils ont dû rapidement accepter la réalité: en politique plus qu'en tout autre domaine, l'homme a ses faiblesses. Bien que personne ne puisse être contre la pureté et la vertu, il ne faut pas non plus verser dans l'utopie. Mais là n'est pas la question essentielle car bien des nominations de ce genre se sont avérées d'excellents «placements».

La majeure partie du jugement des pro-

fesseurs de criminologie porte sur le critère fort subjectif de «l'incompétence». En effet, après un examen minutieux des curriculum vitae de messieurs Clermont et Boulanger, les «universitaires» concluent que les commissaires ne sont pas à la hauteur des tâches qu'on leur confie. Il nous semble que cette conclusion est prématurée et d'autant plus subjective que les deux nouveaux commissaires sont jugés avant même l'exercice de leurs mandats respectifs. De plus, recourir à des critères de «papiers» et de «spécialisation» pour soutenir des propos aussi pernicieux est un exercice dangereux puisque, à mots couverts, les professeurs de criminologie s'orientent vers l'institution d'un élitisme universitaire.

Les professeurs font ensuite état de considérations «criminologiques» pour exiger que le gouvernement ne confie qu'à des spécialistes (avocats, policiers, criminologues (bien entendu!), travailleurs sociaux, juges...) la très lourde tâche de se prononcer sur l'opportunité d'accorder ou de refuser une libération conditionnelle. Ces éminents «universitaires» ignorent sans doute à quel point ils creusent davantage le fossé — pourtant assez large — entre deux classes, les «intellectuels» et les «autres». Du haut de leur tour d'ivoire ces membres de l'intelligentsia universitaire devraient considérer un fait d'importance: une justice saine et accessible à tous n'est possible que par une implication collective des citoyens en vue d'établir un consensus social des plus larges. Sans cette adhésion et cette représentation de ses mandataires, aucune institution — qu'elle soit politique, économique, sociale, culturelle et même judiciaire — ne peut survivre. Ce n'est certes pas sans raison que la méfiance, voire la suspicion, des gouvernés face aux gouvernants a progressé aussi systématiquement depuis des décennies: à force d'intégrer autant de «spécialistes» au sein de postes gouvernementaux l'État s'est déshumanisé, minant du coup sa crédibilité.

D'autre part l'expérience du «criminel» des professeurs de l'Université de Montréal aurait dû mieux les servir dans leur démarche; en effet, personne n'est sans reconnaître la très grande valeur d'un très noble principe qui veut qu'un accusé ait le droit d'être jugé par ses pairs. Ce principe, dont l'institution du jury est la plus éloquente consécration, a été retenu en ce qui a trait à la libération conditionnelle: le législateur a cru opportun et sain de permettre au citoyen ordinaire d'avoir, au même titre que d'éminents spécialistes, regard et voix en ce qui concerne la libération d'un détenu. Puisque la société toute entière est directement concernée par cet acte d'importance, il est normal qu'elle y soit directement associée. En une affaire aussi grave un détenu a tout autant le droit de soumettre sa conduite à l'examen de ses concitoyens car la facilité et la partialité doivent céder au pragmatisme et à l'équité.

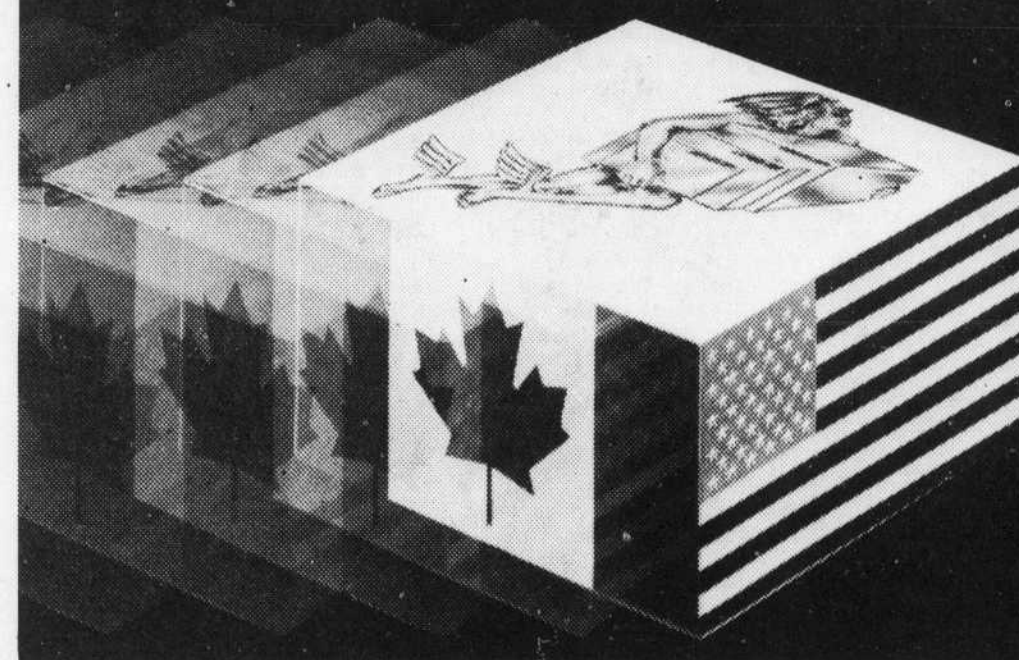
Parce qu'elle concerne l'avenir d'un être humain la libération conditionnelle mérite autant de précautions qu'un jugement comme tel: elle est plus qu'une simple question théorique et tous les intéressés ont le droit de se faire entendre.

Nous constatons que la démarche des professeurs se veut une revendication du respect des droits fondamentaux des individus: nous estimons hautement cette finalité. Puisque les droits fondamentaux des individus passent par-dessus tout, comment les criminologues expliquent-ils la composition de la Commission québécoise des droits et libertés de la personne? Loin d'être un forum d'intellectuels et de spécialistes, cet organisme provincial regroupe des gens de toutes les sphères d'activités humaines: avocats, éducateurs, journalistes, etc., en sont à l'heure actuelle membres. Si la Commission québécoise des droits et libertés de la personne a réussi jusqu'à ce jour à acquiescer et conserver une indispensable crédibilité, c'est qu'elle a permis aux gens de tous les milieux de siéger en son sein, écartant du coup tout élitisme hermétique. Ce sont là des efforts tangibles pour reconnaître et respecter certaines réalités sociales.

Nous ne pouvons que nous interroger sur les motivations véritables de la démarche des professeurs de criminologie de l'Université de Montréal. Alors qu'au sein de multiples commissions gouvernementales, qu'elles soient fédérales ou provinciales, les nominations politiques sont choses courantes depuis des temps lointains, nous aurions apprécié une intervention plus large qui aurait englobé toutes les commissions gouvernementales ou du moins celles qui concernaient les professeurs sans viser de commissaires en particulier: c'eût été un plus grand respect de l'éthique professionnelle et une plus grande preuve de rigueur intellectuelle. Nous devons malheureusement conclure que la dernière intervention des professeurs de l'École de criminologie de l'Université de Montréal n'avait d'autre visée que celle de miner la crédibilité des nouveaux commissaires; nous sommes bien loin des idéaux de justice dont se gargarisaient les intervenants. Il est d'ailleurs à souhaiter que cette dénonciation fort mesquine soit le fait d'un groupe très restreint de professeurs car un jugement aussi peu nuancé et lourd ternit la réputation de l'institution à laquelle ils appartiennent.

En terminant nous nous devons de souligner les remarques d'un éminent juriste américain qui affirmait que si la guerre était trop importante pour être laissée aux seuls généraux, il en était de même de la justice qui ne devait pas être l'apanage exclusif des juristes. Il en est de même des criminologues et des libérations conditionnelles. Le dangereux précédent créé par les professeurs de criminologie n'a qu'un qualificatif possible: médiocrité.

LE SERVICE DES PETITS COLIS D'AIR CANADA CONTINUE DE SE DÉVELOPPER.



Service rapide de livraison porte à porte dans plus de 10 000 villes d'Amérique du Nord.

Vous pouvez maintenant avoir recours à notre service rapide de transport porte à porte même entre des points que nous ne desservons pas, car nos zones de ramassage et de livraison couvrent tout le pays. Et grâce à une nouvelle entente intercompagnies, Federal Express vous assure un service tout aussi fiable aux États-Unis. Ainsi, vous pouvez désormais expédier par Airvelop tout envoi urgent d'au plus 2,2 lb ou, par CouriAir, tout colis pesant jusqu'à 55 lb pratiquement partout en Amérique du Nord. Comme toujours, ramassage le jour même, en semaine, et livraison avant midi le jour ouvrable suivant dans la plupart des villes desservies.

Service porte à porte dans tous les États-Unis avec dédouanement des colis.

Vous n'avez plus maintenant à vous préoccuper des taxes, droits et formalités de douane puisque nos tarifs comprennent le ramassage, le dédouanement et la livraison. Tous droits et taxes exigibles vous sont simplement facturés plus tard. Ainsi, vous pouvez désormais profiter d'un service de livraison rapide, fiable et économique pratiquement partout aux États-Unis. Dans le cas d'Airvelop, jusqu'à 2,2 lb pour un tarif uniforme de seulement \$29, et pour CouriAir, jusqu'à 8 lb à partir de seulement \$56,35, selon la distance. Et le service est aussi simple qu'au Canada.

Nouveaux tarifs avantageux entre Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, London et Windsor.

Vous pouvez maintenant expédier des colis entre deux villes de ce couloir à des nouveaux tarifs avantageux. L'expédition d'un envoi Airvelop d'au plus 2,2 lb et d'un colis CouriAir d'au plus 8 lb ne coûte respectivement que \$5 et \$6. Et les tarifs sont aussi économiques que jamais entre toute autre paire de villes canadiennes desservies par Air Canada. Seulement \$8 pour Airvelop et \$12, par exemple, pour un colis CouriAir de 8 lb de Montréal à Vancouver. Que ce soit pour une expédition locale, nationale ou transfrontière, les petits colis d'Air Canada représentent plus que jamais une véritable aubaine.

AIR CANADA CARGO
LE SERVICE DES PETITS COLIS
ÇA SE DÉVELOPPE PARCE QUE ÇA MARCHE... MIEUX ÇA VOLE.

Pour plus d'information sur CouriAir et Airvelop, appelez respectivement à 636-3441 et 636-2280 ou téléphonez sans frais à notre service Clientèle à 1-800-361-6185.

Tous les tarifs sont sujets à modifications sans préavis.

L'ordonnance de Walter Gordon

Une injection de \$4 milliards pour soutenir l'économie

par Michel Vastel

OTTAWA — L'Institut canadien de politique économique soutient qu'il est nécessaire de stimuler l'économie si on veut éviter des taux de chômage encore plus élevés que ceux qu'on connaît actuellement.

L'ampleur de la stimulation devrait être de l'ordre de \$4 milliards l'an prochain. Pour injecter de telles sommes dans l'économie, le gouvernement fédéral devrait, selon l'Institut, privilégier deux moyens:

- Dépenses municipales de l'ordre de \$2 à \$3 milliards. L'Institut ne fait pas de suggestions précises quant à la nature des travaux municipaux qui devraient ainsi être financés par le gouvernement fédéral. Il suffit que de tels travaux soient, au préalable, approuvés par les autorités provinciales, qu'ils puissent être rapidement mis en œuvre et qu'ils soient générateurs de beaucoup d'emplois.
- Réduction temporaire des taxes de

vente provinciales, d'une ampleur équivalente à celle de l'an dernier, soit \$2 milliards.

Ces suggestions ont été faites hier à Ottawa par le président de l'Institut, M. Walter Gordon, ancien ministre des Finances dans le cabinet Pearson et l'un des co-fondateurs du Comité pour un Canada indépendant. L'Institut représente quelques hommes d'affaires influents et des universitaires prestigieux.

Même si le déficit budgétaire du gouvernement fédéral est actuellement de l'ordre de \$11 milliards, l'Institut estime qu'il serait facile de financer de telles dépenses, notamment en supprimant l'indexation des impôts sur le revenu (ce qui procurerait une économie de \$1,5 milliard au Trésor fédéral) et en imposant une taxe spéciale sur les profits des sociétés et sur les revenus du travail les plus élevés.

Selon M. Walter Gordon, le gouvernement fédéral a aujourd'hui le choix de continuer à appliquer les freins à l'écono-

mie: « Il peut ainsi espérer pouvoir réduire l'inflation mais doit s'attendre à assumer les coûts qu'entraîne la persistance d'un chômage élevé. Pour un grand nombre de Canadiens, et notamment ceux dont l'emploi est le plus vulnérable, cette voie est inacceptable ».

L'Institut canadien de politique économique privilégie plutôt, selon son président, « un stimulant immédiat, mais temporaire, qui serait obtenu par le biais d'une politique fiscale et d'une nouvelle approche à la poussée des prix et des salaires ».

Cette suggestion de l'Institut d'accorder des coupures d'impôt de l'ordre de \$4 milliards dans le prochain budget fédéral vient trois jours après que le ministre des Finances, M. John Crosbie, ait laissé entendre que son premier budget ne procurera pas de surprises très spectaculaires. La seule mesure que M. Crosbie se soit laissé aller à promettre concerne la déductibilité des frais d'hypothèques et des

impôts fonciers, une mesure qui ne représente qu'un demi-milliard de dollars d'économie d'impôts pour les contribuables, et que M. Walter Gordon s'est refusé à qualifier d'acceptable pour l'Institut canadien de politique économique.

L'ancien ministre des Finances du cabinet Pearson a conjuré le gouvernement canadien de prendre une série de mesures qui à tout le moins seraient plutôt impopulaires.

Il a d'abord demandé au gouvernement de se préoccuper un peu moins de la valeur du dollar canadien. Sans vouloir fixer de valeur-plancher, M. Gordon a suggéré qu'on ne se laisse plus aller à de coûteuses politiques de soutien du dollar canadien et il a lancé le chiffre de 80 cents US qu'il jugerait encore acceptable. Si cette dévaluation de la devise canadienne devait poser des problèmes aux administrations provinciales ou aux grandes corporations pour emprunter des capitaux aux États-Unis, ce serait à la Banque du Canada de venir alors à leur aide.

Quant aux coupures de taxes, qu'il évalue lui-même à environ \$4 milliards, M. Walter Gordon suggère de les financer à même des prélèvements d'impôts plus élevés sur les plus riches des Canadiens et sur les bénéfices des entreprises les plus rentables. L'abolition de l'indexation des impôts, après cinq ans d'existence, apparaît comme hautement improbable.

Pour enrayer l'inflation, M. Walter Gordon ne croit absolument pas aux politiques restrictives de la Banque du Canada. Semblant suggérer qu'il faille un jour prendre le taureau par les cornes, le communiqué de l'Institut canadien de politique économique avance « qu'il sera un jour nécessaire d'établir une certaine forme de politique des revenus si on veut juguler l'inflation ».

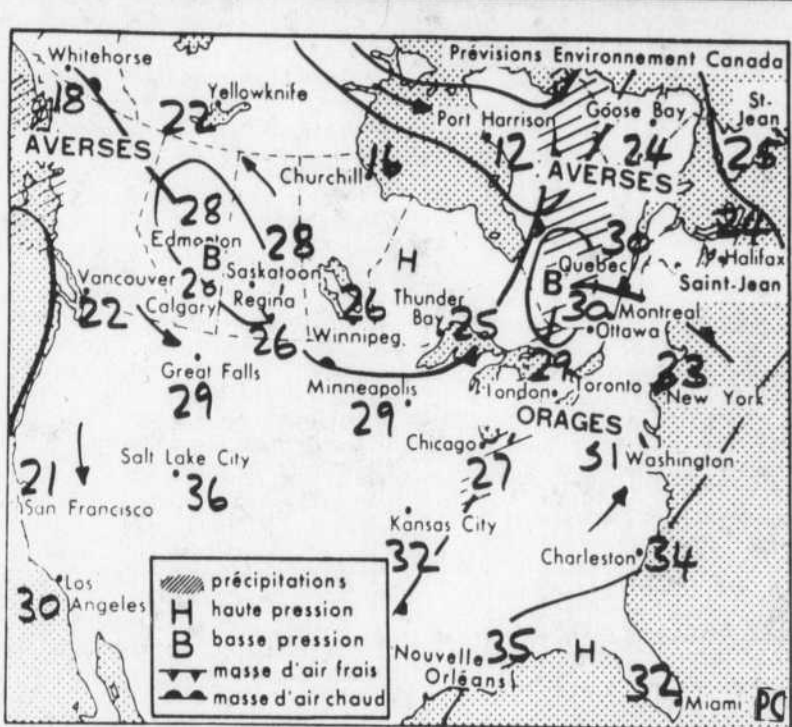
La grosse question, admet l'Institut, est de savoir quelle sorte de politique de revenus serait acceptable aux Canadiens. Walter Gordon en suggère une, à la Salomon: un contrôle des prix de produits ou

de services fournis par de grandes entreprises en situation de monopole ou de quasi-monopole. Et une nouvelle « commission nationale sur l'inflation qui évaluerait périodiquement les augmentations salariales dans différents secteurs de l'économie ».

Enfin, pour aider au rétablissement de la balance canadienne des paiements, l'Institut se laisse aller à quelques suggestions strictement nationalistes, notamment la substitution de produits canadiens aux importations actuelles et la réimposition de la taxe sur les placements effectués au Canada par des étrangers.

Glissant un commentaire sur une question d'actualité, M. Walter Gordon a de plus catégoriquement rejeté toute forme de « continentalisme » et toute tentative de rapprochement commercial avec les États-Unis et le Mexique. « Ce serait un désastre pour le Canada », a lancé l'ancien ministre des Finances au début de sa conférence de presse.

AMÉRIQUE



Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: averse et possibilité d'orages. Maximum 26. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: averse et possibilité d'orages vents modérés. Maximum 29. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, parc des Laurentides: averse et possibilité d'orages. Maximum 28. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ennuagement graduel, possibilité d'orages en fin de journée. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

de l'énergie a secoué durement l'économie notamment en 1974 alors que l'inflation atteignit 24%. Juste au moment où la technologie mise au point durant les années 60 commence à répandre une certaine manne, les Japonais s'interrogent sur cette prospérité. Les facteurs qui ont permis le « miracle japonais » (énergie abondante, emprunts technologiques, forte demande intérieure) n'existent plus!

Des jeunes cherchent à sortir de ce moule jugé trop oppressant. Dans certains secteurs comme la sidérurgie, la construction navale et le textile, de grandes entreprises ont dû faire des licenciements ou déplacer des milliers de travailleurs. Premier accroc au contrat de travail à vie!

En 1935, l'espérance de vie au Japon était de 50 ans pour les femmes et de 47 ans pour les hommes. Il était tout à fait normal de fixer l'âge de la retraite à 55 ans (50 ans dans les Forces armées). Mais aujourd'hui, les vieillards japonais sont les doyens du monde: 78 ans pour les femmes et 72,8 ans pour les hommes. Aussi les syndicats réclament un relèvement de l'âge de la retraite à 60 ans au moins. Les entreprises sont d'accord mais à la condition que les salaires ne continuent plus à s'élever après 50 ans comme le veut l'échelle salariale habituelle. Deuxième changement au credo traditionnel.

Et si les travailleurs désirent demeurer actifs plus longtemps, à l'autre bout, les jeunes rencontrent plus de difficultés à décrocher un emploi intéressant. Depuis 1973, le nombre de chômeurs a doublé même s'il reste encore très bas: 125.000 personnes environ. (Ce taux de chômage de 2,3% correspond en réalité à un taux de 5% ou 6% au Canada en raison de l'absence de mobilité de la main-d'œuvre au Japon.) Pour la sixième année consécutive, les arrivants sur le marché du travail ont vu l'an dernier leur salaire moyen progresser moins vite que l'inflation soit à peine 2% par rapport à 5,6% pour l'ensemble de la main-d'œuvre!

Le plein emploi ou presque est une condition essentielle de stabilité dans un pays où s'entassent 115 millions de personnes sur quatre îles arides. Le gouvernement et ses alliés du monde des affaires se trouvent coincés entre l'urgence d'accroître la productivité pour demeurer concurrentiel à l'échelle internationale et la nécessité de créer des emplois. On constate ainsi des écarts importants d'efficacité industrielle.

Alors que plusieurs PME demeurent très peu productives, certaines firmes ont mis au point des robots capables de remplir presque toutes les fonctions humaines; saisir des objets (le bras et la main); déplacement en tous sens (les jambes); observation des résultats (l'œil); analyse et contrôle par ordinateur (le cerveau)...

Dans les banques, les transactions se font de plus en plus par des guichets électroniques. Cette automatisation inquiète les syndicats qui redoutent que l'industrie bancaire devienne « une autre sidérurgie ».

Cette ambiguïté de l'économie japonaise est particulièrement apparente dans le quartier Shinjuku à Tokyo. Des gratte-ciels, ultra-modernes, construits pour osciller lors de tremblements de terre, logent de puissantes entreprises orientées vers l'efficacité maximale. Tout autour de

ces cathédrales de la technologie nipponne, on découvre des centaines de petites entreprises au fonctionnement artisanal. L'agriculture japonaise tire de l'arrière. Le système de distribution de produits est inutilement encombré d'intermédiaires. Dans le métro, des jeunes gens accomplissent un travail totalement inutile en poignonnant les billets à l'entrée alors qu'il y a déjà un contrôle à la sortie. Des tarifs douaniers élevés et des mesures administratives occultes protègent ces industries déficientes.

Le Japon ne peut se permettre les troubles sociaux qui naîtraient d'un chômage accru. Dans chaque entreprise, on sent encore un esprit de bataille économique pour la survie de l'archipel. Cette préoccupation est traduite dans des slogans inscrits sur des banderoles dans les usines; on rappelle l'importance de se surpasser, d'améliorer la qualité...

Le visiteur québécois devient angoissé en découvrant cette obsession continuelle de la presse et d'une bonne partie de la population pour la croissance économique future, l'équilibre de la balance des paiements, le niveau des exportations, le taux d'inflation... Les manchettes économiques abondent. On publie tout ce qui touche la position du Japon par rapport à ses partenaires commerciaux.

Un récent sondage indiquait que la principale préoccupation des Japonais actuellement est la hausse des prix pour ce qui est du transport, du riz, du poisson frais et des vêtements. Cette inquiétude est alimentée par les dernières statistiques sur les prix de gros qui ont grimpé au rythme annuel de 20% au dernier trimestre. En juin, les prix à la consommation ont fait un bond de 0,8% dans ce pays qui vivait paisiblement avec un taux d'inflation de 3% depuis deux ans. On craint par-dessus tout que l'hydre inflationniste ne vienne miner l'économie.

Sous la pression des Européens et des Américains, le Japon a réduit son surplus commercial et accepté une réévaluation du yen. La semaine dernière, l'OCDE prévoyait un déficit de deux à trois milliards de dollars aux comptes courants en 1979 alors que l'an dernier, on a enregistré un surplus de \$12 milliards.

Pour freiner un accroissement trop considérable de ses ventes à l'étranger, le gouvernement a décidé de renforcer le marché intérieur. Commença alors la ronde de déficits budgétaires incroyables. Au cours de la dernière année fiscale, 40% du budget de 39 milliards de yens provient d'emprunts. Les obligations gouvernementales rapportent près de 9% en raison de leur profusion. Le Japon affiche ainsi un déficit budgétaire égal à ceux des USA, de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grande-Bretagne réunis. « Ce comportement est égoïste car nous laissons un lourd fardeau aux générations futures », nous a déclaré un dirigeant de l'Agence de planification économique.

Evidemment, sous cette impulsion, la demande domestique s'est raffermie et ceci explique le taux de croissance de 5,6% l'an dernier.

Par ailleurs, les hommes d'affaires japonais commencent à trouver que la main-d'œuvre coûte cher dans ce pays. Le salaire moyen dans le secteur manufacturier était de \$5,06 l'an dernier alors que le travailleur sud-coréen, à quelques centaines de kilomètres de Nagasaki, ne recevait que \$0,62 pour la même période. Ceci explique en partie pourquoi le Japon a prêté ou investi à l'étranger plus de \$16 milliards en 1978.

En juin dernier, dans une entrevue au journal Le Monde, le premier ministre, M. Masayoshi Ohira, reconnaissait que le « maséativité » du Japon déclinait: les salaires sont maintenant parmi les plus élevés au monde, le pays ne pourra compter sur aucune percée technologique au cours des prochaines années, la protection de l'environnement coûte de plus en plus cher... La jeunesse et le dynamisme de la population ont vivement stimulé l'économie au cours des deux dernières décennies. Or, la baisse de la natalité entrainera un vieillissement important de la population. Dans dix ans, les travailleurs de 45 à 65 ans comptent pour plus de 40% de la main-d'œuvre.

A cela s'ajoute le problème de l'énergie. Le pays ne dispose d'aucune réserve de pétrole et de gaz naturel. Il doit importer 75% du charbon utilisé. L'hydro-électricité fournit seulement 4,8% du total alors que les 18 centrales nucléaires ne comptent que pour 2% de l'approvisionnement.

Au Japon, l'industrie consomme plus de 60% de l'énergie. C'est donc dire qu'une diminution du pétrole disponible entrainera presque automatiquement un ralentissement de l'activité économique. Les économies possibles d'énergie chez les individus sont faibles car le Japonais utilise très peu d'énergie.

Fort heureusement, 64% des exportations japonaises consistent maintenant en machinerie et équipement électrique. Or l'énergie ne représente que 0,78% du coût de ces biens. Voilà pourquoi les exportateurs nous disaient candidement qu'ils étaient capables d'assumer un prix du pétrole beaucoup plus élevé. Mais quel serait l'impact d'une pénurie de pétrole sur l'économie intérieure?

On découvre ici toute la fragilité de la prospérité du Japon. Le pays est complé-

LES JOUEUX RASSEMBLÉS



tement dépourvu de richesses naturelles et de sources d'énergie. Sa croissance dépend en bonne partie de ses ventes à l'étranger. L'économie nationale a maintenant atteint le stade de la « maturité » c'est-à-dire celui d'une croissance relativement sobre. La dépendance du Japon ira en s'accroissant pour ce qui est des produits de base. Déjà les importations comptent pour 92,8% dans le cas du cuivre, 100% pour l'aluminium, 62% pour le bois, 97% pour le soja, 96% pour le blé, 99,7% pour le pétrole.

Personne n'ose dresser, publiquement du moins, un scénario pessimiste. Mais il faut reconnaître la grande dépendance du pays face à la conjoncture internationale. Or, aujourd'hui, la politique intervient de plus en plus fréquemment dans les échanges commerciaux, notamment dans le secteur primaire.

Se contentant jusqu'à maintenant d'une diplomatie commerciale discrète, essentiellement pragmatique et à court terme, le Japon devra jouer d'autres cartes. Les commis voyageurs en transistors devront se résoudre à faire de la politique.

(À suivre)

Les téléphonistes

aux réfugiés du Sud-Est asiatique joue en quelque sorte le rôle d'un centre de triage — car des centaines de citoyens ne savent plus exactement où s'adresser depuis que la presse et la télévision les ont sensibilisés au sort tragique des exilés.

C'est l'opération Sauvetage, inspirée de l'opération Life-Line, lancée il y a quelques semaines à Toronto par un professeur de York University, M. Howard Aldeman, laquelle compte aujourd'hui quelque 2.000 bénévoles dans la plupart des comités torontois. M. Aldeman a trouvé l'oeuf de Colomb, une bonne vieille carte électorale, et partagé son équipe entre les circonscriptions.

Les offres affluent de partout, mais M. Manny Batshaw, le directeur des Allied Jewish Services, qui consacre presque tout son temps aux activités du comité montréalais, est bien conscient qu'argent, vêtements et logis ne suffisent pas: s'il faut accueillir 42.000 réfugiés de plus, suivant la formule adoptée par Ottawa, on doit pouvoir compter sur au moins 21.000 groupes de parrainage, chacun devant être constitué d'ailleurs d'au moins cinq citoyens.

Les juifs de Montréal sont particulièrement actifs au sein du comité vu leur expérience dans l'accueil des réfugiés et leur efficacité remarquable au niveau des services communautaires. Les Québécois de langue française, quant à eux, sont particulièrement bien structurés au niveau des associations paroissiales et à cet égard, le comité n'entend pas empiéter.

Ce matin, un Canadien français a versé une contribution de \$500. « Je fais le chèque à qui? » a-t-il demandé à M. Batshaw. « À qui vous voudrez. À l'archevêché de Montréal, si vous le désirez ». Le don sera acheminé. De la même manière, des offres de parrainage sont dirigées sur les associations locales situées dans le voisinage du parrain. Mais on suivra le dossier pour en assurer la coordination, et soulager d'autant le ministère de l'Immigration du Québec.

Mais ne soyez pas étonnés si en appelant au 288-7973, une voix vietnamienne vous répond. L'Association des vietnamiens de Montréal compte déjà 7.000 membres et leur appui, il va sans dire, est assuré.

Le comité organise une grande réunion, le 6 août prochain, à l'hôtel Bonaventure, à l'intention de ceux qui voudraient en savoir plus long sur ses objectifs.

Herbert Marcuse

publicité). Herbert Marcuse était né le 19 juillet 1898 à Berlin, dans une vieille famille de la bourgeoisie juive cultivée. Il militait en 1918 dans la révolution allemande.

En 1933 il fuit le national-socialisme et se réfugie en Suisse puis en France et finalement se rend aux États-Unis où il sera naturalisé américain en 1940.

C'est là qu'il va, en enseignant à Columbia, Harvard puis San Diego, élaborer

peu à peu ses thèses qu'il exprime dans une dizaine d'ouvrages écrits tantôt en allemand, tantôt en anglais. Il maîtrise également le français, l'italien et l'espagnol.

En 1968 il se trouve en opposition avec Daniel Cohn-Bendit durant les événements du mois de mai en France et condamne vigoureusement ensuite les événements de Prague.

Avant son retour en Bavière où il est mort dimanche à l'hôpital de Starnberg, il avait vécu des années à San Diego (Californie) où il avait pris une retraite entrecoupée de quelques cours à l'université de la ville. Il y avait poursuivi la définition de ce que l'on appelle « l'école de Francfort ».

Cameroun

d'action pour les années 80. A court terme, M. Clark ne prévoit pas de hausse des crédits affectés à l'ACDI, ni une augmentation du pourcentage de notre PNB consacré à l'aide extérieure.

M. Clark a dit que les révisions en cours pourraient entraîner des changements dramatiques ou ne signifier aucun changement. Toutes les hypothèses sont encore possibles, a dit le premier ministre qui prévoit cependant un rôle accru pour l'entreprise privée dans l'aide extérieure. Le gouvernement, a-t-il indiqué, pourrait continuer d'aider sans prendre toute la place. Cette conception répond aux convictions du sénateur Martial Asselin, ministre d'État responsable de l'ACDI, et qui accompagne M. Clark en Afrique.

Enfin, M. Clark a dit qu'il avait longuement consulté le président du Cameroun au sujet de l'Afrique australe à la veille de la conférence du Commonwealth qui s'ouvre à Lusaka mercredi. Chef d'État depuis 20 ans, le président Ahidjo est considéré comme l'un des sages de l'Afrique.

La F.T.Q.

Suite de la page 3

ses communes. Selon le directeur général de l'Association des entrepreneurs en construction (AECQ), M. Michel Dion, les employeurs ont déjà démontré leur bonne foi en déposant la semaine dernière une première tranche de contre-propositions sans même avoir pu prendre connaissance des demandes salariales de la FTQ, exception faite de deux ou trois « petits syndicats ».

« Nous avons écrit au ministre du Travail la semaine dernière, a poursuivi M. Dion, pour lui dire que s'il y avait une extension d'un mois du décret à la suite d'une demande syndicale, nous étions prêts à y consentir comme preuve supplémentaire de notre bonne foi ».

Selon M. Dion, les négociations poursuivront leur cours normal dans les prochains jours en dépit de l'expiration du décret. Aujourd'hui, les négociateurs se pencheront sur les questions de griefs et d'arbitrage, deux questions d'intérêt général négociées par la Fraternité des

électriques. La récente contre-proposition patronale ne touchait aucunement ces deux sujets.

Mission

Suite de la page 4

vaincu qu'elles savent que, même souverain, le Québec ne changera pas en une nuit les deux mille ans d'histoire qui ont enchaîné la moitié de l'humanité. Elles savent très bien qu'un siècle de fédéralisme n'a guère changé leur condition de femme.

Elles savent aussi que Louise Harel, que vous affublez en image sublimale de la bannière péquiste, du drapeau souverainiste et du drapeau féministe, ne défend qu'un seul drapeau: le drapeau du Québec.

Les Québécoises, comme Louise Harel, sauront se tenir debout. Elles savent déceler les bas marchandages, même s'ils leur sont servis subtilement.

Portugal

Suite de la p. 5

parlait à nouveau d'elle comme probable premier ministre du quatrième gouvernement constitutionnel. Sortie de ses hésitations, la gauche du Conseil de la révolution l'avait alors appuyée sans réserve, mais en vain. Soucieux de ne pas déplaire aux secteurs les plus conservateurs du pays, le général Eanes avait porté son choix sur M. Mota Pinto.

Lorsque M. Soares avait suggéré ensuite comme alternative à la dissolution de l'Assemblée et à la convocation des élections, la formation d'un gouvernement dont la base avait le P.S., quatre personnalités réunissaient, selon les socialistes les conditions pour en assurer la présidence: deux dirigeants du parti, MM. Zenha et Constantino, et deux indépendants, M. Silva Lopes, ancien ministre des finances, et Mme Pintasilgo.

En décidant maintenant de la désigner comme chef du gouvernement de gestion, le général Eanes a tenté une solution de compromis qui semble porter ses fruits.

Le cabinet de Mme Pintasilgo doit être rapidement formé. Il présentera très vraisemblablement son programme devant l'assemblée à la fin du mois de juillet. Immédiatement après la Chambre sera officiellement dissoute.

L'agriculture et la communication sociale constituent les secteurs où l'activité du gouvernement risque de provoquer les plus vives polémiques. Socialistes et communistes s'attendent, en effet, à ce que des dispositions soient prises pour mettre fin à l'offensive contre les unités collectives et contre les coopératives agricoles de l'Alentejo, déclenchée par le gouvernement précédent. Ils espèrent également que la droite sera délogée des positions qu'elle a récemment conquises dans les journaux dépendant de l'État.

31 juillet

par la PC et l'AP

- 1974: Application du cessez-le-feu gréco-turc à Chypre.
- 1973: Un appareil de la compagnie américaine Delta Airlines s'écrase près de Boston, tuant 88 de ses 89 passagers.
- 1971: Les astronautes d'Apollo-15 circulent sur la Lune pendant six heures à bord d'une voiture électrique.
- 1958: Visite à Pékin de Nikita Khrouchtchev.
- 1938: Signature d'un pacte de non-agression entre la Bulgarie, la Grèce et d'autres pays des Balkans.
- 1919: L'Allemagne adopte la constitution de Weimar.
- 1498: Christophe Colomb découvre l'île de Trinidad.
- Il s'agit d'un 31 juillet: Auguste Ier, électeur de Saxe (1526-1586); John Ericsson, inventeur d'origine suédoise (1802-1889).



Le Japon

du ministère du Travail, l'ouvrier moyen n'a pris que huit jours de congé. Car c'est faire preuve d'égoïsme face aux camarades que de s'absenter trop longtemps. Prendre le maximum de jours de vacances réduit les chances de promotion. Le travailleur nippon ne lésine pas pour démontrer sa loyauté à l'égard de son entreprise. Le statut social est en partie lié à la taille de l'employeur: faire partie d'une de ces « sogos shosha » tentaculaires comme Mitsui ou Mitsubishi est synonyme de réussite professionnelle.

Le taux d'absentéisme est faible: en moyenne deux jours et demi par année contre neuf jours en Amérique du Nord! Même si le nombre d'heures de travail est à la baisse (moyenne de 41,8 heures en 1978) il n'en demeure pas moins que l'ouvrier japonais travaille 200 heures de plus par année que son vis-à-vis américain.

L'entreprise récompense bien cette fidélité. Les ouvriers auront accès à des cafétérias, bibliothèques, salons de barbière, gymnases, camps de vacances, cliniques médicales; ils recevront des primes pour le transport...

Les cadres ont droit à des avantages importants: carte de membre d'un club de golf, généreux comptes de dépenses dans les maisons de geishas, chauffeur...

Ainsi tout le monde a l'impression de partager cette richesse nouvelle du Japon. Cependant ce que l'entreprise offre de plus précieux à son personnel, c'est la garantie d'emploi à vie. Même en période de difficultés, la grande société conserve ses employés. Les mises à pied sont rarissimes. Il y a peu de mobilité d'une firme à une autre. Ceci se vérifie dans la brièveté d'un curriculum vitae japonais. On voit souvent en haut le nom de l'employeur puis défilent les fonctions assumées au fil des ans. Le mode de rémunération et les promotions sont fonction principalement de l'ancienneté. Tous les sondages démontrent que l'expérience compte plus que la performance pour le travailleur japonais.

Dans un tel contexte, le rôle des syndicats demeure limité: ils se contentent surtout de négocier les hausses de salaires et les bonis semestriels lors de la grande « offensive » du printemps.

Une grande partie de la réussite du Japon tient dans la qualité exceptionnelle des rapports humains au sein des entreprises. Mais l'arrivée de nuages inquiétants dans le ciel économique pourrait perturber cette harmonie. Les samouraïs industriels tiendront-ils alors le coup?

Ce bonheur, jusqu'à maintenant sans histoire, commence à s'estomper. La crise

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La Syrie serait derrière le putsch raté à Bagdad

LE CAIRE (AFP) — L'un des principaux conjurés de la récente tentative de coup d'État en Irak aurait fait des aveux accusant « la Syrie » d'être derrière cette tentative », a affirmé hier l'agence d'informations du Moyen-Orient (MEN), citant des sources irakiennes informées.

L'auteur de ces aveux serait, selon l'agence, M. Moheidine Abdel Hussein, ancien secrétaire général du Conseil de commandement de la révolution irakienne et l'une des cinq personnalités irakiennes arrêtées par les autorités irakiennes à la suite du coup d'État avorté contre le président Saddam Hussein. M. Moheidine Abdel Hussein aurait également avoué l'existence d'une « organisation baassiste d'obédience syrienne au sein de la direction régionale irakienne du Baas et de l'armée irakienne, ayant pour but de renverser Saddam Hussein et de le remplacer, à la tête de l'État, par M. Abdel Malek Samarraï, en vue de préparer ultérieurement une fusion avec la Syrie ».

Après avoir accusé dimanche l'Iran d'être derrière ce coup d'État avorté, l'agence du Moyen-Orient a af-

firmé hier, en se référant toujours à des sources irakiennes informées, que le régime syrien a versé, à cet effet, près d'un million de dollars à M. Mohamed Ayeche, membre de la direction régionale du Parti Baas et l'un des cinq principaux conjurés.

L'agence MEN croit savoir que M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères, a été personnellement en contact avec cette « organisation irakienne » et aurait promis à ses membres que « les parachutistes syriens étaient prêts à intervenir en cas de besoin ».

Enfin, toujours selon la MEN, le propre fils de l'ancien président Ahmed Hassan Bakr aurait fait partie de cette organisation.

D'autre part, citant des sources diplomatiques dans la capitale irakienne, l'agence du Moyen-Orient pense que le gouvernement irakien s'apprête à fermer ses frontières avec la Syrie et que le nombre des personnes arrêtées jusqu'à présent s'élève à 650 civils et militaires. Citant toujours les mêmes sources, l'agence ajoute que Bagdad a d'ores et déjà rappelé les 70.000 Irakiens qui passent

leurs vacances en Syrie, et que les membres du parti ont reçu l'interdiction de se rendre à l'étranger.

Les deux plus grands journaux libanais, Al Nahar et As Safir affirment de leur côté que l'instigateur du coup est un pays arabe qu'ils se refusent toutefois de situer ou de nommer. As Safir écrit même que les relations entre l'Irak et ce pays arabe se sont détériorées ces derniers temps sans que cela apparaisse dans leurs moyens d'information respectifs.

Ce journal en tire la conclusion que l'implication de ce pays arabe dans le complot en Irak aura obligatoirement de graves répercussions sur le front arabe opposé au traité entre l'Égypte et Israël, et provoquera de sérieux changements de cap dans la politique arabe de l'Irak.

Le secret entretenu à Bagdad et la discrétion de la presse régionale sur le pays impliqué montrent en tout cas que la divulgation du nom de ce pays aurait des répercussions extrêmement importantes sur toute la politique arabe.

Le même silence est toutefois entretenu sur les suites du

complot en Irak même. Plus rien n'a été publié à Bagdad depuis le communiqué laconique de samedi soir.

Toutefois, selon les journaux arabes, les exécutions auraient déjà commencé. Le quotidien As Siyassa écrivait dimanche que 53 personnes avaient été arrêtées et 34 d'entre elles déjà exécutées. Le journal libanais As Safir parle pour sa part de 37 comploteurs exécutés, tous membres du Parti Baas au pouvoir en Irak.

Certaines informations de presse lient en outre la découverte de ce complot au départ du président Hassen El Bakr le 16 juillet dernier, et laissent entendre que le président Bakr aurait abandonné ses fonctions parce qu'il n'était pas d'accord sur la façon dont le président Saddam Hussein, alors numéro deux du régime, avait l'intention de traiter cette affaire.

Une circulaire d'information aux membres du Parti Baas indique d'ailleurs, selon la presse, que les conjurés étaient des partisans de l'ancien président Bakr, mais que celui-ci n'était pas impliqué dans le complot.

Sans faire directement allu-



L'épreuve de force serait déjà engagée entre les présidents irakien et syrien, MM. Saddam Hussein (à gauche) et Hafez Assad. (Photolaser AP)



que ces complots seraient écartés. « Ces traités participant à la conspiration lâche ont rendu leur honneur et trahi la révolution et le parti », a-t-il déclaré.

Accusant les Occidentaux d'être impliqués dans cette affaire, il a déclaré que « l'impérialisme s'infiltrait chaque jour un peu plus dans l'opposition irakienne » pour détruire la liberté de ce pays et celle de ses fils.

Pétrole: chute de la production au Khouzistan

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — La production pétrolière du Khouzistan, de loin la plus importante d'Iran, a enregistré une nouvelle chute ces dernières vingt-quatre heures, s'élevant à 2,8 millions de barils par jour contre 3,4 normalement, a-t-on annoncé hier à la Compagnie nationale des pétroles.

Les causes de cette situation sont inconnues, ajoute-t-on à la NIOC. Il y a quelques jours, la compagnie annonçait déjà que la production atteignait tout juste le seuil des 3 millions de barils. Selon la Voix de la République islamique, qui fait état des mêmes sources, l'explosion qui s'est produite vendredi dans les champs pétrolifères d'Agha Jari, d'où est pompé un brut léger très prisé sur le marché, n'est pas imputable à un sabotage.

Le sabotage d'oléoducs secondaires de la raffinerie d'Abadan, le 15 juillet dernier, avait provoqué une chute à 2,7 millions de barils par jour. L'attentat avait été revendiqué par Mercedi Noir, organisation clandestine jusqu'alors inconnue, qui réclame l'octroi d'un statut d'autonomie pour la communauté arabe du Khouzistan. Trois des membres de ce groupe ont, par la suite, été exécutés.

Le jour même de leur arrestation, l'ayatollah Mohamed Taher Al Shobeir Khaghani, chef religieux de cette minorité, était conduit dans la ville sainte de Qom, résidence de l'imam Khomeiny, par des gardes islamiques. La radio déclarait qu'il y séjournait de son plein gré.

Toutefois, le général Amir Saif Rahimi, ancien commandant de la police militaire récemment révoqué, a déclaré hier que le cheikh Khaghani était détenu à Qom et que la paix ne règnerait jamais au Khouzistan tant que ce dernier n'y reviendrait pas.

D'autre part, le « numéro deux » de la hiérarchie chiite, l'ayatollah Kazem Chariat-Madari a de nouveau pris ses distances, vis-à-vis de Qom sur les grandes options de la politique iranienne.

Il a tenu à se démarquer notamment de l'entourage de l'ayatollah Khomeiny en réitérant son désaccord quant au rôle du clergé dans la vie politique du pays et une nouvelle fois répète qu'il était opposé au texte de l'avant-projet de constitution tel qu'il sera étudié par la mini-constituante qui sera élue en août. Il a dénoncé enfin l'actuelle politique suivie pour régler le problème kurde.

Évoquant l'entrée, le 19 juillet dernier, de membres de la hiérarchie religieuse dans certains ministères-clé, l'ayatollah Chariat-Madari a regretté que les religieux ne concentrent pas leurs efforts dans des seules directives au gouvernement sans intervenir directement dans les affaires administratives.

Le numéro deux de la révolution islamique — qui inspire le Parti de la République populaire islamique — a révélé qu'il avait refusé, il y a dix jours, « une fusion de tous les partis religieux » proposée par l'ayatollah Khomeiny. Il a d'ailleurs fait déposer, dans toutes les circonscriptions iraniennes, tout comme de son côté le Parti de la République islamique qu'anime l'ayatollah Khomeiny, la liste de ses candidats.

Palant des événements au Kurdistan, l'ayatollah Chariat-Madari a recommandé « des solutions négociées » et « en dernière extrémité le recours à la force ».

Le règlement du problème kurde est en effet désormais suspendu aussi bien dans le Kurdistan, à l'ouest du pays que dans l'Azerbaïdjan occidental, au nord-ouest de l'Iran, à une réponse favorable du ministère de l'Intérieur aux revendications kurdes qui entendent rester « maîtres chez eux ».

L'URSS devra bientôt importer

NEW YORK (AFP) — L'Union Soviétique pourrait très bientôt passer du statut d'exportateur de pétrole à celui d'importateur, et créer ainsi des possibilités de sérieux désordres économiques et stratégiques, écrit le New York Times hier.

Le quotidien new-yorkais cite un rapport de la CIA (service de renseignement des États-Unis), rendu public par M. Lee Aspin, membre démocrate de la Chambre des représentants et président de la sous-commission de surveillance des activités de renseignement de cette chambre.

Dans ce rapport la CIA affirme notamment que la production soviétique, qui a atteint le chiffre record de 11,73 millions de barils-jour en avril dernier, n'a atteint que 11,35 millions de barils-jour en mai. En outre la production des champs pétrolifères de Samotlor (Sibérie occidentale), qui fournissent près de la moitié du pétrole soviétique, devrait commencer à décroître à partir de 1980-81, indique la CIA.

D'une manière générale, la production soviétique devrait tomber à 10 millions de barils-jour au mieux en 1985, et pourrait même ne s'élever qu'à huit millions, poursuit le rapport cité par le New York Times.

La CIA estime que l'entrée de l'URSS, en tant qu'acheteur, sur les marchés pétroliers, risque de provoquer de nouvelles pressions sur ces marchés, accompagnées d'inévitables hausses. La rivalité américano-soviétique au Moyen-Orient pourrait en outre s'aggraver, et conduire à un renforcement militaire des deux camps dans cette région. Cette rivalité, indique le rapport, pourrait aller jusqu'à contraindre les États-Unis à s'éloigner d'Israël et à se rapprocher des pays arabes producteurs. Enfin, conclut la CIA, l'influence soviétique dans les pays d'Europe de l'Est, principaux consommateurs de sa production actuelle, pourrait être remise en question.

Ce rapport est le second publié en l'espace de deux semaines aux États-Unis. Une précédente étude, plus générale, et prévoyant une croissance économique zéro pour l'URSS dans les années 1980, avait été rendue publique il y a une quinzaine de jours.

Consommateurs hongrois en colère

Vienne (Reuter) — Des manifestations contre les récentes hausses de prix ont eu lieu la semaine dernière en Hongrie, rapportent des voyageurs de retour de Budapest.

Dans le quartier ouvrier de la capitale, Czepl, la statue de Lénine a été découverte un matin vêtue de haillons. Un morceau de pain avait été placée dans une main et dans l'autre une note disant — « Merci, camarade Lénine ». Dans le même quartier, une femme affirme avoir vu un cercueil recouvert d'une affiche proclamant: « Ici a été enterré le socialisme ».

Les rumeurs couraient depuis longtemps d'une possible hausse de prix. Celle-ci a été officiellement annoncée lundi dernier et l'indice des prix à la consommation a grimpé de neuf pour cent. L'électricité a augmenté de 51 pour cent et la nourriture en moyenne de 20 pour cent.

À l'origine des attentats de Madrid

La rivalité entre factions de l'ETA s'accroît

MADRID (AFP) — Après une trêve relative d'une quinzaine de jours et des espoirs de pacification du Pays basque qui ne semble pas devoir se concrétiser dans l'immédiat, le terrorisme a fait sa réapparition en Espagne.

En quarante-huit heures, 9 personnes ont trouvé la mort et une centaine d'autres ont été blessées dans sept attentats. Le Pays basque, et plus particulièrement les deux branches rivales de l'organisa-

tion séparatiste ETA, ont servi de détonateur à cette nouvelle flambée de violence.

L'accord du 17 juillet sur le statut d'autonomie entre les principales forces politiques basques et le gouvernement de Madrid laissait espérer un retour au calme dans les provinces basques et un isolement de l'ETA militaire, la branche la plus radicale de l'organisation séparatiste basque.

Au lendemain du nouveau week-end sanglant, le gouvernement espagnol, l'ensemble des partis politiques et de la presse sont unanimes pour condamner l'ETA « dont la terreur est la seule arme » et qui « a déclaré la guerre à toute l'Espagne ». De son côté, le gouvernement estime dans un communiqué que « les assassins, au service d'une tactique de subversion terroriste contraire aux intérêts du peuple basque, es-

saient de discréditer le statut d'autonomie ».

Devant les nouvelles menaces de l'ETA-PM (politico-militaire) qui a annoncé la reprise de la guerre contre le tourisme, le porte-parole du gouvernement a également précisé que « les mesures nécessaires avaient été prises pour assurer la sécurité des citoyens ».

Avec cette fois le statut d'autonomie en toile de fond,

les autorités espagnoles se retrouvent en fait devant le même problème basque qu'au début du mois de juillet: d'une part, l'ETA militaire qui ne reconnaît pas ce statut et a décidé de continuer sa guérilla contre les forces de l'ordre au Pays basque. D'autre part, l'ETA-PM qui elle a reconnu le statut d'autonomie mais qui fait passer le problème du retour des détenus de Soria dans une prison du Pays basque, avant le res-

pect de la solution permettant la pacification du Pays basque.

Cette nouvelle position de l'ETA-PM a surpris les observateurs au Pays basque. L'ETA-PM a toujours appuyé en effet le travail des partis politiques basques, et elle a décidé de reprendre la lutte armée au moment même où se profile à l'horizon — septembre ou octobre — le référendum sur le statut d'autonomie. Cette radicalisation de l'ETA-PM s'explique peut-être par les réactions de l'homme de la rue au Pays basque.

Ces observateurs soulignent que l'accord sur le statut d'autonomie a été salué par les partis politiques basques, mais qu'il n'a donné lieu à aucune réaction populaire de la part des autonomistes.

Malgré l'opposition des séparatistes les plus virulents, le statut d'autonomie semble cependant recueillir une majorité de voix favorables au Pays basque. Pour l'instant, les deux branches de l'ETA font un « forcing » qui risque de se poursuivre jusqu'au référendum de l'automne prochain qui pourrait se résumer en fait en un vote pour ou contre l'ETA.

Par ailleurs, les deux touristes canadiens blessés dans les attentats perpétrés dimanche à Madrid n'ont été que légèrement atteints et ont quitté l'hôpital. Il s'agit de deux sœurs: Georgette Doyon et Angèle Lepage, de la région de Beauce.

La Chine aurait envoyé 300.000 soldats aider le Vietnam en guerre de 1964 à 71

PEKIN (AFP) — Une polémique historique portant sur l'ampleur de l'aide en hommes et en matériel fournie par la Chine au Vietnam de 1964 à 1971, a éclaté hier à Pékin à l'occasion de la 9ème séance de négociations sino-vietnamiennes.

Celle-ci n'a enregistré aucun progrès notable des pourparlers mais les deux parties ont toutefois accepté de tenir une nouvelle séance dans la capitale chinoise à une date qui

reste à déterminer. Au cours de la 9ème séance, le chef de la délégation vietnamienne M. Dinh Nho Liem a mis l'accent sur la nécessité de parvenir à un accord, dont Pékin ne veut pas entendre parler, sur la cessation des hostilités à la frontière ou, a-t-il estimé, la situation est « aussi tendue qu'à la veille » de l'attaque chinoise en février-mars.

Voulant illustrer une ingratitude vietnamienne vis-à-vis de la Chine, le chef-adjoint de

la délégation chinoise, M. Yang Gongsu, ambassadeur de Chine à Hanoi, a révélé lors d'une conférence de presse que 300.000 soldats chinois avaient participé de 1964 à 1971 aux côtés des Vietnamiens à la guerre contre les États-Unis. Il a précisé que des unités régulières de l'Armée populaire de libération, chargées notamment de la logistique et de la défense aérienne avaient été notamment envoyées au Vietnam.

Il a également indiqué qu'au cours de la même période, plus de 1.000 Chinois avaient été tués au Nord-Vietnam et plusieurs dizaines de milliers d'autres blessés.

M. Dinh Nho Liem, le chef de la délégation vietnamienne aux pourparlers, a réfuté toutes ces affirmations au cours d'une autre conférence de presse, qualifiant le chiffre de 300.000 soldats chinois de « fantaisiste ». Il a ajouté que les chiffres exacts « largement inférieurs », seraient fournis par les autorités vietnamiennes « en temps opportun ». Il s'est refusé à confirmer le chiffre de 1.000 Chinois tués au Vietnam, répondant seulement: « Laissons les morts dormir en paix ».

Le chef-adjoint de la délégation chinoise a en outre mentionné avec beaucoup de précisions, le volume de l'aide en matériel apporté par la Chine au Vietnam de 1964 à 1971, soit plus de 2 millions d'armes légères et de mitrailleuses, 270 millions de cartouches, 27.000 pièces d'artillerie, 18,8 millions d'obus, 179 avions et 145 bateaux.

En réponse à une question, M. Yang Gongsu a également souligné le rôle joué par la Chine dans la bataille de Dien Bien Phu en 1954 contre le

corps expéditionnaire français en affirmant que les « conseillers » chinois étaient en réalité des « officiers politiques commandant les opérations ». M. Dinh Nho Liem a accusé la Chine à ce propos de « réécrire l'histoire » et affirmé de son côté que les experts chinois à Dien Bien Phu n'avaient eu aucun rôle de commandement.

« Faire un tel bilan n'est pas une position juste », a encore déclaré le chef de la délégation vietnamienne qui a accusé Pékin d'utiliser son aide à des fins politiques et reproché au négociateur chinois d'avoir « comptabilisé » cette aide.

Pintasilgo forme son gouvernement

LISBONNE (AFP) — L'élevation au rang de vice-premier ministre, du ministre de l'Intérieur, le colonel Manuel da Costa Bras (45 ans), dans le onzième gouvernement portugais, dirigé par Mme Maria de Lurdes Pintasilgo, traduit un changement dans les priorités du pays, note-t-on à Lisbonne après l'annonce, hier de la composition du nouveau gouvernement.

Dans le précédent gouvernement, le poste de vice-premier ministre était occupé par le titulaire des affaires économiques, preuve de la volonté du Portugal de sortir de la crise.

Aujourd'hui, la nomination d'un vice-premier ministre chargé de l'Intérieur (administration interne) prouve que l'objectif primordial est l'organisation d'élections législatives en novembre prochain, qui pourraient donner un nouveau visage, plus présidentieliste, au Portugal.

L'étude de la composition du gouvernement, révèle un renforcement de l'influence du président de la République, même si Mme Pintasilgo a pu ouvrir son gouvernement à des socialistes ou sociaux-démocrates indépendants tels MM. Correia Gago (Économie et plan), Sousa Franco (Finances), Sedas Nunes (Culture) et Sa Borges (Travail).

Cependant, le président Antonio Ramalho Eanes a placé certains de ses hommes à des postes-clés. Il s'agit notamment des trois militaires occupant les portefeuilles de l'Inté-

rieur, de la Défense et de l'Information qui voit le retour dans ce ministère du major Joao Figueiredo qui fut un temps président de la radio nationale.

Par rapport au précédent gouvernement de M. Mota Pinto, également qualifié d'indépendant, le gouvernement de Mme Pintasilgo peut être considéré comme un peu plus « à gauche », mais également un peu plus « présidentiel », pour tenir compte à la fois de la majorité parlementaire (parti communiste et parti socialiste) et des vues du chef de l'État.

Enfin, l'arrivée des femmes au pouvoir au Portugal, matérialisée au premier chef par la désignation de Mme Pintasilgo, est renforcée par la nomination d'une femme comme secrétaire d'État adjoint au premier ministre, Mme Maria Teresa Santa Clara Gomes, 43 ans, catholique de gauche, et membre du Graal, (mouvement catholique international) comme le premier ministre.

L'« éminence grise » de Mme Pintasilgo, à l'extérieur du gouvernement, sera également une femme: Mme Manuela Silva, ancien secrétaire d'État au Plan (gouvernement Soares). Considérée comme particulièrement progressiste, Mme Silva défend le principe « une plus grande autonomie du Portugal vis-à-vis des organisations financières internationales, comme le Fonds monétaire international ».

L'est du Cambodge bientôt colonisé par les Vietnamiens

TOKYO (d'après AFP, AP et Reuter) — Le Vietnam a récemment organisé l'implantation de dizaines de milliers de ses ressortissants au Cambodge au cours de ce que les autorités américaines estiment être le début d'une « ambitieuse » tentative du Vietnam pour annexer son voisin, a révélé hier le journal japonais Mainichi dans un article citant des sources gouvernementales américaines.

Ces civils vietnamiens devaient être engagés dans des opérations de développement agricole au Cambodge à l'est du Mékong et à proximité de la frontière entre les deux pays, précise le journal.

Ces Vietnamiens seraient pour la plupart des volontaires ayant des liens avec l'administration auxquels le gouvernement aurait accordé une complète garantie financière. Hanoi aurait organisé cette émigration selon un plan très élaboré, précisent les sources, citées par le Mainichi, et qui déclarent tenir ces informations dignes de foi d'officiels américains.

Cette implantation montre que le Vietnam a l'intention de rejeter les demandes internationales de réunion d'une conférence pour trouver une solution au conflit qui oppose le régime de Phnom Penh de M. Heng Samrin, soutenu par le Vietnam, et les Khmers rouges de M. Pol Pot, estime le Mainichi.

« La famine au Cambodge semble inévitable », estime par ailleurs le Premier ministre thailandais, M. Kriangsak Chamnanand, dans une interview à l'hebdomadaire américain Newsweek.

Cependant, ajoute-t-il, « nous ne pouvons permettre

aux réfugiés cambodgiens de s'enfuir en Thaïlande pour échapper à une telle famine. Je pense toujours que ma décision de persuader plus de 48.000 Cambodgiens de retourner dans leur pays était juste, car elle a attiré l'attention du monde sur le drame des réfugiés du Sud-Est asiatique ».

Evoquant une éventuelle agression vietnamienne contre son pays, le Premier ministre thaïlandais affirme que « si

nous y sommes contraints, nous nous battons ». Il précise toutefois qu'il entretient des contacts réguliers avec le Premier ministre Pham Van Dong, et que celui-ci « lui avait donné à plusieurs reprises l'assurance que le Vietnam ne commettait aucune agression contre nous ». De plus, ajoute M. Chamnanand, « Kosyguine m'a déclaré personnellement qu'une attaque vietnamienne contre la Thaïlande était exclue ».

Le cabinet Singh compte maintenant 19 membres

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement indien du premier ministre désigné, M. Charan Singh, compte maintenant 19 membres. Neuf personnalités avaient été conviées à y participer samedi, dix autres l'ont été hier.

À l'exception de quatre d'entre eux, aucun autre de ces députés appelés au gouvernement n'a encore reçu d'affectation ministérielle.

Le ministère de la Défense a été confié hier à M. Chidambaram Subramaniam, du parti du Congrès officiel.

Pour le parti du Congrès. Pour le ministre des Affaires extérieures, M. Shyam Nandan Mishra, l'une des nouveautés de ce gouvernement tient à la présence d'un « intouchable » (harijan) et de trois musulmans, ce dernier fait étant sans précédent dans l'histoire de la fédération indienne.

Ces quatre désignations avaient d'ailleurs failli précipiter une crise. Le parti du Congrès s'y opposait et six de ses membres s'étaient retirés du cabinet samedi. Il est toutefois revenu sur sa décision dimanche soir et les six nouveaux ministres ont prêté serment hier.

L'une des premières mesures du nouveau gouvernement, prise par le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, M. Yeshwantrao Chavan, a été d'ordonner la mise en liberté de

349 musulmans, arrêtés il y a quelques jours lors d'une manifestation pour que cessent les affrontements entre hindous et musulmans.

Conformément au souhait exprimé par le président, Sanjiva Reddy, le nouveau gouvernement devra solliciter la confiance du Parlement d'ici la troisième semaine d'août.

Toutefois, le chef de l'opposition, M. Jagjivan Ram, estimant que ce gouvernement est minoritaire, a déclaré dimanche soir que le parlement devrait se prononcer immédiatement sur cette question.

M. Ram se dit convaincu de pouvoir former un nouveau gouvernement, une fois celui de M. Singh renversé.

Le parti de Mme Indira Gandhi et les partis de gauche et d'extrême-gauche attendent de connaître le programme du nouveau gouvernement pour se prononcer.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Automne 1979

Admission
(nouveaux étudiants): 3 août

Inscription
(anciens et nouveaux étudiants): 10 août

Renseignements:
343-6090

Oscar Peterson au Festijazz

Le maître s'affirme avec l'âge

par François Roberge

Oscar Peterson, le grand pianiste de jazz d'origine canadienne, a conclu en beauté le Festijazz organisé par le Soleil Levant, la boîte de jazz de Montréal qui présente depuis déjà cinq ans les grands noms du blues et du jazz, ce qui constitue un véritable record de longévité pour la métropole.

Et Oscar Peterson a prouvé une fois de plus qu'il est un très grand maître du piano. Il a même fait preuve d'un raffinement et d'une perfection technique qu'il n'avait jamais atteints auparavant. Comme un grand cru, Peterson développe avec l'âge un nombre impressionnant de qualités.

Il y a 20 ans, on pouvait parler de lui comme d'un authentique virtuose capable de jouer une centaine de notes en une seule minute. Il possédait un swing métro-nomique, des attaques impeccables, un bon sens mélodique.

Peu à peu il a ajouté à ces qualités fondamentales une imagination musicale pleine de fraîcheur et de nuances.

Dimanche soir à Montréal, il a déployé une palette musicale qui en fait l'un des grands pianistes du 20^e siècle. Sans entrer sur le terrain des Keith Jarrett ou Cecil Taylor aux accords dissonants et cascadiants, il ex-

celle dans une très vaste gamme de styles et de climats réunis par une touche personnelle déterminée.

Les meilleurs moments au plan intellectuel ont été ces longues pièces impressionnistes où Peterson évoque tantôt Debussy tantôt Satie par ses qualités de mélodiste. Sur ce plan, le grand pianiste noir qui court vers la soixantaine dépasse John Lewis.

Ses mélodies sont d'un incroyable raffinement: chatoyantes et enrichies de digressions vives, sans la moindre note déplacée. La composition, avec le temps, s'est précisée et structurée en un réseau de notes et d'accords d'une superbe élégance.

Là où Lewis pratique une austérité sans égal, Peterson orne la mélodie sans jamais la noyer. De plus, il réussit le tour de force de développer de longues méditations tissées de véritables dentelles sans céder à la mièvrerie.

Ce que le pianiste a cultivé avec l'âge, c'est l'introspection, arme de maturité, source de phrases aussi esthétiques que puissantes.

Et quand il le veut, Peterson demeure le seul héritier possible de Earl Hines, débordant de vitalité dans le swing et le boogie, maître plus que jamais de son incroyable dextérité manuelle.

Il a soulevé la foule, la fas-

cinant constamment tantôt par ses dons de mélodiste, tantôt par son volume, la masse de son swing, la puissance de son jeu.

Si on pouvait parler de Pe-

terson comme d'un pianiste légendaire, puissant, virtuose, on doit aujourd'hui dépasser ces qualificatifs anecdotiques. Oscar Peterson, d'année en année, est

devenu l'un des plus grands pianistes vivants du 20^e siècle.

Et il l'a démontré au Festijazz avec une magnifique générosité.



Oscar Peterson

Radio-Canada se met à l'heure de la France

par Jean Basile

Je ne suis pas personnellement contre l'adjonction, dans la programmation de nos télévisions d'État, d'émissions en provenance de l'étranger. Cela ouvre nos horizons et nous informe de la recherche même si, trop souvent, en France comme ici le conformisme le plus pur règne en maître sur le petit écran, familial comme l'on sait. Il faut bien dire, néanmoins, que Radio-Canada trouve un peu la partie belle, spécialement en été, en nous présentant toutes sortes d'émissions produites à l'extérieur. Dimanche, dans le cadre des *Beaux dimanches*, trois séquences, une de Suisse et deux de France. Les administrateurs sont ravis. C'est à croire, d'un autre côté, que nous sommes devenus incapables, financièrement du moins, de produire des images.

Passons sur le jeune Suisse, Pascal Auberson. Il se peut que les petites filles l'aiment bien. Je le trouve insipide et j'ai comme une horreur de ce genre post-hippy de folk-rock revendicateur. De l'avant, allons de l'avant! Imaginée par Daniel Costello, dont on connaît depuis longtemps le travail sérieux et toujours intéressant, la série d'émissions sur l'aviation, sans être fascinante, est d'excellente qualité. Outre le documentaire en tant

CHRONIQUE DES ONDES

que tel, on y réussit à faire passer des idées. J'y ai appris l'existence réelle du Baron rouge, as du pilotage allemand durant la guerre 14-18, que je ne connaissais que par Snoopy. Avant hier soir, j'ai entendu parler de St-Exupéry d'une façon un peu irrévérencieuse mais sans doute plus véridique que toutes les légendes qui circulent autour du père du *Petit Prince*. De même, il n'était pas inutile sans doute de nous rappeler sèchement que tous les « héros », que ce soit Mermoz ou Monsieur X, ont une fâcheuse tendance à virer du côté de la droite ou de la gauche totalitaire.

La grande leçon de ce documentaire est sans doute de nous montrer comment l'aviation, avant de devenir un commerce, fut un art. Comme il y a loin de Lindbergh à nos hôtesses de l'air!

Autre série, de bonne qualité aussi quoiqu'avec des réserves, *L'aventure de l'art moderne*. Les limites du sujet ont quelque chose de para-

doxal, car on sait bien qu'en matière d'art il n'y a ni ancien ni moderne mais une continuité de recherche. Selon le cas, les émissions avaient plus ou moins d'intérêt; en aucun cas, elles ne valent les tentatives de Huyghe ou de Clark, artistes de la synthèse intelligente. Nous avons déjà vu les Fauves, les cubistes, les surréalistes et, dernièrement, les abstraits. Cette dernière émission, qui tournait autour de personnalités aussi exceptionnelles que Kandinsky, Malevitch et Mondrian, a été la meilleure pour sa clarté. Dans ce capharnaüm qu'est devenu aujourd'hui le marché de l'art non-figuratif, il est bon de se rendre compte que ce qui est maintenant un fourre-tout pénible, était autrefois une recherche intense de pureté, selon une règle qu'inventa Kandinsky.

Au passif de cette série, il faut de signaler la présence, un peu insistante de l'inénarrable Michel Butor. La caméra est passablement incohérente et s'attarde, on ne sait pourquoi, à voyager sur les tableaux sans se soucier de nous les montrer dans l'ensemble. La réussite est loin d'être majeure. Du moins, ces documentaires ont le mérite de nous rafraîchir la mémoire à condition de ne pas prendre ces généralisations pour monnaie sonnante.

D'excellents jeunes musiciens japonais chez nous

par Gilles Potvin

Les deux principaux festivals de musique d'été à Québec, le Festival d'Orford et le Festival de Lanaudière, accueillent en fin de semaine l'Orchestre symphonique des jeunes de Tokyo, lequel effectue une tournée canadienne pour marquer le 50^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et le Japon.

Composé d'une cinquantaine d'instrumentistes âgés

de 13 à 23 ans et dont environ la moitié sont des femmes, cet ensemble se produisit à Orford vendredi et à Joliette, dans la salle du cégep, dimanche, où il a fait entendre des oeuvres de Mozart, Beethoven et du compositeur japonais Kosaku Yamada, sous la direction d'un jeune chef, Hiroaki Masuda.

Compte tenu de la popularité énorme du répertoire symphonique au Japon (à elle seule, Tokyo compte une dizaine d'orchestres perma-

nents, ce qui est sans doute le record mondial), il n'est pas étonnant de trouver dans la capitale japonaise au moins un de ces orchestres dont le but est de préparer la relève. Celui que nous avons entendu fut fondé en 1960 et bénéficie d'appuis officiels, notamment de la NHK, la radio-télévision nationale. Il est venu en Europe à deux reprises, en 1972 et en 1974, mais il en est à sa première visite nord-américaine.

Dimanche, l'orchestre avait

choisi deux oeuvres familières, l'ouverture de *L'Enlèvement au sérail* de Mozart et la *Symphonie no 7*, en la majeur, de Beethoven. Ce ne sont pas là des oeuvres de tout repos et c'est tout à l'honneur des jeunes Japonais d'avoir réussi brillamment à en maîtriser les difficultés. M. Masuda, qui a dirigé le programme entier de mémoire, est un chef énergique et compétent, familier avec les oeuvres comme avec les possibilités de son jeune en-

semble. Non seulement ces oeuvres ont-elles été jouées sans faille ou accrochage majeur, ce qui déjà serait une réussite, mais l'ensemble est suffisamment rodé et stylé pour se préoccuper d'interprétation. Ainsi, certains soli des bois ont retenu l'attention à cet égard. Le jeu des cordes est également remarquable, ce qui n'a rien d'étonnant au pays de Suzuki.

D'un intérêt tout particulier était la *Symphonie en fa majeur* du compositeur Ko-

saku Yamada (1886-1965), jouée en première partie. Grâce à des renseignements aimablement fournis par M. Tsutomu Mimura, gérant de l'ensemble, l'on a appris que cette symphonie, dont la composition remonte à 1912, serait la première symphonie dans la tradition occidentale d'un compositeur japonais. Yamada l'écrivit à 26 ans alors qu'il étudiait à Berlin. Ce n'est que récemment que la musique de Yamada a été tirée de l'oubli et l'exécution de dimanche était la première de cette oeuvre en Amérique du Nord.

L'oeuvre adopte les quatre mouvements de la symphonie classique et porte en sous-titre

« Triomphe et paix ». Si le motif initial de l'oeuvre trahit en quelque sorte les origines du musicien, l'oeuvre se développe ensuite selon les procédés classiques. L'influence de Brahms et de Bruckner y est constante mais l'on sent, dans ses deux premières mouvements surtout, un souffle véritable et un métier sûr. Quand arrive le troisième mouvement, l'intérêt tombe subitement. Certaines envolées du

finale font heureusement oublier la banalité du scherzo même si les accents de triomphe de la péroraison arrivent de façon un peu fortuite. L'oeuvre s'achève brusquement, donnant l'impression d'une composition inachevée. Masuda et ses jeunes collègues ont donné une exécution vibrante de cette oeuvre, dans laquelle on sentait le désir sincère de rendre hommage à un pionnier.

Un reel ben beau, ben triste

Un texte riche dans un théâtre d'été!

par Jacques Larue-Langlois

Un reel ben beau, ben triste, de Jeanne-Mance Delisle, une création du Théâtre du Bois de Coulonge mise en scène par Olivier Reichenbach dans un décor de Guy Neveu, des costumes de François Laplante et des éclairages de Michel Beaulieu; musique originale de Jean-François Garneau; avec (par ordre d'entrée en scène): Raymond Bouchard, Denise Gagnon, Anouk Simard, Marie-Christine Perreault, Linda Lee, Germain Houde, Michel Daigle, Louis-Georges Girard et Marcel Beaulieu; à l'affiche du Théâtre du Bois de Coulonge, Québec, jusqu'au 18 août.

Enfin, un texte qui a du jus; le premier depuis des mois... Il faut dire que le théâtre d'été, c'est en général la facilité

agencée autour du plus petit commun dénominateur: le rire gras. Or, vous ne rirez pas devant le bouleversant spectacle de ce *Reel ben beau, ben triste* et, malgré la chaleur caniculaire dont s'emplent, en fin de soirée, la magnifique tente-théâtre du Bois de Coulonge, vos émotions les plus vives vous viendront de cette intense chaleur qui habite toute la distribution du drame. Car c'est bien d'un drame qu'il s'agit.

L'auteur, une Abitibiennne de 39 ans qui a déjà commis trois monologues de scène et une autre pièce, s'attaque ici à un classique de la dramaturgie, l'inceste. Malgré que son souffle épique n'ait rien de proprement racinien, elle s'en tire avec bonheur grâce à une sensibilité effrénée allée à une authenticité profonde mais aussi grâce à une mise en scène très serrée d'Olivier Reichenbach et à des comédiens sublimes dont l'oeuvre fait jaillir toutes les ressources, ici encore accordées et harmonisées par le doigté précis du metteur en scène.

Abitibi, 1976: une famille ben ordinaire dont le père, assisté social à qui Raymond Bouchard prête un naturel convaincant, valse-hésitation entre la taverne et les charmes de sa fille aînée pour oublier le chômage et le fils arriéré mental à qui son exemple servira de déclencheur du drame.

Une famille ben ordinaire dont les trois jeunes filles vivent dans la crainte d'un débordement paternel trop violent, crainte retenue et incarnée avec une vérité rare par Anouk Simard d'abord puis, dans une moindre mesure parce que l'importance relative de leurs rôles l'exige, par Anne-Marie Perreault et Linda Lee.

Une famille ben ordinaire dont la mère, admirablement rendue par Denise Gagnon, sortira enfin de son renoncement et de sa résignation pour chasser définitivement de son toit l'homme indigne auquel elle s'est soumise pendant 20 ans et plus, ce qui donnera un des moments les plus forts de la pièce et une des belles scènes tragiques du théâtre québécois.

Une famille ben ordinaire dont l'innocent bouc-émissaire, ce Gérard dont la raison a des réats, servira de donateur à la tragédie et portera l'ignoble du triste dénoue-

ment. (Petite parenthèse bien particulière ici pour l'inoubliable personnage créé de façon tellement intense et genéreuse par Germain Houde.)

Une famille ben ordinaire enfin, où il faudra, le drame passé, retomber sur les jambes flagéolantes de la réalité, accepter que le fils enfermé et le père moribond à plus ou moins court terme laissent une maison où les femmes tenteront patiemment de se reprendre en main, de se refaire des vies.

Le décor de Guy Neveu est simple, beau et éminemment

efficace et permet des mouvements de scène inattendus et une grande mobilité d'action. Les éclairages de Michel Beaulieu sont précis et charrient sans audace, à chaque moment, le niveau d'émotion propre au déroulement de l'action dramatique.

C'est le cas également de ce violon persistant dont le *Reel du pendu* et les musiques de Jean-François Garneau viennent ponctuer les changements de scènes, même si l'on conçoit mal que s'entremettent tout au long de la pièce les sons d'un violon enregistrés et

diffusés sur une puissante sonorisation et ceux d'un violon « live », nécessairement plus tendus mais combien plus chaleureux par leur présence sentie.

Sans crier au chef-d'oeuvre, il faut souligner l'importance de cette pièce dans la dramaturgie québécoise, la parfaite justesse de ton et la précision imagée d'un vocabulaire direct: Jeanne-Mance Delisle n'a pas la langue dans sa poche. Vous ne rirez pas au Bois de Coulonge mais il est certain que vous ne vous ennuierez pas.



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA:	\$4.00
ÉTATS-UNIS:	\$5.00

À ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

Nom
Adresse actuelle
Adresse de vacances
à compter du
reprise le

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

admission \$2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3652 St-Laurent, 543-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

...20h
FILMS D'ANIMATION
(Muybridge - Le Paysage - l'Affaire Brunswick etc.)

CLYDE 1 35 MILTON / 842-6053
Le Juge et l'Assassin
BERTRAND TAVERNIER
Go Obscur
Object du Desir

CLYDE 2 35 MILTON / 842-6053
COMEDIE DE L'ANNEE!
ROBERT et ROBERT
Un film de CLAUDE LÉLOUCH

Sonate d'Automne
JAMAIS JE NE T'AI PROMIS
UN JARDIN DE ROSES
JARDIN 7:30 • SONATE 9:20

Cinéma 7 art
122 0302
3180 rue BELANGER

ÉCHOS

Le compositeur de musique allemand Herbert Rehbein, auteur notamment de *Stranger in the Night*, est décédé samedi à Bâle à l'âge de 58 ans.

Né à Hambourg (RFA), Rehbein s'installa en Suisse en 1954, où il fut pendant dix ans premier violon de l'Orchestre de variété de « Radio Bâle ». Il composa notamment l'hymne des Jeux olympiques de Munich (1972), et des arrangements célèbres pour Frank Sinatra, Peter Alexander et Hildegard Knef.

Le compositeur Guy Bernard est mort samedi dernier à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes), à l'âge de 72 ans. D'abord égyptologue, il s'était, à l'issue de la guerre, entièrement consacré à la musique, et avait écrit plus de 200 partitions de musiques de films.

Guy Bernard avait travaillé avec plusieurs metteurs en scène, dont Yannick Bellon (*Le Ghetto de Varsovie*), Nicole Vedres (*Paris 1900*), Alain Resnais (*Guernica, les statues meurent aussi*), Roger Leenhardt et Marc Allegret.

Il était l'auteur de la musique du ballet *Algues*, créé par Jeanine Charrat ainsi que d'une histoire de la musique publiée chez Seghers. Il sera inhumé ce matin au cimetière Saint-Bernard de Vallauris.

Le Grand Théâtre de Québec présente:

LE PAYS DU SOURIRE

Opérette romantique de FRANZ LEHAR

COLETTE BOKY
ANDRÉ JOBIN
DANIELLE BÉDARD
BRUNO LAPLANTE

Micheline Bernard
Antoine Falard
Remy Grand
Jacques Létourneau
René Massicotte
Jeanne Quintal
Véronique Roy
Nicky Roy
Manon Valée

Direction musicale: Guy Bélanger
Mise en scène: Jacques Létourneau
Scénographie: Bernard Pelchat
Costumes: Gilles Lalonde
Le Costumier du Roy

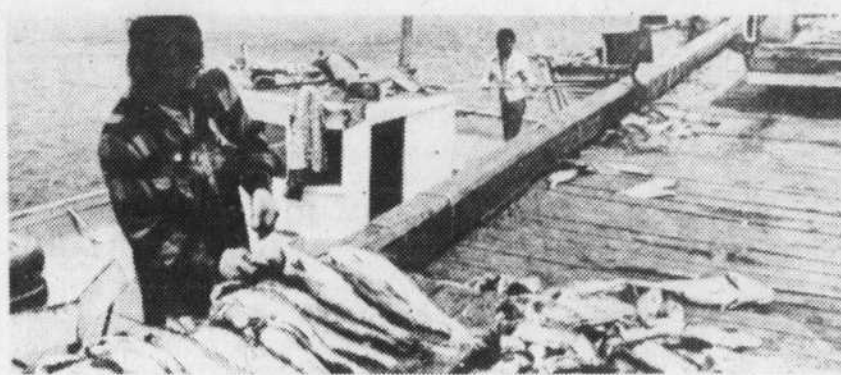
Orchestre de 38 musiciens avec la collaboration de l'ASSOCIATION DES MUSICIENS DE QUÉBEC

les 4, 9, 11, 16, 18, 23 et 25 août 1979 à 21h00

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, 643-8131

Billets en vente au guichet du Grand Théâtre et dans les marchés Jato de Ste-Foy (St-Louis-de-France), Limoulu, Neufchâtel, Villeneuve, Lévis. Prix: \$9.00, \$12.00, \$14.00, \$15.00

Quand les Gaspésiens prendront-ils le large?



Le Québec ne profite pas encore de la zone de 200 milles

par François Roberge

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Rodrigue Tremblay, lançait récemment un programme quinquennal de développement des pêches maritimes qui coûtera \$110 millions au gouvernement du Québec pour porter la valeur des prises à \$80 millions en 1984.

Si pourtant le Québec mettait autant de soin à développer sa participation à l'exploitation de la nouvelle zone canadienne de 200 milles, il pourrait porter la valeur des prises à \$200 millions en 1984.

En effet le programme annoncé par le ministre responsable des pêches maritimes porte exclusivement, ou presque, sur l'amélioration de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent qui ne représente que 8% du total des prises possibles sur la côte atlantique. Et le Québec pourrait envisager d'ajouter près de 20% des prises de la zone de 200 milles à son volume annuel de captures.

Mais la volonté n'y est pas encore tout à fait surtout de la part de l'entreprise privée ou coopérative qui multiplie les déclarations d'intentions quant à l'exploitation de la côte atlantique mais pose peu de gestes concrets.

Ainsi pourrait se poser en 1979 la question vitale de l'avenir des pêches pour le Québec.

Le Québec compte plus de 6.500 pêcheurs qui ramènent actuellement près de 62.000 tonnes de poissons et crustacés chaque année.

Cette capture annuelle valait près de \$30 millions en 1978; elle atteindrait en 1983 plus de \$80 millions. Mais les impor-

tations du Québec dépassaient l'an dernier les \$40 millions en poissons et crustacés. Il faut dire que cette valeur comprend des produits importés débarqués au Québec et expédiés vers d'autres provinces.

Il demeure que le Québec importe en valeur au moins autant de poissons et de crustacés qu'il en exporte. En quantités cependant le Québec exporte plus qu'il n'importe.

Le Québec, dans le domaine des pêches comme dans celui de la plupart des ressources, semble donc exporter des produits semi-transformés et importer des produits finis.

C'est le cas notamment dans certains types de produits comme la morue souvent exportée en blocs puis réimportée au Québec sous forme de bâtonnets ou d'autres produits congelés.

En outre, le Québec est encore relativement mal desservi par ses propres produits. Une bonne partie des poissons vendus à Montréal proviennent des provinces de l'Atlantique, tout comme c'est le cas sur le marché de Toronto.

General Mills, dont la filiale Blue Water emploie 215 personnes, transforme à Montréal des poissons pêchés et débarqués aux Maritimes; Waldmann le célèbre poissonnier de Montréal importe la plupart de ses poissons frais des provinces de l'Est.

En dépit d'une amélioration sensible du réseau de distribution de produits frais mis sur pied par les Pêcheurs-Unis, le marché du Québec n'est pas encore acquis à ses propres produits qui n'y tiennent que 20% du volume total.

Le programme élaboré par la direction des Pêches maritimes du MIC prévoit consacrer à l'amélioration de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent \$110 millions et même plus au cours des cinq prochaines années.

Selon le sous-ministre des pêcheries, M. Marcel Daneau, le choix de la pêche dans le golfe est un choix logique dans l'immédiat.

Les bateaux les plus rentables jusqu'à présent sont les plus petits.

« La pêche océanique, la « grande pêche » nécessite des mises de fonds importantes, des séjours prolongés en mer et, ajoute M. Daneau, ces séjours causent des problèmes aux propriétaires de flottes terre-neuviennes parce que les marins employés sur les grands navires refusent de passer plus de deux semaines en mer.

« De plus, la pêche océanique nécessite des navires qui peuvent supporter la condition des mers atlantiques nordiques, des mers très dures souvent encombrées de glaces ce qui demande des bâtiments spéciaux.

« Enfin, au plan énergétique, les petits navires qui consomment moins et voyagent moins loin sont plus abordables par les temps qui courent.

« Et puis, les pêcheurs sont là, il faut qu'ils vivent et qu'ils travaillent. Ils sont habitués à pêcher à proximité, les installations de transformation sont sur la côte, il faut protéger les emplois déjà établis. »

Tout cela explique que le premier volet du programme du MIC vise directement la pêche dans le golfe.

Il faudra investir \$90 millions pour le renouvellement de la flotte, soit 55 chalutiers de 65 pieds, 30 de 60 pieds, 50 bateaux polyvalents de 60 pieds et 95 bateaux de 45 pieds.

De ces \$90 millions, dix sont alloués à la construction de deux grands chalutiers pour la pêche dans les limites nouvelles de 200 milles. Dans ces limites se trouvent 500.000 tonnes-années de poissons autrefois pêchées par les pays étrangers, surtout européens, et qui sont disponibles aux flottes canadiennes. Le golfe de son

côté offre 140.000 tonnes environ dont moins de la moitié sont pêchées en ce moment par les pêcheurs du Québec.

D'où un objectif immédiat et à portée de la main!

Des \$90 millions nécessaires à la flotte, le gouvernement en investira \$31 millions sous forme de subventions à la construction de navires (Ottawa a abaissé ses subventions, Québec a décidé de compenser) et \$42 millions seront prêtés aux acheteurs de bateaux.

Le programme de \$110 millions s'adresse en outre aux pêcheurs et il consacre près de \$7 millions à divers programmes de perfectionnement, d'assurance de la flotte, de subventions aux moteurs, agrès, transport du poisson, etc.

Environ \$300.000 par année seront versés durant les deux années qui viennent pour subventionner les travailleurs d'usine qui ne font pas leurs 40 heures chaque semaine, faute d'approvisionnement stables et ne pourraient être éligibles à l'assurance-chômage s'ils ne recevaient pas un supplément du gouvernement du Québec pendant les huit mois d'activités normales des usines.

Ce programme, qui existe depuis quatre ans, vient d'être prolongé.

Le plan d'investissement du gouvernement prévoit en outre \$7 millions de subventions aux entreprises et d'aide à la commercialisation, \$2,5 millions pour compléter les installations portuaires et près de \$10 millions pour la protection de la ressource.

Dans ce dernier total, on compte \$3 millions pour la production de cinq bateaux patrouilleurs qui seront commandés à des chantiers du Québec et l'achat d'un navire de recherche de \$5 millions.

On pourrait donc entrevoir des commandes de quelques millions aux grands chantiers maritimes du Québec, les plus petits étant généralement servis, mais il est bien possible qu'il n'en soit rien.

En effet, des navires de recherche peuvent être obtenus en location et des grands chalutiers, il en existe des dizaines qui sont désaffectés et désœuvrés depuis l'imposition de limites continentales de 200 milles.

Il serait donc peu économique pour le Québec de faire construire des navires qu'il peut louer ou acheter à des prix dérisoires.

L'exploitation des réserves du golfe comprend un bon pourcentage de morue (mais cette ressource pourrait être interceptée par d'autres provinces dans l'Atlantique si le Québec ne se hâte pas). La crevette reste cependant la ressource la plus nouvelle et l'une des plus valables en termes de prix. Il s'agit là d'une des réussites économiques des dernières années au Québec.

Mais il ne faudrait pas se « pêter les bretelles » trop vite, préviennent des experts, car si la ressource a été identifiée grâce à des programmes de recherche du gouvernement du Québec, elle a été développée par « Fruits de mer de l'Est » (Eastern Seafood), une filiale d'une société commerciale britannique.

Eastern qui exploite les bancs d'Anticosti et de la Côte-Nord partage actuellement l'expérience de crevettes danois qui lui sont fournis avec l'équipage à titre de « joint venture ».

Mais le permis a été renouvelé par Ottawa pour la dernière fois en 1979.

Ensuite, il faudra acheter le navire ou le renvoyer au Danemark où il demeurera oisif. Il est probable que les « Fruits de mer de l'Est » opéreront pour une acquisition ou un programme conjoint avec les propriétaires danois ce qui permettra d'enregistrer le navire au sein de la flotte canadienne.

D'autres navires de plus de 150 pieds sont ainsi actifs pour la dernière année au Québec.

Certains pourraient être acquis à bon compte et utilisés dans la zone de 200 milles. Mais on doute que des entreprises du Québec osent s'attaquer à la « grande pêche » avec des moyens dynamiques et vigoureux comparables à ceux qu'emploient les sociétés des Maritimes.

Plusieurs pays comme l'Espagne et le Portugal sont actuellement tellement à court de protéines et même de poissons qu'ils sont prêts à fournir gratuitement des navires mis à pied afin de s'assurer des approvisionnements à prix stables.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon disposent de navires français équipés pour les mers glacées et qui pourraient être loués au Québec ou affrétés conjointement par la France ou des propriétaires privés et des entreprises installées au Québec.

Une seule entreprise d'envergure au Québec pourrait peut-être se permettre de se lancer dans la pêche océanique, les Pêcheurs-Unis. Mais cette entreprise qui traite au moins 40% du poisson pêché au Québec semble incapable de se rentabiliser, de développer ses opérations sur un mode plus « agressif ».

L'an dernier, sur des ventes de \$42 millions, les Pêcheurs-Unis ont réalisé des profits de \$2.951. Alors que toutes les entreprises du secteur maritime connaissent une de leurs meilleures années depuis 50 ans.

L'an dernier, les Pêcheurs-Unis se sont vu refuser sur le marché de Boston près d'un million de livre de poisson fileté parce qu'il contenait trop d'arêtes.

Nouvelles réglementations? Non, mais le marché américain reçoit assez d'offres, depuis l'entrée en vigueur de la zone de 200 milles et la régénération des espèces pour se permettre de respecter ses propres normes.

Le Québec a donc intérêt à resserrer immédiatement ses systèmes de production pour atteindre un niveau de compétition normal sur les marchés internationaux.

Comme il a intérêt à regrouper les produits pour les mettre en marché. Là encore on se dirige peut-être vers un office de mise en marché puisque les petits producteurs semblent peu enclins à se regrouper rapidement pour consolider leur réseau et qu'il existe des rivalités constantes entre les Pêcheurs-Unis et les producteurs privés.

Au bureau de Mme Denise Leblanc, responsable des pêches maritimes et adjointe parlementaire du ministre de l'Industrie, on estime que la zone de 200 milles est toujours un défi et qu'il appartient aux entreprises de le relever.

« Et ces entreprises, commente M. Yvon Boudreau, chef de cabinet, sont peu nombreuses. National Sea Products est présente aux îles-de-la-Madeleine, Eastern, à Matane. Restent surtout les Pêcheurs-Unis. Car National Sea est sur-

tout installée dans les provinces maritimes où elle effectue toute sa transformation.

« Le gouvernement ne peut pas prendre à lui seul sur son dos la responsabilité d'exploiter la zone de 200 milles. Il peut participer, soutenir, stimuler, mais il ne peut pas toujours tout faire. C'est aux entreprises de montrer qu'elles peuvent agir.

« En plus d'exploiter la zone de 200 milles, le Québec doit faire preuve d'imagination dans la transformation, estime M. Boudreau. Ainsi, des petites entreprises se sont lancées dans des produits spécialisés comme le foie de morue en conserve, le hareng fumé mariné.

« On exploite de plus en plus les bigorneaux, il reste encore des secteurs complets où le marché européen nous est complètement ouvert. Il s'agit de démarquer et de mettre en marché. »

Là encore, l'initiative privée est sollicitée, car la situation nouvelle créée par les nouvelles limites continentales est d'une importance considérable.

A mesure que le marché alimentaire se resserre, que la population augmente, que les contingents jouent en faveur du Québec, la ressource maritime prend un relief intéressant, constitue une perspective économique beaucoup plus stimulante que par le passé.

Naturellement, il faut que le Québec prenne le bateau au bon moment, et pas seulement le petit, mais le gros bateau de l'économie maritime.

Dom Tex investira \$7 millions

Dominion Textile Ltée investira \$7,5 millions en quatre ans à son usine de Montmorency, près de Québec.

C'est ce qu'a confirmé vendredi, le directeur des relations publiques de cette compagnie, M. Michel Dufour.

Quelque 25 nouveaux emplois s'ajoutent aux 600 déjà existants à l'usine de Montmorency.

Cette division de la multinationale est la troisième en importance pour le nombre d'emplois sur les 18 que possède Dominion Textile au Québec. Elle est dépassée seulement par l'usine de Magog, première avec 1.800 travailleurs, et celle de Drummondville, seconde, avec 800 employés.

Cet investissement de \$7,5 millions constitue une part de plus de 20 pour cent des \$35 millions que Dominion Textile a consacrés à l'amélioration de l'une ou l'autre de ses 26 usines au Canada cette année.

L'usine de Montmorency a réalisé des ventes de \$91 millions l'an dernier, sur un chiffre d'affaires global de \$560 millions.

Dominion Textile a 38 usines dans le monde, dont une en Amérique du Sud, quatre en Europe, sept aux États-Unis, sept en Ontario, une en Nouvelle-Écosse, et 18 au Québec.

LE SABAYON

LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.

MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ
À LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec:
agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux:
Assiette Athénienne,
Mousaka, Filet Mignon,
Scampi, Steak au Poivre
Flambé, Shish Kebab.
Vous savourez le café
Sabayon flambé.

Dîners d'hommes d'affaires

288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.

866 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt
garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

**TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA**

Institution régie par la Régie
des assurances-dépôts du Québec. Membre de
la Société d'assurance-dépôts du Canada.

10 1/2 %

Intérêts
versés
annuellement.
Période
de 5 ans.
Dépôt
minimum
\$500.

Autres certificats à autres taux pour des
périodes allant de 30 jours à 5 ans.

Demandez le poste 2000

Sept-Îles: 968-1830

Chicoutimi: 549-6490

Alma: 668-3391

Rimouski: 724-4106

Rivière-du-Loup: 862-7286

Québec: 688-0630

Levis: 833-4450

Trois-Rivières: 379-7230

Montréal: 886-9641

Ottawa: 739-3265

Full: 771-3227

Ottawa: 238-4900



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

JVS

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

EMISSION DE

\$1,000,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATEES DU 15 AOÛT 1979

Obligations 10% à 4 ans 9 1/2 mois échéant le 1^{er} juin 1984

Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 10.13% à l'échéance

Intérêt payable le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin

L'intérêt de trois mois et demi payable le 1^{er} décembre 1979

et

Obligations 10% à 10 ans 1 1/2 mois échéant le 1^{er} octobre 1989

Prix d'émission: 99.00% rapportant environ 10.16% à l'échéance

Intérêt payable le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril

L'intérêt d'un mois et demi payable le 1^{er} octobre 1979

et

Obligations 10 1/4% à 24 ans 5 1/2 mois échéant le 1^{er} février 2004

Prix d'émission: 99.75% rapportant environ 10.28% à l'échéance

Intérêt payable le 1^{er} février et le 1^{er} août

L'intérêt de cinq mois et demi payable le 1^{er} février 1980.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 10 1/4% datées du 15 août 1979 et échéant le 1^{er} février 2004 ne dépassera pas \$600 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$350 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$205 millions des obligations échéant en 2004.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 10% échéant le 1^{er} juin 1984 sont en sus des \$600 millions d'obligations 10% échéant le 1^{er} juin 1984 et datées du 1^{er} février 1979 et du 15 mars 1979. Les nouvelles obligations 10 1/4% échéant le 1^{er} février 2004 sont en sus des \$1,600 millions d'obligations 10 1/4% échéant le 1^{er} février 2004 et datées du 1^{er} février 1979 et du 15 mars 1979.

Les nouvelles obligations seront datées du 15 août 1979 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 15 août 1979 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Les opérations minières font gonfler les pertes de Sidbec

par François Roberge

La sidérurgie d'état du Québec, Sidbec, a subi des pertes de \$28,286,000 au premier semestre de 1979. C'est ce que révèle le rapport de l'entreprise pour le second trimestre de 1979.

Les pertes découlent largement des opérations minières déficitaires de l'entreprise, dont \$12,5 millions constituant la part de Sidbec dans les opérations de Sidbec Normines. Au total \$21,1 millions de pertes sont attribuables aux opérations minières tandis que \$7,1 millions proviennent des opérations manufacturières.

Dans ce dernier cas, la société attribue \$5 millions de pertes à la grève de quelques semaines de 1979. Pour l'année 1979, Sidbec prévoit désormais un déficit d'opérations de \$45,620,000 dont \$44,359,000 proviendraient des opérations minières.

Il s'agirait au total d'une performance satisfaisante pour la partie aciérie de Sidbec puisqu'un déficit de \$1,3 million signifierait que l'aciérie comble une partie des pertes encourues lors de la récente grève.

Dans le secteur de la production minière M. Jean Paul Gignac, président et M. Jacques Gasson, président du Conseil expliquent les mauvais résultats par les coûts élevés de démarrage des nouvelles installations de la mine du lac Fire et la mévente des bou-

lottes d'acier sur le marché international. On estime que l'accroissement de la capacité de transformation réduira progressivement le déficit découlant de la vente à vil prix de boulettes non transformées.

Les ventes totales de Sidbec ont atteint \$195 millions au premier semestre de 1979, comparativement à \$119 millions au premier semestre de 1978.

Par ailleurs pour le premier semestre de 1979, Stelco a accru ses bénéfices à \$75 millions comparativement à \$58 millions pour le premier semestre de 1978.

Les ventes globales de Stelco au premier semestre ont augmenté de \$149 millions sur la comparable de 1978 pour s'établir à \$1,049 millions. La vente de la plupart des produits de Stelco a augmenté en 1979, sauf dans le secteur des aciers spéciaux destinés à l'automobile où la compagnie a procédé à près de 300 mises à pied à ses usines ontariennes de Gagnon.

Les administrateurs de Stelco se disent cependant optimistes pour le reste de 1979 et particulièrement pour les autres secteurs de fabrication.

Stelco a approuvé récemment un programme d'immobilisations de \$365 millions pour les cinq prochaines années au Canada.

Dans la région de Val d'Or
La mine Belmoral entre en production

Les premières livraisons au concentrateur de minerai aurifère de la mine Belmoral Ferdeber de Val d'Or commenceront avec le début d'août. Les expéditions de minerai se feront au rythme de 16,000 tonnes par mois. Une fois la période de rodage complétée au concentrateur, une teneur moyenne de 0,25 à 0,30 once d'or à la tonne devrait être la norme d'expédition. Tout dépendra de la compétence du minerai à la concentration. Jusqu'à ce jour, aucun acheteur n'a été sélectionné pour la production d'or.

Belmoral a continué ses opérations de stockage de minerai en provenance des niveaux 100' et 200' de son gisement "B". Le contrat de traitement du minerai avec Société Minière Louvem Inc. prévoyait des réserves minimales de 18,000 tonnes de concentré au concentrateur, en date du 1er août 1979. Tout récemment, le gisement "B" a été pénétré à la verticale jusqu'au niveau de 350', permettant l'expédition du minerai depuis trois niveaux.

L'installation à la mi-juin par l'Hydro-Québec d'une ligne à haute tension a grande-

ment facilité les opérations minières aux gisements Belmoral et Bras d'Or permettant l'exploitation sur trois quarts. Au 30 juin, le nombre des salariés était de 91.

Belmoral a acquis son propre concentrateur du Groupe minier Sullivan Ltée. Il s'agit de l'ancien concentrateur d'une capacité de 1,500 tonnes de la division Cupra/Solbec de cette compagnie. Une équipe de huit hommes est actuellement à démanteler le concentrateur pour l'expédier de Stratford dans les Cantons de l'Est à Val

d'Or. Le site a été préparé. Ce concentrateur sera installé à proximité (50 à 100 pieds) du puits de mine qui sera descendu cet automne jusqu'à

une profondeur de 1,200 pieds. Le concentrateur sera installé de façon telle que sa capacité pourra être portée à 5,000 tonnes par jour.

Nouveau compte de banque:
des intérêts quotidiens

La Banque Royale du Canada a annoncé hier qu'elle lançait un nouveau type de compte d'épargne portant intérêt sur le solde quotidien. Ce compte appelé « le calculateur » portera intérêt à 8,5% annuellement.

Il s'agit d'un compte d'épargne avec deux opérations gratuites par mois, virements ou retraits. Les détenteurs de compte qui effectueront plus de deux transactions par mois (dépôts exceptés) devront verser des frais d'administration de \$1. par mois.

Les clients visés sont ceux qui mettent de côté une somme d'argent à chaque paye mais effectuent occasionnellement un ou deux retraits par mois. L'intérêt s'accumule à compter du premier jour du dépôt.

Les comptes d'épargne véritable offrent cependant sans opérations des taux d'intérêt de 9,75 à 10% dans la plupart des banques.

La Banque Continentale, pour sa part a annoncé lors de sa création il y a quelques semaines la mise en service de comptes d'épargne avec opérations portant intérêt sur le solde quotidien, mais au taux de 9%.

On estime que la plupart des banques canadiennes pourraient emboîter le pas à la fois pour ne pas être en reste avec la Royale et la Continentale qui offrent le service et parce que dans certains cas de tels comptes peuvent être avantageux pour la banque vu le taux d'intérêt moins élevé qu'elles versent.

Les profits de Télé-Métropole touchent un niveau exceptionnel

La compagnie Télé-Métropole continue de dominer l'industrie des communications avec des profits nets de près de \$9 millions sur un chiffre d'affaires de \$45 millions au cours des neuf premiers mois de l'exercice. Les gains nets des trois trimestres ont fait un bond de 30% passant de \$6,9 millions l'an dernier (soit \$1,90 l'action) à \$8,9 millions (\$2,43 par action).

Les revenus bruts ont été de \$45,4 millions par rapport à \$38,3 millions pour la période correspondante l'an dernier. Dans son rapport aux actionnaires, le président et directeur général, M. Roland Giguère précise:

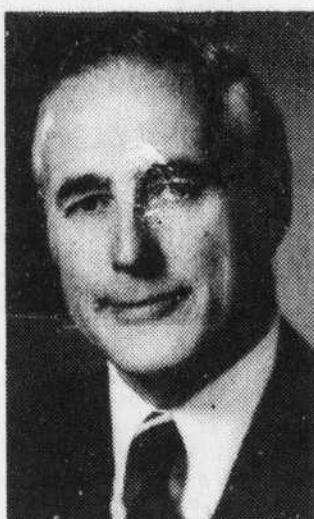
« Dans l'ensemble, les compagnies du groupe ont réalisé leurs objectifs de ventes. Au plan des relations industrielles, après neuf mois de négociations infructueuses et l'intervention d'un conciliateur, la Compagnie a décrété un lock-out à l'endroit des membres de son service technique, le 8 juin dernier. Depuis cette date, les cadres de Télé-Métropole assument le service et l'horaire d'été de CFTM-TV a été maintenu en ondes. »

A la Bourse, les actions s'échangent autour de \$19,50. Le dividende versé est de 20 cents par trimestre pour un rendement de 4,1%.

Les ventes consolidées de la CIL et de ses filiales pour le deuxième trimestre de 1979, se sont chiffrées à

\$257,547,000, ce qui représente une augmentation de \$27,613,000 ou 12% par rapport au même trimestre de 1978. Le bénéfice net du trimestre s'est élevé à \$16,497,000 comparativement à \$15,090,000 pour le trimestre correspon-

dant de l'année dernière. Les travaux d'agrandissement qui vont doubler la production de chlorocalcais de l'usine de Bécancour (Québec) sont à toutes fins pratiques terminés et l'on procède déjà à la mise en service des installations.

MORRIS & MACKENZIE LIMITÉE
NOMINATIONS

D.W. Lambie,



L.T. Penney,



G. Lepage

C'est avec grand plaisir que Monsieur Frank Dougan, Président et Chef de la Direction de Morris & Mackenzie Limitée, annonce la nomination de Messieurs D.W. Lambie et L.T. Penney aux postes de Vice-présidents et Directeurs, tandis que Monsieur G. Lepage, auparavant Secrétaire, a été nommé Vice-président et Secrétaire de la compagnie.

Ayant des bureaux à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver, Morris & Mackenzie Limitée est l'une des plus importantes compagnies canadiennes offrant à l'échelle nationale des services d'assurance complets en courtage et en consultation concernant les avantages touchant les individus et les entreprises.



Toutes ces valeurs ont été vendues. Cette annonce paraît uniquement pour mémoire.

juillet 1979

\$150 000 000 É.-U.

Compagnie des Chemins de fer
Nationaux du Canada

(appartenant en totalité au gouvernement du Canada)

Débentures amortissables 9.70% échéant en 2004

Salomon Brothers

Greenshields & Co Inc

McLeod Young Weir Incorporated

Goldman, Sachs & Co.

The First Boston Corporation

Lehman Brothers Kuhn Loeb

A. E. Ames & Co.

Atlantic Capital

Bache Halsey Stuart Shields

Blyth Eastman Dillon & Co.

Donaldson, Lufkin & Jenrette

Lazard Frères & Co.

Paine, Webber, Jackson & Curtis

Smith Barney, Harris Upham & Co.

Wertheim & Co., Inc.

Bell Gouinlock Incorporated

Pitfield, Mackay & Co., Inc.

ABD Securities Corporation

Equitable Canada

EuroPartners Securities Corporation

Ladenburg, Thalmann & Co. Inc.

The Nikko Securities Co.

Scandinavian Securities Corporation

Tucker, Anthony & R. L. Day, Inc.

Merrill Lynch White Weld Capital Markets Group

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated

Basle Securities Corporation

Bear, Stearns & Co.

Dillon, Read & Co. Inc.

E. F. Hutton & Company Inc.

Kidder, Peabody & Co.

L. F. Rothschild, Unterberg, Towbin

Shearson Hayden Stone Inc.

UBS Securities Inc.

Warburg Paribas Becker

Dean Witter Reynolds Inc.

Midland Doherty Inc.

Nesbitt Thomson Securities, Inc.

Richardson Securities, Inc.

Alex. Brown & Sons

Daiwa Securities America Inc.

A. G. Edwards & Sons, Inc.

Robert Fleming

Hudson Securities, Inc.

Kleinwort, Benson

Moseley, Hallgarten, Estabrook & Weeden Inc.

Oppenheimer & Co., Inc.

Wm. E. Pollock & Co., Inc.

Thomson McKinnon Securities Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Stuart Brothers

Thomson McKinnon Securities Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS
DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver,
Société affiliée - Gagné, Vaillancourt
& Associés.

**AUDET, GOSSELIN,
LAPOINTE, MOREAU
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

**BOUCHARD VIAU
DUHAMEL & CIE**
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Blaesiger, C.A. T.R. Burpee, C.A.
M. Camarand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Desile, C.A. M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavioie, C.A. G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. J.J. Placou, C.A.
R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N-B),
Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Tor-
onto, Mississauga, Hamilton, Kitchener,
London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Van-
couver, Victoria.

**CLOUTIER, LACHANCE
FONTAINE, ALLARD
CROTEAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S.M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J.F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talbot ouest
Suite 214
(514) 731-7851

**COURTOIS, FREDETTE
CHARTETTE & CIE**
Comptables Agréés
Guy Chartette, C.A. Hubert Fredette, C.A.
Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
Normand Bousquet, C.A. Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220
Montréal H3B 3M4

**DELOITTE, HASKINS
& SELLS**
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et
cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés à
travers le monde.

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Abbotsford, Langley,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes
du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

**MAHEU, NOISEUX
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2800, C.P. 153
Montréal H5B 1E9
Tél: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto et
Halifax.
Affiliation internationale
"FOX, JOSLYNE, FIDES"

MACGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés -
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

**MALLETTE, BENOIT,
BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme,
Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette
& Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

**GAUVIN, PRENOVOST,
DUMAIS & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Edifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

**GRIGNON, DE PALMA,
POIRIER & ASSOCIÉS**
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
375-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 800
Montréal H2Y 1M3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Îles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
866 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400
Montréal H2B 1W6
(514) 871-9792

**LALIBERTÉ, LANÇOT,
MORIN & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

**RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
17ième étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2881
350 est, boul. Charost
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 847-3151

**SAMSON, BÉLAIR
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski,
Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa,
Sept-Îles, Saint-Hyacinthe, Coaticook,
Matane.
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H6
(514) 861-5741

POISSANT, RICHARD & ASSOCIÉS
affilié à
THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 868-7351
A l'échelle internationale
McIntosh Main Lafrentz

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, North Battleford,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport,
Bahamas, Grand Cayman,
Eilat-Israël, Grande-Bretagne et
autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

**NORMANDIN,
SÉGUIN & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureau à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull,
Québec, Grand'Mère, Shawinigan,
Ville Saint-Georges, Lac Etchemin,
Belle-Croix

PETRIE, RAYMOND & CIE
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Montréal, Québec H3B 3C8
Tél: 735-4847

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Mississauga, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon,
Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Jacques R. Chaudoin, C.A.
Jacques Jovail, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun
H4G 1M3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

MACGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés -
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

**MALLETTE, BENOIT,
BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme,
Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette
& Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

**GAUVIN, PRENOVOST,
DUMAIS & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Edifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

**GRIGNON, DE PALMA,
POIRIER & ASSOCIÉS**
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
375-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 800
Montréal H2Y 1M3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Îles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
866 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400
Montréal H2B 1W6
(514) 871-9792

**LALIBERTÉ, LANÇOT,
MORIN & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD

Des Pistolets aux Bellechasseuses

QUÉBEC (PC) — Un Pistolet n'est pas nécessairement une arme à feu, une Bellechasseuse ne représente pas toujours la déesse de l'Amazonie et un Dionysien peut être autre que le fils spirituel du dieu grec de la vigne et du vin.

Tous ces surnoms peuvent également désigner les habitants de municipalités du Québec que suggère le ministère des Affaires municipales dans la dernière livraison de la revue *Municipalité 79*.

Il y a environ 1,500 municipalités au Québec, mais seulement 340 attestations existent présentement et, devant le besoin des Québécois de se nommer ou d'être identifiés selon leur lieu natal, la Commission de toponymie a entrepris d'établir une liste « des gentiles québécoises », équivalent savant de « noms d'habitant ».

Le travail est effectué par le chef du Service de recherche de la commission, M. Jean-Yves Dugas, qui lance une invitation à tous de lui faire parvenir des suggestions pour établir des « noms » des habitants de localités qui n'en ont pas encore.

Il devient difficile de composer un surnom pour des citoyens habitant une localité portant un nom composé, comme Saint-Denis-sur-Richelieu, et on pense y parvenir en recourant à la dérivation latine comme « Dionysus » pour Denis, ce qui devient les « Dionysiens ».

Dans d'autres cas, on y va un peu au « pif », comme les Pistolets qui désignent les habitants des Trois-Pistoles et les Bellechasseuses qui résident dans Bellechasse; les mâles sont appelés les « Bellechasseurs ».

En parcourant la liste

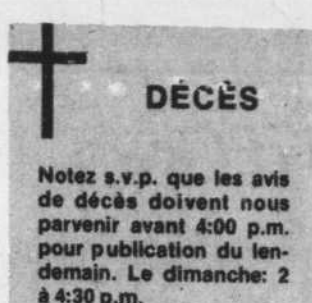
établie par M. Dugas, on retrouve des noms bien typiques et parfois amusants. En voici un petit échantillon avec le nom de la localité et le surnom de ses habitants: Anjou, Angevin; Biencourt, Biencourtois; Bagotville, Belgovalois; Contrecoeur, Contrecoeurais; Cantons de l'Est, Cantonniers; Coteau, Coteaucien; Bois-Francs, Silvifranc; Chambly, Chamblyard; Cap-Chat, Capachatien; Cap-Rouge, Carougeois; Champlain, Champlainois; Sainte-Foy, Fidien; Havre-Saint-Pierre, les Cayens; Grand-Mère, Grandmérien; Laval-Vimont, Valois; Lotbinière, Lotbiniérien; Rivière-du-Loup, Louperivois; Saint-Jean, Johannais; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Pocatiérien; Saint-Bernard-de-Lacelle, Bernardin; Saint-Coeur-de-Marie, Mistoukiois; Saint-Étienne de Lauzon, Stéphanois; Saint-Jean-Port-Joli, Port-Julien; Saint-Jovite, Jovitien; Touraine, Tourangeau; Val-des-Monts, Montvalois; Pierrefonds, Pétrofontain; Rigaud, Rigaudien.

La toponymie québécoise reflète une dimension multiculturelle, note l'auteur, principalement dans les noms de lieux d'origine anglaise ou amérindienne.

Les toponymes anglais suivent la règle de dérivation des noms de lieux français par l'adjonction d'un suffixe spécifique. Par exemple, les gens de Beaconsfield s'appellent « Beaconsfieldiens », avec une prononciation française.

Quant aux noms amérindiens se terminant par « i » ou « a », ils forment leur gentilé en « ien », comme par exemple « Maniwakiens ».

En parcourant la liste



DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LECOMPTÉ Wallace. — À Montréal, le 30 juillet 1979 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Wallace Lecompté, bijoutier, époux de Rita Vau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, sa fille Mlle Pierrette Lecompté et 2 fils, Philippe époux de Denise Liseau, Normand époux de Claire Lapointe, 6 petits-enfants, Jocelyne, Christiane, Richard, Diane, Alain et Sylvie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 août. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgeois Ltée No 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 11 h 00, et de là au cimetière St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD, Alure. — À Fort St-Georges, le 29 juillet 1979 à l'âge de 57 ans, est décédé, frère Aylure Michaud, frère O.M.I. Les funérailles auront lieu mardi, 31 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Ltée No 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre où le service sera célébré à 7 h 00 p.m. et de là au cimetière des Oblats à Richelieu lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS

Fr. Georges-M. (Marc-André) JEANNOTTE, O.F.M. — À Montréal, est décédé à l'Infirmier provinciale des franciscains, le 30 juillet 1979, le Frère Georges-M. (Marc-André) Jeannotte, franciscain. Né à Montréal le 25 avril 1894, le Fr. Georges-M. fit ses études primaires à Montréal, et poursuivit des études secondaires au Collège de Ste-Thérèse et au Séminaire de Valleyfield, puis à St. Michael College, à Winnsboro (Vermont). Entré chez les Franciscains le 6 octobre 1912, il émit sa profession religieuse le 8 décembre 1916 au couvent de la Résurrection, à Montréal, où il avait accompli son noviciat. Les maisons franciscaines de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Maliseet, Lennoxville, Edmonton, Vancouver et Châteauguay bénéficieraient tout à tour de ses services et de son dévouement comme lingier, chauffeur, cuisinier, portier, quaietier et infirmier. C'est au couvent St-Joseph de Montréal, où il a vécu près de 40 ans, qu'il a exercé son dévouement comme infirmier et en travaillant, entre-temps, à l'agrandissement et à la rénovation de la crypte de l'église conventuelle, et à l'extérieur de la communauté par ses nombreux contacts avec les malades, les déshérités, les blessés de la vie.

Il laisse dans le deuil une belle-sœur, Mme Henri Jeannotte, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au couvent des Franciscains, 5750 boulevard Rosemont, Montréal. Les funérailles auront lieu au même endroit mercredi, le 1er août 1979, à 14 h 00. L'inhumation aura lieu au cimetière de la communauté à Châteauguay.

Directeur du personnel
Hôpital pour enfants
de l'est de l'Ontario
401, chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1

COMPTABLES AGRÉÉS

Notre cabinet est à la recherche de comptables agréés pour le développement de ses bureaux:

Postes offerts:
a) 6 candidats pour la vérification et les travaux spéciaux.
b) 1 candidat pour le contrôle de la qualité.

Expérience: de 1 à 8 ans.
Salaires et avantages sociaux intéressants.
Possibilité d'avancement rapide et de carrière.
Confidentialité assurée.

Faire parvenir votre curriculum vitae et demandez une entrevue pour plus de renseignements.

**Directeur du personnel,
Roy, Lachance, Marotte & Associés,
3350, de la Péradie
Ste-Foy, Qué.
G1X 2L1**

ou bien **10, Trans-Canada Ouest
Lévis, Qué.
G6Y 4Z6**

Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE DEVOIR

Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

PROFESSEUR EN MANAGEMENT

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn est à la recherche d'un professeur régulier en management.

Qualifications: Les candidats devront normalement posséder une scolarité de 3ième cycle en management et devront démontrer des intérêts et des aptitudes pour l'enseignement et la recherche universitaire. Les candidats possédant une scolarité de 2ième cycle, appuyée d'une expérience de quelques années dans une fonction similaire, seront également considérés.

Lieu de travail: Rouyn

Date d'entrée en fonction: Immédiate

Traitement: Selon la convention collective en vigueur

Date limite: Prière de faire parvenir votre candidature avant 17h00 le vendredi 17 août 1979 à l'adresse suivante:

**Directeur du Département des Sciences
administratives et sociales
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
Université du Québec
435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012**

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Université du Québec

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

435, rue Gagné, Case Postale 700, Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-012

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné par les présentes que MARIE JOSETTE JACINTHE HARVEY Etudiante, résidant à 5070 rue Boyer, Appartement 3, Montréal, Province de Québec, s'adresse au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de MARIE JOSETTE JACINTHE KHAN.

LAPIN, MAY, STEINBERG
Procureurs de JACINTHE HARVEY

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est donné que Joseph Rodolphe Jacques MORIN, chauffeur de taxi, domicilié à 4541 Hutchison, dans la Cité et le District de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais Rodolphe BEAUDOIN.

Montréal, ce 25 juillet 1979.

*BORSTEIN DUQUETTE BROTT & TSIMBERIS
PROCEUREURS DU REQUÉRANT

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 mai 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J.P. Limoges Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29e jour de mai 1979, sous le numéro 297479.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juillet 1979, sous le numéro 2998599, ce 24e jour de juillet 1979.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yves Robichon et Lise Montpetit faisant affaires sous la raison sociale Cicom a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour

TELEVISION

2 CBFT

10.15 Ouverture et horaire
10.30 En mouvement
10.40 Au jardin de Pierrot
10.45 Tribulation
11.00 Têtu, Pierre Sarrazin
11.05 L'été des enfants
11.10 Grande tortue
11.20 Les Pierreaux
11.30 Sur des roulettes
11.35 Je-Questionnaire
11.40 Les travaux de Clémence
11.45 Le téléjournal
11.50 Reflets d'un pays:
"L'usine de fond de paille" — "Un des premiers modèles de l'écologie": "Collection-ner de vieux outils".

14.30 Cinéma:
"L'or de la Nouvelle-Guinée" (Américain 1951) Aventure réalisée par Lewis Foster, avec John Payne et F. Tucker.

16.00 Annuaire
16.05 Gringo et Delicat
17.00 L'odyssée

D'après le poème d'Homère. Texte: Elampiro Boto. Réal.: Franco Rossi.

18.00 Le soir
18.05 Nouvelles du sport
18.10 Propos et confidences
18.15 Georges Emile Lapalme

19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 Commissariat spécial K1
21.00 Première page
21.05 Notre langue

22.00 Inv.: Robert Malais, Yves Cloutier et Aline Chailouf.

22.30 Téléjournal
22.35 Nouvelles du sport
22.40 Ainsi va la vie

"L'itinéraire spirituel de Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle France"

24.00 Cinéma:
"Laisse aller, c'est une valse" (François 1971) Policier réalisé par Georges Lautner, avec Jean Yanne, Mireille Darc, Bernard Blier et Michel Constantin.

1.50 Téléjournal.

10 CFTM

11.50 Première édition
12.00 L'été des enfants
12.30 Y'a du soleil
12.35 Les satelliopoles
13.00 Bonjour madame
13.05 Notre langue
13.10 "Médecin de famille" avec le Dr Maurice Lauzon.

14.45 Cinéma:
"Lola" (François 1969) Etude psychologique réalisée par Jacques Demy, avec Anouk Aimée, Marc Michel et Éliane Bourdette.

16.30 Alerie dans l'espace
16.35 Parle, parle, jase, jase
16.40 Le 19 vous informe
18.00 Médecin d'aujourd'hui
20.00 Hunter
21.00 Les grands reportages.

12.00 Symphonies
12.05 Les nouvelles TVA
12.10 Sports
12.15 La couleur du temps
12.20 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 La publicité au Québec
18.05 Dossier Afrique:
"L'âme possédée": Étude des diverses formes de l'exploitation pré-européenne et les différentes orientations de l'éducation européenne, missionnaire et publique.

19.00 Musiques d'ici et d'ailleurs:
"Mardi Gras, Louisiane"

20.00 Prévenir ou guérir:
"Les carres de sable": Danger de contamination des carres de sable par les excréments d'animaux.

20.15 "C'est beau dans le paysage":
"Les arbres et les arbustes feuillus". Émission sur l'entretien paysager.

20.30 Cinéma:
"Symphonie libre" (Grec 1955).
Drame psychologique réalisé par Michel Cacopanis, avec Melina Mercouri, George Fountas et Aleko Alexandrakis.

22.00 Des arts et des hommes
Série d'émissions qui présentent des traditions populaires vivantes, reflets des civilisations dans lesquelles elles s'inscrivent. "Au pays des Inuits": La vie des esquimaux aujourd'hui.

22.30 Échec au roi
Reconstitution de quelques parties d'échecs célèbres ayant marqué des 100 dernières années.

6 CBMT

10.00 Nouvelles du sport
10.05 CBC 6 Good Morning
10.10 The Friendly Giant
10.15 Mr. Dressup
10.20 Sesame Street
10.25 Country Joy
10.30 Search for Tomorrow
10.35 On the evidence
10.40 The Edge of Night
10.45 All in the Family
10.50 Afternoon delight
10.55 This is the Law
11.00 The nature of Things
11.05 The Partridge Family
11.10 All in the Family
11.15 The City at Six
11.20 The Mary Tyler Moore Show
11.25 The Muppet Show
11.30 "Toronto Tonight"
11.35 The National
11.40 The City Tonight
11.45 Life at stake
11.50 Station closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.05 Morning Exercises
6.10 Canada A.M.
6.15 900 Romper Room
9.30 What's Cooking
9.40 Ed Allen

En bas "Welcome to my nightmare" avec Alice Cooper. 20 h 30.

LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Moonraker": 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30.

LOEWS II, "Bloodline": 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 30.

LOEWS III, "Rocky" (III): 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

LOEWS IV, "Prophecy": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LOEWS V, "In laws": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (767-7933) — "Le trésor de Matabum": 12 h 00, 15 h 45, 19 h 30, "Un amour de coquille": 13 h 00, 15 h 45, 19 h 30.

MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "La fièvre du samedi soir": 19 h 30, "Brintling": 19 h 40, 21 h 40.

MERCER, 4260 est, Ste-Catherine (525-6224) — "Jeu de la chance": 20 h 00 "Les mains dans les poches": 18 h 25, 21 h 30.

MONTKALAN, 5504 Montcalan (484-3579) — "In laws": 19 h 15, 21 h 15.

MONTNACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Belloil (464-1541) — "La taverne de l'enfer": 19 h 00, "Même heure l'année prochaine": 21 h 00.

MONTNACH II, "Préparez vos mouchoirs": 19 h 00 "Klute" (version Française): 21 h 00.

ONF, 1000 rue de la place Jacques-Cartier, La vie en ville. Courts métrages documentaires de l'ONP, à compter de 21 h 00.

OUTRESCOP, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Face à face" (de Ingmar Bergman, Suède 1976): 19 h 00, 21 h 30.

OUTRESCOP II, "Rendez-vous à Bray" (de André Delvaux, France, Belgique 1971): 19 h 15, 21 h 15.

OUTRESCOP, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Love" (en français) 19 h 00 "Pièces inachevées" et "Piano mécanique": 21 h 00.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-4991) — "Escape from Alcatraz": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

PAPINEAU, 14519 Papineau (527-8635) — "L'homme de Hong Kong": 18 h 00 "Un flic très spécial": 19 h 55.

PAPINEAU II, "Fin de semaine infernale": 18 h 00 "Il était une fois": 20 h 00.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Pair et impair": 21 h 15 "Les deux super flics": 19 h 15, 21 h 15.

PARADIS II, "Motel de la terreur": 21 h 00 "La terreur": 21 h 00.

PARADIS III, "L'express de minuit": 21 h 00 "Les yeux de Laura Mars": 19 h 10.

PARADIS IV, 3682 St-Laurent (484-4725) — "Films d'animation": "Buck pudding": "Le paysagiste": "Animals in motion": "La terre est habitée": "Ceci est un message enregistré": "L'affaire Bronsiek": 20 h 00.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Mon nom est Amen": 12 h 00, 16 h 20, 19 h 40.

"Place en liberté": 14 h 35, 17 h 55, 21 h 15.

PARISIEN II — "La cage aux folles": 13 h 15, 15 h 00, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 55.

PARISIEN III, "Mon premier amour": 12 h 15, 15 h 00, 19 h 10, 21 h 00.

"La violette Noire": 14 h 00, 17 h 00, 21 h 00.

PARISIEN IV, "La victime": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 00.

"L'homme sans mémoire": 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 00.

PARISIEN V, "Le ciel peut attendre": 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The muppet movie": 19 h 15, 21 h 15.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Manhattan": 12 h 15, 14 h 00, 15 h 00, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 30.

PLACE VILLE-MARIE II, "Get out your handkerchiefs": 13 h 00, 14 h 55, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Baby face": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 50, 21 h 40.

"Visions of Clair": 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Apprentissage à l'école": 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.

"Partout de minuit": 14 h 35, 17 h 25, 20 h 15.

RIVOLI II, "Fin de semaine infernale": 14 h 50, 16 h 05, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.

SAINTE-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Le continent des hommes poissons": 12 h 10, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35.

"Attachez vos ceintures": 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.

SAINTE-DENIS II, 1594 St-Denis (845-3222) — "Le convoi": 14 h 05, 17 h 40, 21 h 00.

"Carrie au bal du diable": 12 h 25, 15 h 50, 19 h 30.

SAINTE-DENIS III, 1590 St-Denis "Le privé de ces dames": 12 h 15, 14 h 30, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

SEVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (822-1139) — "Death in Venice": 19 h 00 "A perfect couple": 21 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Moonraker": 12 h 05, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Apple dumpling gang rides again": 13 h 10, 14 h 35, 16 h 10, 17 h 45, 19 h 25, 21 h 05.

VERDUN, 1441 Wellington, Verdun (768-2092) — "Jeu de la chance": 19 h 50 "Les chiens de mer": 17 h 45, 21 h 25.

VERSAILLES I, 7285 est, Sherbrooke (353-7880) — "Place en liberté": 18 h 10 "Mon nom est Amen": 19 h 50.

VERSAILLES II, "Apprentissage à l'école": 18 h 00 "Cabin de bain à Bangkok": 20 h 05.

VERSAILLES III, "Fin de semaine infernale": 18 h 00 "Il était une fois": 20 h 00.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le continent des hommes poissons": 19 h 00 "La carapace": 21 h 00.

VILLERAY, 1804 St-Denis (388-5577) — "Jeu de la chance": 18 h 30, 21 h 35 "Les mains dans les poches": 20 h 00.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (821-9777) — "Moonraker": 13 h 20, 15 h 30, 17 h 40, 19 h 50, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Alien": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 00.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Autoroute 205, sortie 95 (655-5515) "Festival de dessins animés": "Doux, dur et dingue": "L'inévitable catastrophe".

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "Carrie", "The Convoy", "L'horreur des monstres".

CINÉ-PARC CHATEAUGUY, Châteauguy, (691-1320) — "Motel de la terreur" et "L'écouleur".

CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (884-4442) — "Main event" et "Agatha".

CINÉ-PARC DOLLARD II, "Moonraker" et "Message from Space".

SUR SCÈNE

CAFF RIMBAUD, 24 St-Stanislas 1-418-692-1466 — "La duchesse de Langeais" de Michel Tremblay. Mise en scène: André Brassard. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi. Réclat: Georges Brassens, Chansons et guitare de Yonnel Bonaventure avec Jean-Guy Côté, guitariste et Marc Mallais, contrebassiste. 22 h 30, 24 h 30. Relâche: lundi. Entrée libre.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-Richelieu, Transcanadienne sortie 112 (514)584-2226 — "Le bonheur d'Henri" d'Elizabeth Bourget avec Roger Garand, Beatrice Picard, Michèle Criger, Jacques L'Heureux, Evelyn Regimbal, Linda Sogrin. Mise en scène: Gilbert Lepage. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Relâche: dim., lun.

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 60 (514)229-2513 — "L'abbé Latraverse" avec Pierre Labelle et Louise Latraverse. Sam.: 21 h 00. Sam.: 19 h 30, 22 h 30.

LA RELÈVE À MICHAUD, Calixa-Laval, Verchères, Autoroute 30 sortie 149 (514)583-3779 — "T.M. Mine, Oscar, Clara et les autres" de Raymond Lévesque avec Claude Michaud, Yvon Leroux, Monique Chabot. Mar.: à ven.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche: dim.

LE FIGGERY, North Haley (819)842-2191 — "Wait until dark" de Frederick Knott avec Marjorie Pauch, Joe Zeigler, Bob King, Karen Fullerton, James O'Brien et Desmond Ellis. Mar.: à ven.: 20 h 30. Sam.: 18 h 00, 21 h 30.

LA PLACE À RICHER, 22 rue Claude, St-Sauveur, Autoroute des Laurentides sorties 60, (227-3747) "J'me sens drôle" de Gilles Richer avec Michel Forget, France Castel, Marc Legault, Jean Masson. Mise en scène: Gilles Richer. Du mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 30. Dim.: 19 h 30.

LA ROCHE À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Clifton Chénier. Sem.: 21 h 30, 22 h 30. Ven.: 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00.

PATRIOTE DE STE-AGATHE, Ste-Agathe, autoroute du Nord, sortie 63 (523-1131) ou 1-819-326-3655 — Gilette Reno, sem. dim.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00.

PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Qui a tué les dinosaures?" Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00.

THÉÂTRE DE LA MARJOLAINE, Eastman, comté de Bromont, Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106 (514) 297-2062 — "Le gros lot" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (514) 756-0559 — "Un sur sa" de Ron Clark et Sam Bobrick avec Pierre Dufresne, Ghislain Tremblay, Marc Messier, Joëlle Seymour, Marthe Choquette. Mar.: à ven.: 21 h 00.

LA ROCHÉ À VEILLON, Saint-Jean-Port-Joli, route 122, sortie 256 (514)586-3250 — "Old Orchard" de Louis-Guy Carrier et Louis Bernier avec Nathalie Gagnon, Normand Lévesque, Jean Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chabot, Sylvie Leonard, Elizabeth Chouvaloff, Normand Bradshaw et Marc Labrecque. Tous les soirs: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 15. Dim.: 20 h 00, Relâche: lun.

THÉÂTRE DU PETIT BRULÉ, 5340 boul. Ste-Rose, Laval-Chert (827-2151) — "Le cheval de Don Juan" de Jacques Ferron avec Manon Gauthier, Michel Roy, Gilles Simard.

THÉÂTRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette, Autoroute 40, sortie 122 (51

Les Cards gagnent la première 7-2 et perdent la seconde 5-1

Les Expos et les Pirates sur un pied d'égalité

par Richard Milo

Les Expos ont peut-être perdu un bon lanceur, mais ils ont gagné un bon lanceur, hier, alors qu'ils ont divisé les honneurs d'un double face aux Cards de Saint-Louis, perdant le premier match 7-2 avant de l'emporter 5-1 devant 42 571 personnes, au Stade olympique.

À la suite des matchs d'hier, les Expos doivent maintenant partager la première position de la section est avec les Pirates de Pittsburgh. Ils ont une priorité de deux parties sur les Cubs de Chicago, de quatre parties et demie sur les Phillies de Philadelphie et de cinq parties sur les Cards de Saint-Louis.

David Palmer, 21 ans, a bien espacé six coups sûrs et un seul point dans le deuxième

match pour remporter la victoire. Il a oeuvré pendant sept manches et un tiers, retirant cinq frappeurs sur trois prises, et n'accordant qu'un seul coup de plus d'un but, un double à Terry Kennedy, en quatrième.

Palmer a reçu un bon appui de Ellis Valentine, qui a cogné deux circuits le jour de son 25e anniversaire, des coups en solo en quatrième et sixième. Il a été imité par Larry Parrish, en deuxième, et Chris Speier, en quatrième. Valentine a soufflé quelques bougies, en première partie, en réussissant un double au cours du match que les Expos ont amèrement perdu lorsque le vétéran Woodie Fryman a accordé cinq points en huitième manche.

Appelé en relève à Bill Lee (10-7), Fryman a concédé un grand chelem à Keith Hernan-

dez, plus un circuit en solo à Ted Simmons. Les Cards avaient égalé le compte 2-2, en sixième, à la suite d'un ballon sacrifié du même Hernandez qui a produit cinq points. Il a 69 points produits en saison. Il s'agissait de son quatrième grand chelem pour Hernandez qui en a réussi trois au cours de la même saison, en 1977.

« Je me rappelle de mon dernier comme si je venais tout juste de le réussir, a dit Hernandez. C'était contre Jack Billingham, des Reds de Cincinnati. Je n'ai jamais frappé un autre coup qui m'ait apporté autant de satisfaction. »

Bill Lee a d'abord alloué un simple à Mike Tyson qui a cédé sa place, au premier but, au gagnant John Denny (5-8) lorsque son sacrifice a avorté. Gary Templeton — il a réussi

quatre coups sûrs, dont deux doubles — a suivi avec un simple pour chasser Lee du monticule. Fryman a d'abord concédé un but sur balles à Jerry Humphrey avant d'allouer un circuit de quatre points à Keith Hernandez, puis un autre d'un point à Ted Simmons — huit coups sûrs en 22 présences depuis son retour au jeu — a réussi deux coups sûrs au cours du match. Depuis son retour, les Cards ont gagné cinq parties d'affilée avant de perdre le second match du double. Il faut dire que Simmons n'a pas commencé le deuxième match...

« J'ai complètement récupéré, je suis en parfaite santé, a dit Simmons en grillant une cigarette. Je ne voudrais pas manquer d'autre match, surtout que les Cards n'ont pas dit leur dernier mot. » Simmons a manqué quatre semaines.

David Palmer a remporté sa troisième victoire contre deux revers. Stan Bahnsen a protégé sa troisième partie de la saison. Les Expos ont maintenant partagé les honneurs de quatre programmes doubles, n'en gagnant aucun mais en perdant un, contre les Pirates de Pittsburgh, vendredi dernier.

Dans le premier match, les Cards ont pris l'avance 1-0, en troisième, à la suite d'un coup sûr au champ opposé par le gagnant John Denny. Ken Reitz a d'abord été sauf sur une erreur du troisième but Larry Parrish, s'est rendu au troisième à la suite d'un simple de Mike Tyson et a marqué sur le coup de Denny,

qui avait réussi cinq coups sûrs en 46 présences au bâton avant d'affronter Lee.

Les Expos ont pris l'avance 2-1, en quatrième, à la suite d'un simple d'un point de Gary Carter et d'un double d'Ellis Valentine, tous deux après deux retraits. Mais les Cards ont égalé le compte 2-2, en sixième, lorsque Hernandez a produit son premier point de la soirée en cognant un humble ballon sacrifié au champ centre. Gary Templeton a cogné un double et s'est rendu au troisième à la suite d'un simple de Jerry Humphrey avant de marquer.

Dans le deuxième match, les Expos ont compté dès la première manche lorsque Jerry White, inséré par Williams au

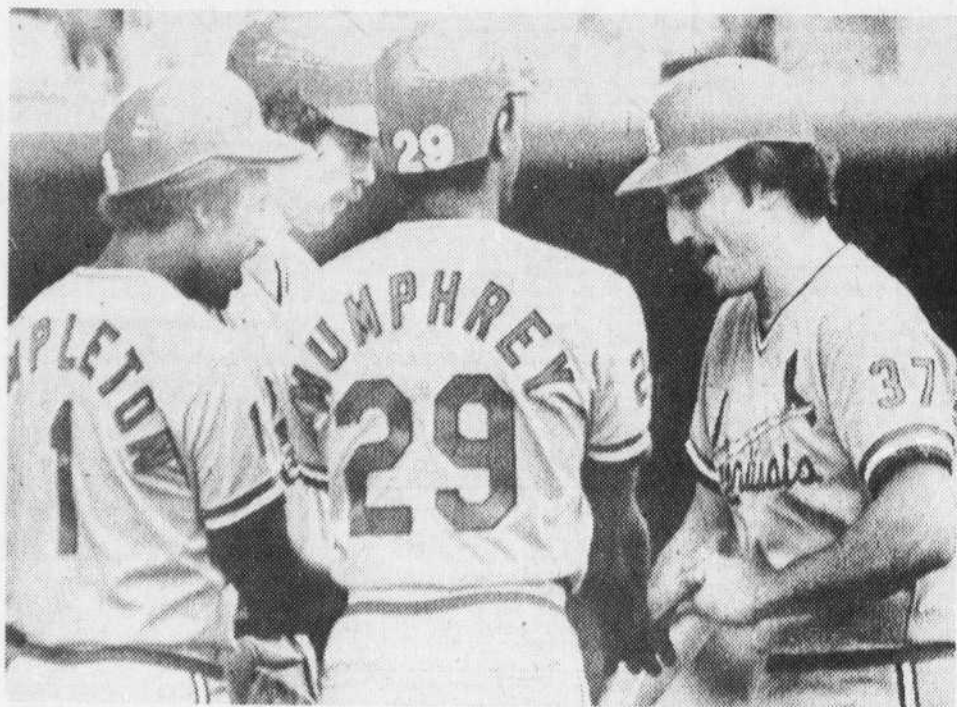
troisième rang du rôle des frappeurs, a poussé Warren Cromartie au marbre à la suite d'un simple. Cromartie a claqué un simple, et a volé le deuxième but lorsque Rodney Scott a été retiré sur trois prises.

Larry Parrish a augmenté l'avance à 2-0, en deuxième, en annonçant un tir de Roy Thomas par-dessus la clôture de gauche. Il s'agissait du 14e circuit de Parrish, en saison 1979.

ECHOS... Les Expos ont annoncé hier que les Blue Jays

de Toronto ont acheté le contrat de Tony Solaita, 32 ans, que les Expos avaient cédé aux Bears de Denver, dans l'Association américaine pour faire place à Rusty Staub, le 21 juillet. Solaita, un premier-but et voltigeur, affichait une moyenne de .286 en 1979 lorsque les Expos lui ont appris la mauvaise nouvelle. Né aux Iles Samoa, Solaita a déjà frappé 49 circuits avec Thomasville, un club école de calibre A des Yankees, en 1968... Les quatre Chevaliers O'Keefe ont joué deux

manches, et annulé 1-1, entre les deux matches, face à une équipe formée des membres des médias d'information. C'est un circuit d'Alain Chantelois, de CJMS, qui a procuré l'égalité, en deuxième manche. Le confrère Pierre Ladouceur a utilisé le gant de voltigeur d'Ellis Valentine. Il a agi comme receveur... Les Expos et les Cards se mesurent de nouveau ce soir, à 19 h 35, alors que Silvio Martinez (9-3) sera opposé à Rudy May (5-0). Il s'agira du premier départ de May en 1979...



Keith Hernandez, des Cards, est accueilli au marbre par Gary Templeton, Jerry Humphrey et John Denny après avoir réussi un grand chelem dans une manche de cinq points, en huitième. Les Cards ont gagné le premier match 7-2. (Photolaser CP)

Fryman à bout de souffle?

(par Richard Milo) — Woodie Fryman, 39 ans, est-il à bout de souffle? La question vaut la peine d'être posée, surtout après l'avoir vu, hier, concéder cinq points, deux circuits et deux buts sur balles, en huitième, sans être capable de retirer un seul homme à lui faire face.

À ses sept dernières présences au monticule, Fryman a maintenant alloué 14 coups sûrs et 12 points, dont 11 mérites, en six manches lancées.

Il n'est pas question de paniquer, pour le moment, a dit le gérant Dick Williams. Fryman a connu de bons matches, en début de saison, et il n'est pas dit qu'il ne retrouvera pas sa bonne forme. Il n'y a plus que lui,

suite à la promotion de Rudy May comme lanceur débutant, qui puisse lancer de la gauche, en relève.

« Inutile de le dire: je n'ai jamais aussi mal lancé en relève, a dit Fryman. Je n'avais aucune étouffe sur mes lancers. Pour être honnête, j'aurais, moi aussi, fait entendre mon mécontentement si j'avais assisté au match. »

Fryman, faut-il le dire, a été hué une première fois après le grand chelem de Hernandez, et une deuxième fois à la suite du circuit en solo de Ted Simmons. Deux des cinq points concédés par Fryman vont à la fiche de Bill Lee.

Fait à noter, Lee, toujours très volubile, n'était pas dans le vestiaire, après le match.

Les Saoudiens sont les nouveaux princes de la formule un

par André Coutant

HOCKENHEIM, RFA (AFP) — C'est presque un nouveau conte des mille et une nuits. Après la conquête du pétrole, les princes de l'Arabie saoudite sont partis à l'assaut du sport automobile.

Après un an d'efforts — les débuts en formule un remontent au mois de mars 1978 — la compagnie aérienne saoudienne « Saudia », qui aide financièrement le constructeur britannique Williams, vient en deux semaines de se faire connaître du monde entier. Tout d'abord grâce au

Suisse Clay Regazzoni, vainqueur en Grande-Bretagne. Ensuite, dimanche dernier à Hockenheim, où l'Australien Alan Jones a superbement remporté le Grand Prix d'Allemagne.

La première page de ce conte s'ouvre donc en 1978. Saudia est une compagnie aérienne arabe solidement armée en pétro-dollars, mais pratiquement inconnue du monde occidental.

Ses responsables estiment alors que le meilleur agent publicitaire est le sport automobile. Modestement, à petits pas, ils choisissent un

constructeur britannique de 42 ans, modeste lui aussi, qui, en près de dix ans de carrière n'a encore remporté aucune victoire. Il s'appelle Frank Williams, et parle impeccablement le français. Mais son palmarès est plutôt pauvre.

Un pilote, un seul, est engagé par l'écurie Williams-Saudia: l'Australien Alan Jones. Un solide gaillard, aux épaules de lutteur, mais dont la réputation ne fait pas frémir les James Hunt, Niki Lauda et Mario Andretti, les seigneurs de l'époque. Après une année 1978 très quelconque, Frank Williams, en accord bien sûr avec les princes saoudiens, décide alors de lutter à armes égales avec les grandes écuries de la formule 1. Lotus, Ferrari, Ligier, McLaren et autres. Un second pilote est alors engagé: le

Suisse Clay Regazzoni. Le choix ne paraît pas judicieux. Clay, le pilote moustachu de Lugano, a près de 40 ans. Il semble usé par une longue carrière en formule 1.

Les modèles 1978 effectuent leur dernière course à Long Beach, en avril de cette année. Apparaît alors la nouvelle Williams-Saudia F.W. 07. Dès sa première apparition en Espagne, elle étonne les spécialistes. À sa seconde sortie en Belgique, Jones domine tout le monde et se promène littéralement, mais doit abandonner à la suite d'ennuis d'alimentation. À Monaco, Regazzoni prend une excellente deuxième place derrière la Ferrari de Scheckter. Plus personne n'ose se permettre alors de sourire. On sait, on sent que les Williams sont désormais dans le coup.

Regazzoni le prouve à Silverstone et Jones le confirme à Hockenheim.

Un bruit court sur les circuits: en signant leur contrat avec Saudia, Jones et Regazzoni auraient accepté de ne pas boire une goutte d'alcool. À préciser toutefois que les deux pilotes, ainsi que Frank Williams d'ailleurs, se sont montrés très discrets sur cette clause particulière.

Toujours est-il que les princes saoudiens sont réellement partis à la conquête de la formule 1.

En effet, après le Suisse Regazzoni il y a deux semaines en Grande-Bretagne, l'Australien Jones, en remportant le 41ème Grand Prix d'Allemagne de formule 1 dimanche sur le circuit de Hockenheim, a apporté à l'écurie Williams-Saudia sa deuxième victoire de la saison. Indéniablement, les deux voitures de Frank Williams sont actuellement les plus rapides, les plus au point, et elles dominent nettement leurs concurrents. Pourtant à l'arrivée le constructeur britannique exprimait, malgré sa satisfaction, certains regrets:

« Il faut changer le règlement du championnat du monde des constructeurs, disait-il, car même si Alan Jones, par exemple, gagne les cinq derniers grands prix restant à disputer, il lui est pratiquement impossible de remporter le titre mondial: il aurait dans ce cas six victoires à son actif, mais quatre seulement seraient comptabilisées. »

« L'erreur, poursuivait Frank Williams, vient de ce que le championnat a été scindé en deux, chaque partie ne prenant en compte que les quatre meilleurs résultats. Or

Jones, dans la première phase, n'a marqué que quatre points. Ce qui implique forcément que le futur champion du monde se trouve parmi ceux qui ont marqué le maximum de points dans la première partie. C'est-à-dire Jody Scheckter, Jacques Laffite et Gilles Villeneuve.

« Ce championnat, indiquait encore Williams, ne se joue donc qu'entre ces trois hommes. Ce qui est injuste: tant pis pour ceux qui dominent dans la seconde phase. »

« Je suis d'accord, estimait-il, pour que la moitié seulement des grands prix entre en ligne de compte, non pas cependant en deux parties mais pour l'ensemble de la saison. Ainsi une voiture insuffisamment prête pendant les premiers grands prix conserverait toutes ses chances au cours de l'année, et l'intérêt du championnat n'en serait que plus grand. »

« Il est bien évident, concluait Williams, qu'un Scheckter, un Laffite et un Villeneuve, qui étaient largement

en tête à la fin du premier acte, n'ont plus qu'à « grappiller » trois ou quatre places d'honneur pour enlever le titre mondial, même si, pour reprendre l'exemple Jones, ils comptent deux victoires seulement, alors que l'Australien pourrait en remporter six. On voulait revaloriser les victoires, et c'est le contraire qui s'est produit: une première

place dans la seconde phase n'a plus la même importance qu'une autre remportée dans la première. »

Il est souhaitable que les instances supérieures du sport automobile prennent bonne note des doléances du constructeur britannique et reviennent à présent le règlement du championnat du monde 1980.

Duff et Bower se joignent à Smith

TORONTO (CP) — Dick Duff et Johnny Bower ont rejoint, hier, Floyd Smith, qui a été nommé entraîneur-chef des Maple Leafs de Toronto il y a une dizaine de jours.

Duff occupera le poste d'instructeur-adjoint, tandis que Bower sera responsable des gardiens de but de l'organisation en plus de faire du recrutement.

EDMONTON Le joueur de centre Gary Unger a déclaré qu'il avait reçu des offres de quatre ou cinq équipes de la Ligue nationale de hockey.

Unger, un vétéran de 12 saisons dans le circuit Ziegler, dont 9 avec les Blues de St-Louis, est maintenant un agent libre. Il n'est aucunement intéressé à poursuivre sa carrière avec les Blues et si, en raison de la clause de compensation, il ne pouvait changer d'équipe, il préférerait aller jouer en Europe.

Le vétéran joueur de centre, âgé de 31 ans, aurait reçu une offre très intéressante d'une équipe d'Allemagne de l'Ouest. Unger exigerait un contrat de \$320,000 par année pour porter les couleurs d'une équipe la saison prochaine. Les Oilers de Edmonton et les Red Wings de Detroit et les Islanders de New York seraient intéressés à ses services.

JOHANNESBURG (AP) — Un leader de la lutte des droits civils aux États-Unis, le

révérend Jesse Jackson, a déclaré hier qu'il lancera une campagne pour empêcher le combat de boxe pour le championnat du monde chez les poids lourds si le gouvernement sud-africain ne prend pas position sur les sports multi-raciaux.

Le combat opposera l'Américain noir John Tate et un Sud-Africain blanc, Gerrie Coetzee, et il est prévu pour le 20 octobre à Pretoria.

Le révérend Jackson, qui a rencontré Sol Kerzner, le directeur de l'hôtel qui commande le combat, n'a pas donné d'échec au gouvernement sud-africain pour faire cette déclaration.

TORONTO — Le golfeur sud-africain Gary Player ne pourra participer à la classique internationale « Labatt » à la suite d'un refus de la PGA des États-Unis de lui accorder une exemption.

Tout joueur participant à la tournée américaine doit obtenir la permission du commissaire Deane Beaman s'il veut participer à un tournoi ne faisant pas partie du circuit et dont la date entre en conflit avec un événement de la tournée.

La classique internationale « Labatt », dotée d'une bourse de \$100,000, se tiendra au club national Woodbridge, près de Toronto, du 20 août au 2 septembre et mettra aux prises 169 vedettes internationales du golf.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

Montréal 5, Pittsburgh 3
New York 4, Chicago 0
(deuxième partie remise)
St-Louis 6, Philadelphie 5
San Francisco 4, San Diego 2
Cincinnati 9, Atlanta 4
Houston 5, Los Angeles 2

Hier

Pittsburgh 8, New York 5
Philadelphie 5, Chicago 4
Cincinnati 9, Los Angeles 4
Montréal 2-5, St-Louis 7-1
San Francisco à Houston

Aujourd'hui

Lanceurs prévus
New York, Hausman (1-5) à Pittsburgh, Rooker (2-5), 19 h 35
Chicago, Krukow (8-5) à Philadelphie, Espinosa (10-8), 19 h 35
St-Louis, Martinez (9-3) à Montréal, May (5-0), 19 h 35
San Diego, D'Acquisto (6-8) à Atlanta, Niekro (14-12), 19 h 35
Los Angeles, Sutton (7-12) à Cincinnati, LaCoss (10-4), 20 h 05
San Francisco, Whitson (4-5) à Houston, Niekro (14-6), 20 h 35

Ligue Américaine

Dimanche

Détroit 5, Toronto 4
Cleveland 9, Chicago 6
Milwaukee 5, New York 3
Baltimore 6, Kansas City 4
Californie 9, Minnesota 3
Oakland 2, Seattle 1
Boston 3, Texas 2

Hier

Cleveland 6, Boston 5
Baltimore 2, Milwaukee 1
Kansas City 9, Toronto 0
New York 7, Chicago 2
Seattle en Californie
Minnesota à Oakland
Detroit au Texas

Aujourd'hui

Lanceurs prévus
Boston, Stanley (11-7) et Finch (0-2) à Cleveland, Spillner (5-2) et Barker (0-4), 2, 17 h 35
Baltimore, Flanagan (14-6) à Milwaukee, Haas (7-7), 20 h 30
New York, Guidry (8-7) à Chicago, Baumgarten (9-7), 20 h 30
Toronto, Underwood (4-14) à Kansas City, Leonard (6-8), 20 h 35
Detroit, Petry (3-1) au Texas, Medich (4-4), 20 h 35
Seattle, Dressler (0-0) en Californie, Frost (8-7), 22 h 30
Minnesota, Zahn (9-2) à Oakland, McCatty (6-5), 22 h

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTREAL	56	43	.566	—
PITTSBURGH	57	44	.564	—
CHICAGO	54	45	.545	2
PHILADELPHIE	53	49	.520	4½
ST. LOUIS	51	48	.515	5
NEW YORK	42	56	.429	13½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	60	47	.561	—
CINCINNATI	58	50	.537	2½
SAN FRANCISCO	52	54	.491	7½
SAN DIEGO	48	59	.449	12
LOS ANGELES	44	61	.419	15
ATLANTA	43	62	.410	16

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALT. MORE	70	34	.670	—
BOSTON	62	38	.620	6
MILWAUKEE	63	42	.600	7½
NEW YORK	56	48	.538	14
DETROIT	53	49	.520	16
CLEVELAND	51	52	.495	18½
TORONTO	32	73	.305	38½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	60	45	.571	—
MINNESOTA	54	47	.535	4
TEXAS	54	49	.524	6
KANSAS CITY	51	52	.495	8
CHICAGO	46	58	.442	13½
SEATTLE	62	41	.615	16½
OAKLAND	29	76	.276	31

Félicitations AMY ALCOTT



Classique Peter Jackson

Félicitations encore une fois à Amy Alcott, gagnante de la Classique Peter Jackson, édition 1979, qui reçoit ce trophée bien mérité.

Le système de points Peter Jackson

Peter Jackson tient aussi à féliciter les trois gagnantes au système de points Peter Jackson. Ces bourses supplémentaires sont accordées aux golfeuses qui ont accumulé le plus de points aux trois grands tournois suivants: le championnat de la L.P.G.A., l'Omnium des États-Unis et la Classique Peter Jackson.



1^{er} prix: \$5 000
Jeryl Britz, 52 points



2^e prix: \$3 000
Amy Alcott, 46 points



3^e prix: \$2 000
Donna C. Young, 40 points

AGENT OFFICIEL pour



ROLEX

À MONTRÉAL

GAMBARD

630A Cathcart
866-3876
Près du Carré Phillips

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS (word processing)

Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...

DÉMONSTRATION SUR DEMANDE

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, Mt
270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

Gendron, Lefebvre & Associés
Ingénieurs-conseils

Edifice G.L., suite 200, 1 Place Laval, Laval, Qué.
Tél.: (514) 384-1260 Téléc: 05-25469 Télég: Gendlefeb